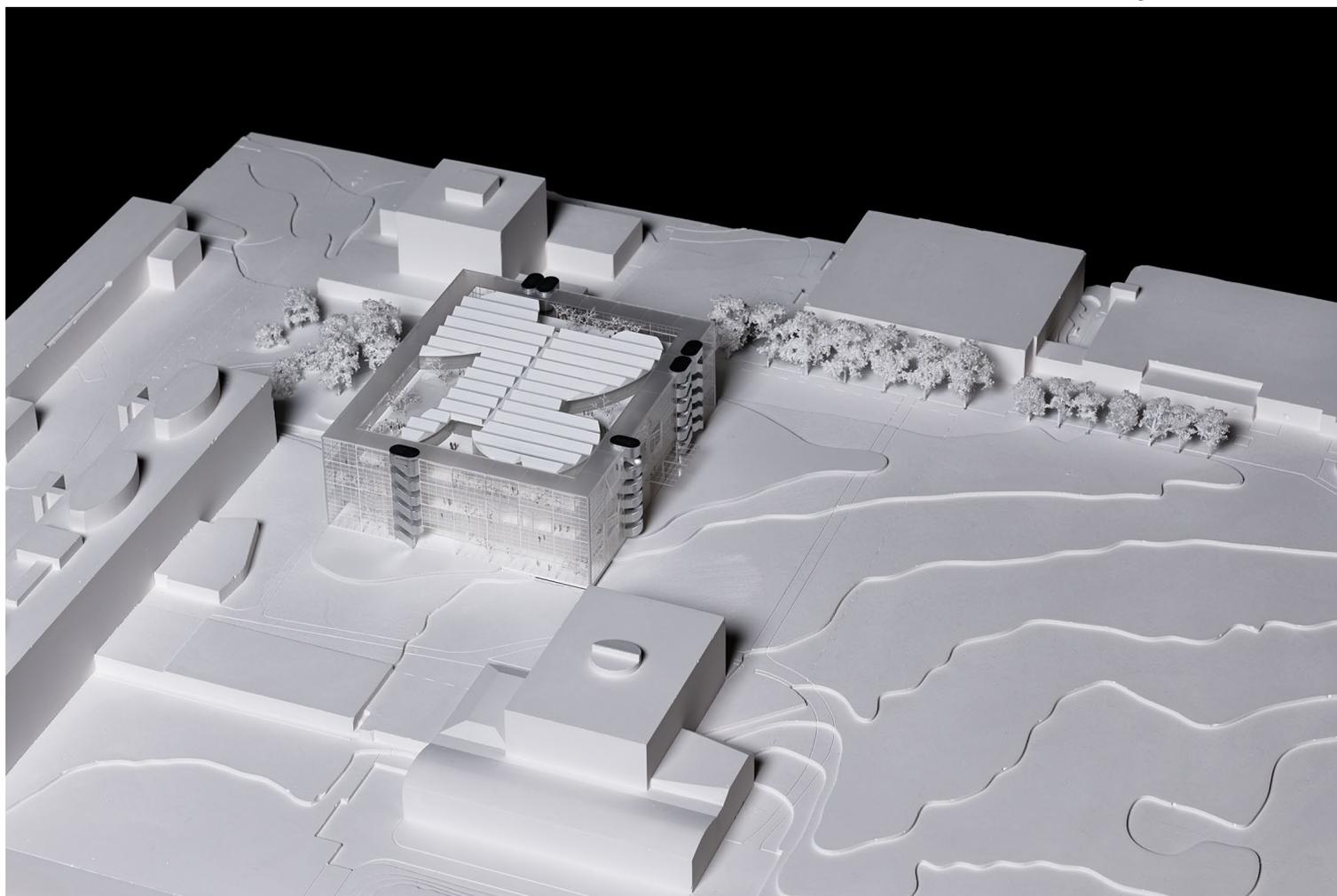


E – RAPPORT DU JURY  
CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE EN PROCÉDURE SÉLECTIVE

# **Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne**

UNIL Quartier Sorge – Ecublens





# Un nouveau bâtiment des Sciences de la Vie sur le site de Dorigny de l'Université de Lausanne UNIL Quartier Sorge – Ecublens

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE  
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE  
RAPPORT DU JURY  
DÉCEMBRE 2016

---

<b>1.</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	/03
<b>2.</b>	<b>CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE</b>	/04
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours	/04
2.2	Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	/04
2.3	Jury	/05
2.4	Bureaux sélectionnés	/06
2.5	Calendrier du concours	/06
<b>3.</b>	<b>CAHIER DE CHARGES</b>	/07
3.1	Objet du concours et contexte général	/07
3.2	Objectifs du concours	/08
3.3	Présentation du site	/09
3.4	Critères de jugement	/09
<b>4.</b>	<b>DÉROULEMENT DU JURY DU CONCOURS</b>	/10
4.1	Contrôle de conformité et admission au jugement	/10
4.2	Délibérations et méthode d'examen	/11
4.3	Présentation des projets, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> tour de jugement	/11
4.4	Expertise des projets et 3 <sup>e</sup> tour de jugement	/12
4.5	Classement et prix	/12
4.6	Recommandations du jury	/12
4.7	Levée de l'anonymat	/12
4.8	Potentiel conflit d'intérêts	/13
4.9	Requête du jury	/13
4.10	Avis de droit	/13
4.11	Conclusion	/13
<b>5.</b>	<b>APPROBATION</b>	/14
<b>6.</b>	<b>LEVÉE DE L'ANONYMAT</b>	/17
<b>7.</b>	<b>CLASSEMENT</b>	/21
<b>8.</b>	<b>PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS</b>	/65
<b>9.</b>	<b>LISTES DES PARTICIPANTS</b>	/82



## 1. Préambule

---

Le concours d'architecture, un bien culturel.

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est l'un des piliers de l'exemplarité architecturale. Il demande du temps et de l'inventivité. Il coûte. Les architectes cherchent et explorent. Ils y apportent de multiples propositions, des réponses si diverses et si différentes à un même énoncé. Les projets questionnent, le choix est grand. C'est un fabuleux outil à la disposition d'un maître de l'ouvrage.

Le jury a réuni les directions de l'Université, de l'Ecole Polytechnique Fédérale, de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, du Service Immeubles, Patrimoine, Architecture et Logistique. Il a réuni architectes, ingénieurs, professeurs, experts et organisateurs. Une somme de compétences et d'expériences au service de l'architecture.

Dessine-moi un nouveau bâtiment pour les sciences de la vie, était la question. Dans ses intimes convictions, le jury retient ou écarte tour après tour, les projets. Des 23 propositions anonymes reçues à l'appréciation du jury, sept furent retenues, lors des délibérations, à une très large majorité, classées de 1 à 7.

Le jury a choisi le projet « 23071933 », des bureaux d'architectes BAUKUNST à Bruxelles et BRUTHER à Paris. Un parallélépipédique bâtiment à coursive dans le parc de Dorigny. Un « pavillon » de plus dans ce site paysager ! Dans l'esprit du père, l'architecte Guido Cocchi, dans l'esprit du concours d'architecture.

**Emmanuel Ventura**

ARCHITECTE CANTONAL, PRÉSIDENT DU JURY

## 2. Clauses relatives à la procédure

---

### 2.1 Introduction et bases réglementaires du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, le COPIL des Constructions Universitaires organise une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours de projets à un degré en procédure sélective, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit.

Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

### 2.2 Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par le COPIL des constructions universitaires.

Il est constitué de la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES), du chef du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL), et du vice-recteur de l'Université de Lausanne (UNIL) en charge de la durabilité et du campus.

L'Etat de Vaud est représenté pour la procédure et le concours par :

- Mme Edith Dehant, cheffe de projet SIPaL, architecte
- Mme Francesca Bariviera, cheffe de projet UNIL-Unibat, architecte.

L'organisation technique du concours est assurée par :

- M. Pierre Rouault, graf & rouault architectes, Lausanne.

Le secrétariat du concours est tenu par :

- Maître Jean-François Rodondi, Lausanne.

Le notaire est garant du respect de l'anonymat des participants dans la transmission des informations.

## 2.3 Jury

### Président

**M. Emmanuel Ventura** – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,  
ARCHITECTE CANTONAL

### Membres non professionnels

**Mme Chantal Ostorero** – ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES, DIRECTRICE GÉNÉRALE

**Mme Nouria Hernandez** – UNIL, RECTRICE

**M. Benoît Frund** – UNIL, VICE-RECTEUR DURABILITÉ ET CAMPUS

**M. Etienne Marclay** – EPFL,

VICE-PRÉSIDENT POUR LES RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES

**M. Alexandre Roulin** – UNIL – FBM,

PRÉSIDENT SECTION DES SCIENCES FONDAMENTALES

**Mme Liliane Michalik** – UNIL – FBM, ÉCOLE DE BIOLOGIE, VICE-DIRECTRICE

### Membres professionnels

**M. Philippe Pont** – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, CHEF DE SERVICE

**M. Jean-Pierre Dürig** – ARCHITECTE, DÜRIG AG, ZÜRICH

**M. Marc Angélil** – PROFESSOR FOR ARCHITECTURE AND DESIGN,  
ETH DARCH, ZÜRICH

**Mme Jeannette Kuo** – ARCHITECTE, KARAMUK KUO, ZÜRICH

**M. Guillaume Henry** – ARCHITECTE,

FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS, LAUSANNE

**M. Olaf Hunger** – ARCHITECTE, MPH ARCHITECTES, LAUSANNE

### Suppléants non professionnels

**Mme Ariane Bæchler** – ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

**M. Yann Jeannin** – UNIL – UNIBAT, DIRECTEUR

**M. Pierre Gerster** – EPFL, DII – MANAGEMENT,  
DÉLÉGUÉ DOMAINE IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES

**M. Jovan Mirkovitch** – UNIL – FBM, DÉPARTEMENT FORMATION  
ET RECHERCHE, DIRECTEUR ADMINISTRATIF

**M. Pascal Vuillomenet** – EPFL – VPIV, PROJETS STRATÉGIQUES

### Suppléants professionnels

**M. Olivier Andreotti** – ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,  
RESPONSABLE DOMAINE PROJET

**M. Jean-Gilles Décosterd** – ARCHITECTE,  
JEAN-GILLES DÉCOSTERD ARCHITECTES, LAUSANNE

**Mme Christina Zoumboulakis** – ARCHITECTE,  
FARRA & ZOUMBOLAKIS ARCHITECTES, LAUSANNE

**M. Enrique Zurita** – INGÉNIEUR, WEIMANN-ENERGIES SA, ECHALLENS

### Spécialistes conseils

#### UTILISATEURS

**M. Paul Majcherczyk** – UNIL – FBM, DÉPARTEMENT FORMATION  
ET RECHERCHE, ADJOINT AUX INFRASTRUCTURES

**M. Patrick Arnold** – UNIL – UNIBAT, CHEF DU GROUPE PARCS ET JARDINS

**M. José Hernandez** – UNIL – UNIBAT,  
RESPONSABLE DU DOMAINE EXPLOITATION

#### CONFORMITÉ PROGRAMME

**M. Pierre de Almeida** – ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES,  
RESPONSABLE DE MISSIONS STRATÉGIQUES INFRASTRUCTURES

**Mme Karin Gallati Baldy** – SEFRI BERNE,  
SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION,  
CONSTRUCTIONS HAUTES ÉCOLES, ARCHITECTE

#### PHYSIQUE DU BÂTIMENT

**M. Dominique Chuard** – ARCHITECTE, EFFIN'ART,  
L'ART DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LAUSANNE

#### INGÉNIEUR CIVIL

**M. Thomas Jundt** – INGÉNIEUR CIVIL,  
THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS, GENÈVE

#### ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

**M. Bernard Flach** – ÉCONOMISTE, REGTECH SA, LAUSANNE

#### ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI

**Mme Nadja Maillard** – HISTORIENNE DE L'ARCHITECTURE

#### CONFORMITÉ SURFACES

**M. Pierre Rouault** – ARCHITECTE, GRAF & ROUAULT ARCHITECTES, LAUSANNE



## 2.4 Bureaux sélectionnés

À l'issue de la procédure de sélection, les 25 bureaux d'architectes suivants ont été invités à participer au concours :

Burckhardt+Partner SA – LAUSANNE CH
Office for Metropolitan Architecture (O.M.A.) Stedebouw B.V. – ROTTERDAM NL
Baukunst Sprl + Bruther – BRUXELLES BE
Xaveer De Geyter Architects BV,BVBA – BRUXELLES BE
E2A, Piet Eckert und Wim Eckert Architekten ETH BSA SIA AG – ZÜRICH CH
Berrel Berrel Kräutler AG – ZÜRICH CH
Burkard, Meyer Architekten BSA – BADEN CH
Kaan Architecten B.V. + Koen van Velsen Architecten – ROTTERDAM NL
Nissen & Wentzlaff Architekten BSA SIA AG – BÂLE CH
Harry Gugger Studio – BÂLE CH
Estudio Arquitectura Campo Baeza SLP – ZÜRICH CH
Annette Gigon / Mike Guyer, Dipl. Arch. ETH BSA SIA AG – ZÜRICH CH
EM2N Architekten AG – ZÜRICH CH
Kuma & Associates Europe – PARIS FR
McCullough Mulvin Architects – DUBLIN IRL
Atelier Cube SA + Bonnell i Gil SLP – LAUSANNE CH
Atelier 4 Architetti Aurelio Galfetti Architetto – LUGANO CH
Boegli Kramp Architectes SA – FRIBOURG CH
Buchner Bründler Architekten AG – BÂLE CH
dl-c, designlab-construction SA + Barthélémy-Griño – GENÈVE CH
dl-a, Inès Lamunière, Vincent Mas Durbec, Fiona Pià – GENÈVE CH
Meier + associés architectes SA – GENÈVE CH
Christ & Gantenbein SA Architectes ETH SIA BSA – BÂLE CH
Bonnard Woeffray architectes FAS SIA – MONTHEY CH
51N4E – BRUXELLES BE

## 2.5 Calendrier du concours

### PLANNING

#### PROCÉDURE SÉLECTIVE

Publication de l'appel à candidature	10.05.2016
Délai pour l'envoi des questions	30.05.2016
Réponses du jury aux questions	10.06.2016
Rendu des dossiers de candidature	24.06.2016
Notification du résultat de la sélection aux candidats	15.07.2016

#### CONCOURS DE PROJETS

Lancement du concours d'architecture	22.07.2016
Retrait du fond de maquette	26.07.2016
Délai pour l'envoi des questions	15.08.2016
Réponses du jury aux questions	26.08.2016
Rendu des projets	28.10.2016
Rendu des maquettes	07.11.2016
Jugement	14 -15.11, 23.11, 09.12.2016
Remise des prix et vernissage de l'exposition	24.01.2017

### PLANNING D'INTENTION POUR LA SUITE DU PROCESSUS

Adjudication du mandat	2017
Avant-projet et projet	2017 – 2018
Demande d'autorisation	2018 – 2019
Appel d'offres	2018 – 2019
Travaux	2019 – 2022
Mise en service (livraison) de l'entité 1 « formation »	2021
Mise en service (livraison) de l'entité 2 « recherche »	2023

### 3. Cahier des charges

---

#### 3.1 Objet du concours et contexte général

L'objet du présent concours est un nouveau bâtiment de laboratoires pour la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL) et de locaux de travaux pratiques pour l'UNIL et l'EPFL. Sa construction s'inscrit dans la stratégie de développement du domaine des Sciences de la Vie, soutenue par le Canton de Vaud.

L'attrait et le rayonnement du Canton doivent beaucoup à la qualité et à la diversité des Hautes-Ecoles sises sur son territoire. La politique de partenariat que mènent l'Université de Lausanne (UNIL) et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) dans le domaine des Sciences de la Vie font aujourd'hui de ces deux institutions des acteurs clés de la vie scientifique et économique du Canton contribuant à son enrichissement, son ouverture et son développement.

Grâce à l'appui du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, l'UNIL et le CHUV ont pu consolider leur position d'excellence, reconnue au plan international, dans le domaine des Sciences de la Vie. Le présent projet fait partie des moyens mis en œuvre pour le soutien et développement de la recherche et de la formation dans ce domaine stratégique.

Par ailleurs, la croissance des effectifs de l'UNIL a fortement augmenté ces trois dernières années (+ 2000 étudiants en trois ans et la progression va se poursuivre). Cette hausse est particulièrement sensible dans le domaine des Sciences de la Vie. Les infrastructures actuelles ne parviennent plus à répondre au besoin de surfaces nécessaires au fonctionnement optimal de la recherche et de l'enseignement.

Afin de répondre à cette demande croissante et de permettre le développement du domaine stratégique des Sciences de la Vie, le Grand Conseil a accordé les financements nécessaires au développement, à l'UNIL et au CHUV, des neurosciences fondamentales, de la biologie computationnelle, de l'oncologie et de la médecine personnalisée.

Sur le campus de Dorigny, le Grand Conseil a accordé les deux crédits d'études nécessaires pour :

- la rénovation de la première partie du bâtiment « Amphipôle » dédié entre autres à la biologie computationnelle sur le site de Dorigny (résultat du concours le 7 juillet 2016) ;
- la construction d'un nouveau bâtiment dédié aux Sciences de la Vie sur le site de Dorigny.

Ce dernier, qui fait l'objet du présent concours, accueillera les programmes qui nécessitent des locaux, installations et équipements spécifiques, en lien avec la recherche et l'enseignement. Cette nouvelle construction emblématique du site de Dorigny est composée de deux entités distinctes :

- l'entité 1 « formation » regroupe des locaux de Travaux Pratiques (TP) en chimie et en biologie destinés aux étudiants de l'UNIL et de l'EPFL ;

- l'entité 2 « recherche »  
accueille le Département des Neurosciences Fondamentales (DNF) et le Département de Microbiologie Fondamentale (DMF) de la Faculté de Biologie et de Médecine (FBM). Elle abrite aussi plusieurs plateformes de recherche liées aux neurosciences et à la biologie.

La mise en service de l'entité 1 « formation » est prévue pour 2021, deux ans plus tôt que la mise en service de l'entité 2 « recherche ». Ce choix du maître de l'ouvrage s'inscrit dans une vision générale de réorganisation du site de Dorigny: le déménagement des TP dans le nouveau bâtiment depuis l'aile est de l'Amphipôle permettra la rénovation de cette dernière.

Le financement du bâtiment pour les Sciences de la Vie est assuré conjointement par l'Etat de Vaud et par l'EPFL. Les deux Hautes-Ecoles, dont les campus sont situés côte à côte, partagent non seulement un certain nombre d'infrastructures (transports, installation sportives, installations techniques), mais également de multiples activités académiques.

Au tournant du siècle, l'UNIL a fait le choix de renoncer à son caractère universaliste et a abandonné les sciences de base (mathématiques, physique, chimie) pour développer les sciences de la vie et les sciences de l'environnement. En 2003, les sections de physique, chimie et mathématiques de l'UNIL ont été rattachées à l'EPFL. Ainsi, les bâtiments de l'Université occupés par ces sections ont été mis à la disposition de l'EPFL.

Dans ce cadre, l'enseignement de physique et de chimie dont les étudiants de l'UNIL ont toujours besoin est dispensé par des enseignants de l'EPFL. De même, les enseignants de l'Université proposent de nombreux enseignements en sciences humaines et sociales aux étudiants de l'EPFL. Cette dernière utilise déjà au sein du bâtiment Amphipôle des surfaces pour les travaux pratiques de chimie, qui seront remplacées par les surfaces mises à disposition dans le futur bâtiment des Sciences de la Vie.

### **3.2 Objectifs du concours**

Le présent concours doit permettre de choisir le projet le plus convaincant pour le nouveau bâtiment des Sciences de la Vie, tant dans son aspect insertion dans le contexte bâti et paysager du campus de Dorigny que sur le plan architectural, fonctionnel et économique.

### 3.3 Présentation du site

Installées côte à côte, au sud-ouest de l'agglomération lausannoise, l'Université de Lausanne (UNIL) et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) forment ensemble une cité d'environ 35 000 habitants de jour.

En particulier, le campus de l'Université de Lausanne à Dorigny profite d'un cadre exceptionnel, ouvert sur le Léman et agrémenté d'espaces verts. Il regroupe non seulement les locaux dédiés à l'enseignement, à la recherche et à l'administration des Facultés, mais également diverses institutions associées, la Bibliothèque Cantonale Universitaire, les restaurants universitaires, plusieurs installations culturelles (p. ex. le Théâtre de la Grange de Dorigny) et sportives (le Centre Sportif Universitaire de Dorigny).

#### Le site de l'UNIL est organisé en cinq quartiers :

- Centre, où se situent les bâtiments Unithèque et Unicentre ;
- Dorigny, où se situent les bâtiments Internef, Anthropole, Extranef ainsi que l'ISDC (Institut Suisse de Droit Comparé) ;
- Sorge, où se situent les bâtiments Amphipôle et Amphimax, ainsi que les bâtiments Biophore, Génopode et Batochime ;
- Mouline, où se situent les bâtiments Géopolis et celui de l'IDHEAP, ainsi que la Ferme de la Mouline ;
- Lac, où se situent les Salles Omnisports 1 et 2 et le Centre Sport et Santé.

#### Dans les cinq quartiers cités précédemment, les projets suivants sont en cours :

- Centre, extension de l'Unithèque, mise en service partielle 2019 ;
- Dorigny, extension de l'Internef, mise en service 2021 ;
- Sorge, rénovation et réaffectation des ailes du bâtiment Amphipôle, mise en service 2019 puis 2022 ;
- Mouline, bâtiment de service de la Mouline, mise en service 2017 ;
- Lac, rénovation et transformation du centre sportif universitaire, mise en service 2018.

#### Dans l'environnement du campus de l'UNIL, on trouve également quelques projets de bâtiments emblématiques pilotés par l'Etat de Vaud :

- Synathlon, interface unique entre sport, formation et recherche ;
- Vortex, logements étudiants, résidences académiques, salles pour vie culturelle et associative, centre de vie enfantine, salles de sports, commerces et restaurants ;
- Campus Santé, regroupant la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV), le Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4), des logements étudiants, des logements, des activités économiques résidentielles, un bâtiment pour l'administration cantonale et des équipements communaux.

#### Enfin, sur le site de l'EPFL, en complément des bâtiments dévoués à l'enseignement et à la recherche, on trouve quelques bâtiments emblématiques construits ou en projet :

- Rolex Learning Center, bibliothèque ;
- ArtLab, pavillons au carrefour de la science, des arts et de la société ;
- Swisstech Convention Center, un centre de congrès configurable ;
- Campus RTS pour les médias de demain.

### 3.4 Critères de jugement

Les projets remis seront jugés sur la base des critères d'appréciation suivants (sans ordre hiérarchique) :

- qualité d'intégration au contexte : rapports à l'environnement naturel et construit environnant, potentiel d'extension ;
- qualités fonctionnelles : pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès, des dessertes et des flux ;
- qualité architecturale : pertinence de l'implantation, de la volumétrie et du traitement architectural des façades ;
- qualités environnementales : performances énergétiques, apport de lumière et de gains solaires passifs, limitation des énergies grises de construction, durabilité des matériaux, développement durable, notamment dans sa composante sociale, etc ;
- qualité des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et des espaces verts proposés ;
- économie générale du projet, tant du point de vue de la construction que de l'exploitation.

## 4. Déroulement du jury du concours

---

### 4.1 Contrôle de conformité, examen préalable et admission au jugement

Le secrétariat du concours, Me Jean-François Rodondi, notaire, a réceptionné à son cabinet 23 dossiers sur les 25 candidatures retenues. Ils ont tous été remis en respectant l'échéance du vendredi 28 octobre 2016 à 12h00. Les dossiers ont été contrôlés. Ils ont tous respecté le principe de l'anonymat.

Les enveloppes contenant les fiches d'identification des auteurs des projets ont été retirées des cartables et conservées par le secrétariat.

Le secrétariat du concours a également réceptionné à Amphipôle les 23 maquettes contre la remise d'une attestation datée et signée. Elles ont toutes été remises en respectant l'échéance du lundi 7 novembre 2016 à 12h00. Elles ont toutes respecté le principe de l'anonymat.

Les 23 projets ont été reçus dans les conditions prescrites par les règlements du concours, et numérotés dans leur ordre d'arrivée :

N°	DEVISE
1	LA CHAMBRE
2	SYNAPSE
3	TRAITS D'UNION - 3
4	JULES et JIM
5	LA CLAIRIERE
6	GEODE
7	Moléculaire
8	PETRI
9	VISAVIE
10	TRAITS D'UNION - 10
11	Campagne
12	la Métabase
13	nature morte – nature vivante
14	AURA
15	23071933
16	BIPÔLE
17	Trifolium
18	NEXUS
19	MATRIX
20	STAMP
21	Le LaboTop
22	GEMINI
23	Johan Auwerx

L'organisateur, le bureau graf & rouault architectes, a contrôlé, dans les cartables anonymisés remis par le secrétariat du concours, la présence des documents demandés par les règlements du concours. Les dossiers sont complets.

L'organisateur a également procédé à l'examen du respect du périmètre du concours, du gabarit et du respect des surfaces SU du programme.

- Le périmètre du concours est respecté par tous les projets.
- Le gabarit du concours est respecté par tous les projets.
- Le programme (surfaces SU à  $\pm 10\%$ ) est respecté par tous les projets.

#### 4.2 Délibérations et méthode d'examen

Le jury s'est réuni les 14, 15 et 23 novembre 2016 ainsi que le 9 décembre 2016 dans le bâtiment Amphipôle de l'Université de Lausanne sur le site de Dorigny à proximité du site du concours qu'il a eu le loisir de visiter longuement.

##### Introduction et rappel des objectifs

M. Emmanuel Ventura, président du jury, salue les membres du jury et ouvre la session. Il informe les membres du jury que M. Jean-Pierre Dürig s'est excusé et ne pourra pas être présent à ce jury. Il propose de le remplacer par M. Jean-Gilles Décosterd, membre suppléant du jury. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Il rappelle également le déroulement et les objectifs du concours en répétant les critères du jugement, les points forts du programme du concours ainsi que le respect du règlement SIA 142. Le jury devra primer ou mentionner 6 à 8 projets.

##### Acceptation des projets au jugement

Le jury a pris note du contrôle de conformité et de l'examen préalable et décide donc d'accepter tous les projets au jugement et à la répartition des prix.

#### 4.3 Présentation des projets et 1<sup>er</sup> tour de jugement

Le jury prend connaissance des projets et entame une analyse en profondeur de tous les projets.

Il décide d'éliminer au premier tour de jugement les projets suivants :

N°	DEVISE
2	SYNAPSE
4	JULES et JIM
12	La Métabase
16	BIPÔLE
17	Trifolium
20	STAMP
21	Le Labo Top
22	GEMINI

#### 2<sup>e</sup> tour de jugement

Le jury continue ses délibérations et décide d'éliminer au second tour les projets suivants :

N°	DEVISE
1	LA CHAMBRE
3	TRAITS D'UNIONS - 3
5	LA CLAIRIERE
6	GEODE
7	Moléculaire
10	TRAITS D'UNION - 10
13	nature morte – nature vivante
19	MATRIX

À la suite du deuxième de tour, le jury décide de conserver pour l'attribution des prix les projets suivants :

N°	DEVISE
8	PETRI
9	VISAVIE
11	Campagne
14	AURA
15	23071933
18	NEXUS
23	Johan Auwerx

#### Tour de repêchage

Il procède alors à un tour de repêchage complet et décide de maintenir ses choix.

#### 4.4 Expertise des projets

Les spécialistes-conseils se sont réunis les 17, 18 et 21 novembre 2016 pour procéder à l'expertise approfondie des 7 projets retenus à l'issue des deux premiers tours de jugement.

Les spécialistes-conseils ont été regroupés selon les thématiques suivantes :

##### UTILISATEURS

M. Paul Majcherczyk – UNIL – FBM, DÉPARTEMENT FORMATION ET RECHERCHE, ADJOINT AUX INFRASTRUCTURES

M. Patrick Arnold – UNIL – UNIBAT, CHEF DU GROUPE PARCS ET JARDINS

M. José Hernandez – UNIL – UNIBAT, RESPONSABLE DU DOMAINE EXPLOITATION

##### CONFORMITÉ PROGRAMME

M. Pierre de Almeida – ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES, RESPONSABLE DE MISSIONS STRATÉGIQUES INFRASTRUCTURES

Mme Karin Gallati Baldy – SEFRI BERNE, SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION, CONSTRUCTIONS HAUTES ECOLES, ARCHITECTE

##### PHYSIQUE DU BÂTIMENT

M. Dominique Chuard – ARCHITECTE, EFFIN'ART, L'ART DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LAUSANNE

##### INGÉNIEUR CIVIL

M. Thomas Jundt – INGÉNIEUR CIVIL, THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS, GENÈVE

##### ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

M. Bernard Flach – ÉCONOMISTE, REGTECH SA, LAUSANNE

##### ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI

Mme Nadja Maillard – HISTORIENNE DE L'ARCHITECTURE

##### CONFORMITÉ SURFACES

M. Pierre Rouault – ARCHITECTE, GRAF & ROUAULT ARCHITECTES, LAUSANNE

#### 3<sup>e</sup> tour de jugement

Le 23 novembre 2016, après avoir pris connaissance des expertises des spécialistes-conseils dans lesquelles ces derniers ont mis en évidence les points forts et les points faibles des projets, le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension de leurs analyses. En milieu de matinée les experts quittent le jury. Les délibérations commencent en fin de matinée.

#### 4.5 Classement et prix

Le même jour, après délibération, un tour de repêchage n'étant pas demandé, le jury procède au classement des projets suivant selon une très large majorité :

N°	DEVISE	RANG
15	23071933	1 <sup>er</sup> rang
14	AURA	2 <sup>e</sup> rang
23	Johan Auwerx	3 <sup>e</sup> rang
11	Campagne	4 <sup>e</sup> rang
9	VISAVIE	5 <sup>e</sup> rang
8	PETRI	6 <sup>e</sup> rang
18	NEXUS	7 <sup>e</sup> rang

La somme globale des prix du concours s'élève à CHF 426 000.– HT.

Au vu de l'investissement consenti par les concurrents, le jury décide d'attribuer un défraiement de 5000.– HT par participant puis de répartir le solde comme suit :

N°	DEVISE	RANG	PRIX	MONTANT
15	23071933	1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	81 000.– HT
14	AURA	2 <sup>e</sup> rang	2 <sup>e</sup> prix	70 000.– HT
23	Johan Auwerx	3 <sup>e</sup> rang	3 <sup>e</sup> prix	50 000.– HT
11	Campagne	4 <sup>e</sup> rang	4 <sup>e</sup> prix	35 000.– HT
9	VISAVIE	5 <sup>e</sup> rang	5 <sup>e</sup> prix	30 000.– HT
8	PETRI	6 <sup>e</sup> rang	6 <sup>e</sup> prix	25 000.– HT
18	NEXUS	7 <sup>e</sup> rang	7 <sup>e</sup> prix	20 000.– HT

#### 4.6 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître d'ouvrage de poursuivre l'étude du projet no 15 « 23071933 », dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents partenaires de cette opération.

#### 4.7 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, le notaire, Me Rodondi, secrétaire du concours, entame, selon l'art. 24.2 SIA 142, la procédure de levée de l'anonymat en suivant l'ordre de classement et en vérifiant le droit de participation des participants.

#### 4.8 Potentiel conflit d'intérêts

A l'ouverture de la première enveloppe d'identification, celle du projet lauréat, il est constaté que la raison sociale du bureau d'ingénieurs CVS, faisant partie du groupe de mandataires lauréat, comporte le même nom de famille qu'un spécialiste-conseil en physique du bâtiment consulté par le jury. Ce nom n'est ni celui de la personne de contact ni celui d'un collaborateur cité. L'homonymie observée pose néanmoins la question d'un potentiel conflit d'intérêts (soupçon de lien de parenté) au sens de l'art. 5.3 du document D1 « Règlement du concours » et de l'art 12.2 « Participants » du règlement SIA 142 (2009).

La procédure d'ouverture des enveloppes est suspendue par le président du jury, seule l'enveloppe du premier prix a été ouverte.

#### 4.9 Requête du jury

Le 24 novembre 2016, après analyse de la situation, le jury, par son président, décide de demander un avis de droit à la Commission SIA 142/143.

#### 4.10 Avis de droit

Le 6 décembre 2016, la Commission SIA 142/143 transmet l'avis de droit demandé à la question suivante :

Le jury peut-il envisager d'évoquer le principe de proportionnalité et maintenir le classement tel quel ?

*(...) En ce qui concerne la question, le principe de la proportionnalité représente un principe fondamental en droit public et donc aussi dans le domaine des marchés publics. En ce qui concerne l'état de fait, il faudrait considérer aussi l'interdiction de formalisme excessif que le droit public impose aux autorités adjudicatrices.*

*En matière de droit des marchés publics, l'aspect formel joue un rôle important lors de l'application concrète des dispositions légales et réglementaires. En conséquence, il faut interpréter l'art. 5.1 et l'art. 5.3 du règlement du concours et l'art. 12.2 du Règlement SIA 142 de façon restrictive et admettre des situations de formalisme excessif avec grande retenue. En principe, selon un arrêt de la Cour de justice du Canton de Genève du 6 janvier 2015, la prévention de partialité est suffisante pour considérer le conflit d'intérêts illicite.*

*Selon les informations en notre possession, le spécialiste-conseil, M. E, a sévèrement noté le projet lauréat. Lors de l'évaluation des projets, M. E n'a pas assisté aux délibérations du jury. Il a examiné les 7 projets finalistes uniquement selon son domaine de compétence et a noté les 7 projets selon une codification prédéfinie (vert = bon, jaune = moyen et rouge = mauvais). Son pouvoir d'appréciation a donc été limité à une échelle de jugement restreinte. M. E a été invité à présenter le résultat de son expertise en ouverture de la dernière session du jury. En conséquence, il semblerait raisonnable de considérer que l'intervention de M. E n'a pas pu influencer le jugement du jury par rapport au classement des 7 projets finalistes.*

*Vu l'ensemble des circonstances du cas concret, malgré l'aspect objectif du lien de parenté entre l'expert spécialiste-conseil, M. E, et un membre du groupe de mandataires, il faut se poser la question de savoir si, dans le cas d'espèce, il serait du formalisme excessif ou disproportionné d'exclure du concours le projet lauréat, qui a été jugé le meilleur, sur la base de l'ensemble des critères d'appréciation définis au point 6.3 du règlement du concours, par rapport aux autres 6 projets admis au 3<sup>e</sup> tour.*

*La commission SIA 142/143 retient correcte qu'en principe l'art. 12.2.b SIA 142, en particulier en ce qui concerne le lien de parenté, doit être interprété de façon sévère. Elle est quand même d'avis qu'en cas de situations de conflits d'intérêts théoriques, il soit nécessaire d'analyser toutes les circonstances du cas concret pour établir si la situation conflictuelle a effectivement, de façon certaine, influencé le résultat final.*

*Dans le cas d'espèce, les 7 projets admis au 3<sup>e</sup> tour ont été évalués et jugés par les membres du jury. Le spécialiste-conseil en physique du bâtiment, M. E, a fourni son expertise uniquement pour un aspect ponctuel du projet. Son intervention s'est concentrée sur la vérification d'un seul des 6 critères d'appréciation. Il est raisonnable de considérer que l'évaluation de M. E n'a pas influencé le jugement en faveur du projet lauréat, par rapport au contrôle de conformité et à l'examen préalable et par rapport au jugement concernant les critères d'appréciation.*

***En conséquence, en application du principe de proportionnalité et en considérant l'interdiction de formalisme excessif, la commission SIA 142/143 retient correcte de ne pas exclure le projet lauréat du concours et de confirmer le classement actuel.***

#### 4.11 Conclusion

Le 9 décembre 2016, le jury réuni en session extraordinaire à UNIL Amphipôle, siège au complet. Il décide à l'unanimité de suivre l'avis de droit de la Commission SIA 142/143 et donc de maintenir le projet n° 15 « 23071933 » au 1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix.

La procédure de levée de l'anonymat est alors reprise par Me Rodondi, notaire, qui ouvre les enveloppes des six autres projets primés puis les autres.

## 5. Approbation

---

Le présent rapport est approuvé par le jury le 9 décembre 2016.



**EMMANUEL VENTURA**  
PRÉSIDENT DU JURY  
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,  
ARCHITECTE CANTONAL



**CHANTAL OSTORERO**  
ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



**NOURIA HERNANDEZ**  
UNIL, RECTRICE



**BENOÎT FRUND**  
UNIL, VICE-RECTEUR DURABILITÉ ET CAMPUS



**ETIENNE MARCLAY**  
EPFL, VICE-PRÉSIDENT POUR  
LES RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES



**ALEXANDRE ROULIN**  
UNIL - FBM, PRÉSIDENT SECTION  
DES SCIENCES FONDAMENTALES



**LILIANE MICHALIK**  
UNIL - FBM, ÉCOLE DE BIOLOGIE,  
VICE-DIRECTRICE



**PHILIPPE PONT**  
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,  
CHEF DE SERVICE



**JEAN-GILLES DÉCOSTERD**  
ARCHITECTE, JEAN-GILLES DÉCOSTERD  
ARCHITECTES, LAUSANNE



**MARC ANGÉLIL**  
PROFESSOR FOR ARCHITECTURE  
AND DESIGN, ETH DARCH, ZURICH

**JEANNETTE KUO**  
ARCHITECTE, KARAMUK KUO, ZURICH

**GUILLAUME HENRY**  
ARCHITECTE, FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS,  
LAUSANNE

**OLAF HUNGER**  
ARCHITECTE, MPH ARCHITECTES, LAUSANNE

**ARIANE BAECHLER**  
ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

**YANN JEANNIN**  
UNIL – UNIBAT, DIRECTEUR

**PIERRE GERSTER**  
EPFL, DII – MANAGEMENT, DÉLÉGUÉ  
DOMAINE IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES

**JOVAN MIRKOVITCH**  
UNIL – FBM, DÉPARTEMENT FORMATION  
ET RECHERCHE, DIRECTEUR ADMINISTRATIF

**PASCAL VUILLIOMENET**  
EPFL – VPIV, PROJETS STRATÉGIQUES

**OLIVIER ANDREOTTI**  
ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL,  
RESPONSABLE DOMAINE PROJET

**CHRISTINA ZOUMBOULAKIS**  
ARCHITECTE, FARRA & ZOUMBOULAKIS  
ARCHITECTES, LAUSANNE

**ENRIQUE ZURITA**  
INGÉNIEUR, WEIMANN-ENERGIES SA,  
ECHALLENS



## 6. Levée de l'anonymat

---



**1. LA CHAMBRE** p.66  
 KAAN ARCHITECTEN ROTTERDAM /NL  
 KOEN VAN VELSEN ARCHITECTEN HILVERSUM /NL  
 ZPF INGENIEURE AG BÂLE  
 GRUNER ROSCHI AG KÖNIGZ  
 GRUNER AG BÂLE  
 TRANSSOLAR ENERGIE TECHNIK GMBH STUTTGART /DE



**2. SYNAPSE** p.67  
 MCCULLOUGH MULVIN ARCHITECTS DUBLIN /IRL  
 ARUP CONSULTING ENGINEERS DUBLIN/CORK /IRL  
 ARUP ACOUSTICS AMSTERDAM /NL  
 TRANSSOLAR ENERGIE TECHNIK GMBH STUTTGART /DE  
 WILSON ARCHITECTS BOSTON /US  
 STEPHEN DIAMOND & ASSOCIATES DUBLIN /IRL  
 DOROTHY CROSS DORAS RENVYLE /IRL



**3. TRAITS D'UNION - 3** p.68  
 ATELIER 4 ARCHITETTI  
 AURELIO GOLFETTI ARCHITETTO LUGANO  
 MESSI & ASSOCIATI SA BELLINZONE  
 ING. VISANI RUSCONI TALLERI SA TAVERNE  
 ERISEL SA BELLINZONE  
 PROAP LDA LISBONNE /PT



**4. JULES ET JIM** p.69  
 ATELIER CUBE SA + BONNELL I GIL LAUSANNE  
 GIACOMINI & JOLLIET INGENIEUR SA LUTRY  
 AZ INGÉNIEURS BULLE SA BULLE  
 JEAN-JACQUES BORGEAUD LAUSANNE



**5. LA CLAIRIÈRE** p.70  
 KUMA & ASSOCIÉS EUROPE PARIS /FR  
 INGPHI SA LAUSANNE  
 SRG | ENGINEERING LE MONT-SUR-LAUSANNE  
 TRANSSOLAR SAS PARIS /FR



**6. GÉODE** p.71  
 ESTUDIO ARQUITECTURA ALBERTO CAMPO BAEZA SLP  
 ZURICH / MADRID /SP  
 DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZOUG  
 IPB INGENIEURGESELLSCHAFT FRANCFORT /DE  
 HIGINI ARAU BARCELONE /SP  
 ENPLEO SÀRL LAUSANNE  
 XMADE GMBH BÂLE



**7. MOLÉCULAIRE** p.72  
 CHRIST & GANTENBEIN ARCHITEKTEN ETH SIA BSA BÂLE  
 SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BÂLE  
 EICHER + PAULI LIESTAL  
 BAKUS BAUPHYSIK & AKUSTIK GMBH ZURICH  
 LABORPLAN THERWIL  
 BG INGENIEUR UND BERATER AG ZURICH  
 MAURUS SCHIFFERLI BERNE



**8. PETRI** p.52  
 MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA GENÈVE  
 INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO  
 GRUNER ROSCHI AG KÖNIGZ  
 SCHUMACHER INGÉNIERIES SA GENÈVE  
 DUMONT-SCHNEIDER SA (DSSA) VESSY  
 ORQUAL SA CAROUGE  
 GROUPE NOX PARIS /FR  
 UBERLAND VESSY



**9. VISAVIE** p.46  
 BURCKHARDT + PARTNER SA LAUSANNE  
 BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE  
 KOPITSIS BAUPHYSIK AG WOHLLEN  
 PGM SCHWEIZ SA WINTERTHUR  
 HAGER PARTNER AG ZURICH



**10. TRAITS D'UNION - 10**

p.73

HARRY GUGGER STUDIO LTD BÂLE  
GRUNER AG BÂLE  
GRUNER GRUNENKO AG BÂLE  
HHM BÂLE  
LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN  
H+S CONSULENTEN NÜRNBERG /DE  
MOLLER ILLIEN LANDSCHAFTS ARCHITECKEN ZURICH



**11. CAMPAGNE**

p.40

NISSEN & WENTZLAFF ARCHITEKTEN BSA SIA AG BÂLE  
WMM INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN  
AMSTEIN + WALTHERT AG DÜBENDORF  
CSD INGENIEURE AG LIEBEFELD  
LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN  
BRYUM GMBHS BÂLE



**12. LA MÉTABASE**

p.74

EM2N ARCHITEKTEN AG ETH SIA BSA ZURICH  
OPAN CONCEPT NEUCHÂTEL SA NEUCHÂTEL  
AHOCHN AG ROTKREUZ  
GARTENMANN ENGINEERING AG ZURICH  
B+P BAUREALISATION AG ZURICH  
IE LIFE SCIENCE ENGINEERING NYON NYON  
BALLIANA SCHUBERT LANDSCHAFTSARCH. AG ZURICH



**13. NATURE MORTE - NATURE VIVANTE**

p.75

BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG BÂLE  
DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZURICH  
HANS ABICHT AG ING. FÜR GEBÄUDETECHNIK ZOUG  
DR. HEINEKAMP LABOR-INSTITUTSPLANUNG GMBH BÂLE  
BLOOMIMAGES HAMBURG /DE



**14. AURA**

p.28

BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA MONTHHEY  
KURMANN & CRETTON SA MONTHHEY  
TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY  
LAMI SA MARTIGNY  
ARCHITECTURE ET ACOUSTIQUE SA GENÈVE



**15. 23071933**

p.22

BAUKUNST BRUXELLES /BE  
BRUTHER PARIS /FR  
MUTTONI & FERNANDEZ, ING. CONSEILS SA ECUBLENS  
PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEIL SA LE MONT  
ECOACOUSTIQUE SA LAUSANNE  
SORANE SA ECUBLENS  
CHEVALIER MASSON BRUXELLES /BE



**16. BIPÔLE**

p.76

BURKARD MEYER ARCHITEKTEN BSA BADEN  
SYNAXIS SA LAUSANNE LAUSANNE  
KALT + HALBEISEN INGENIEURBÜRO AG ZURICH  
ENERPEAK AG DÜBENDORF  
BRAUNE ROTH AG BINZ  
VOGT LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG ZURICH



**17. Trifolium**

p.77

« GROUPE SCIENCE DE LA VIE SA »  
C/O ANNETTE GIGON / MIKE GUYER ZURICH  
WALT + GALMARINI AG ZURICH  
PB P. BERCHTOLD DIPL. ING. HTL/HLK SARNEN  
GARTENMANN ENGINEERING AG ZURICH  
PROFESSIONAL SERVICES AG BÂLE



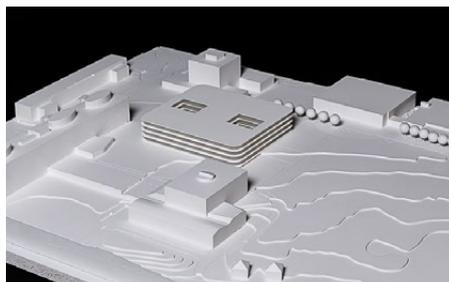
**18. NEXUS**

p.58

BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZURICH  
DR. LUECHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZURICH  
AMSTEIN + WALTHERT AG DÜBENDORF  
PROFESSIONAL SERVICES AG BÂLE  
ASP LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG ZURICH



**19. MATRIX** p. 78  
 BOEGLI KRAMP ARCHITECTES SA FRIBOURG  
 WEBER + BRÖNNIMANN SA BERNE  
 GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ  
 MJB BAUPHYSIK + AKUSTIK AG KIRCHBERG  
 SAVIDA AG BY OFFICEVOITH BÂLE  
 L'ATELIER DU PAYSAGE  
 JEAN-YVES LE BARON SÂRL LAUSANNE



**20. STAMP** p. 79  
 DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE  
 EDMS SA PETIT-LANCY  
 SB TECHNIQUE SA GENÈVE



**21. LE LABOTOP** p. 80  
 DL-C DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA GENÈVE  
 BARTHÉLÉMY - GRINO ARCHITECTES PARIS /FR  
 PASSERA & ASSOCIATI SA LUGANO  
 PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEILS LE MONT  
 MAB-INGENIERIE SA MORGES  
 AUDERGON VIONNET & PERAKIS SA LAUSANNE



**22. GEMINI** p. 81  
 XDGA - XAVEER DE GEYER ARCHITECTS BRUXELLES /BE  
 WERNER SOBEK STUTTGART AG STUTTGART /DE  
 WERNER SOBEK LONDON LTD LONDON /UK  
 LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN  
 H+S CONSULENTEN SCHWEIZ GMBH ZURICH



**23. JOHAN AUWERX** p. 34  
 E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT  
 ARCHITEKTEN ETH BSA SLA AG ZURICH  
 ERNST BASLER + PARTNER AG ZURICH  
 LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN  
 COCKPIT PROJEKT MANAGEMENT AG ZURICH  
 NEULAND ARCHITEKTUR LANDSCHAFT GMBH ZURICH  
 HANS-PETER KISTLER BEINWILL AM SEE



## 7. Classement

---

<b>15. 23071933</b>	<b>1<sup>ER</sup> RANG / 1<sup>ER</sup> PRIX</b>	<b>81 000.- HT</b>	<b>11. CAMPAGNE</b>	<b>4<sup>E</sup> RANG / 4<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>35 000.- HT</b>
	DÉFRAIEMENT	5000.- HT		DÉFRAIEMENT	5000.- HT
BAUKUNST BRUXELLES /BE BRUTHER PARIS /FR MUTTONI & FERNANDEZ, INGÉNIEURS CONSEILS SA ECUBLENS PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEIL SA LE MONT-SUR-LAUSANNE ECOACOUSTIQUE SA LAUSANNE SORANE SA ECUBLENS CHEVALIER MASSON BRUXELLES /BE			NISSEN & WENTZLAFF ARCHITEKTEN BSA SIA AG BÂLE WMM INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN AMSTEIN + WALTHERT AG DÜBENDORF CSD INGENIEURE AG LIEBEFELD LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN BRYUM GMBHS BÂLE		
<b>14. AURA</b>	<b>2<sup>E</sup> RANG / 2<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>70 000.- HT</b>	<b>9. VISAVIE</b>	<b>5<sup>E</sup> RANG / 5<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>30 000.- HT</b>
	DÉFRAIEMENT	5000.- HT		DÉFRAIEMENT	5000.- HT
BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA MONTHEY KURMANN & CRETTON SA MONTHEY TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY LAMI SA MARTIGNY ARCHITECTURE ET ACOUSTIQUE SA GENÈVE			BURCKHARDT + PARTNER SA LAUSANNE BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE KOPITSIS BAUPHYSIK AG WOHLLEN PGMM SCHWEIZ SA WINTERTHUR HAGER PARTNER AG ZURICH		
<b>23. JOHAN AUWERX</b>	<b>3<sup>E</sup> RANG / 3<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>50 000.- HT</b>	<b>8. PETRI</b>	<b>6<sup>E</sup> RANG / 6<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>25 000.- HT</b>
	DÉFRAIEMENT	5000.- HT		DÉFRAIEMENT	5000.- HT
E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT ARCHITEKTEN ETH BSA SLA AG ZURICH ERNST BASLER + PARTNER AG ZURICH LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN COCKPIT PROJEKT MANAGEMENT AG ZURICH NEULAND ARCHITEKTUR LANDSCHAFT GMBH ZURICH HANS-PETER KISTLER BEINWILL AM SEE			MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA GENÈVE INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ SCHUMACHER INGÉNIERIES SA GENÈVE DUMONT-SCHNEIDER SA (DSSA) VESSY ORQUAL SA CAROUGE GROUPE NOX PARIS /FR UBERLAND VESSY		
<b>18. NEXUS</b>	<b>7<sup>E</sup> RANG / 7<sup>E</sup> PRIX</b>	<b>20 000.- HT</b>			
	DÉFRAIEMENT	5000.- HT			
BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZURICH DR. LUECHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZURICH AMSTEIN + WALTHERT AG DÜBENDORF PROFESSIONAL SERVICES AG BÂLE ASP LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG ZURICH					

-----  
**ARCHITECTES**  
BAUKUNST  
ADRIEN VERSCHUERE

-----  
ADRESSE  
RUE DES ALLIÉS 68  
1190 BRUXELLES / BE

-----  
**ARCHITECTE ASSOCIÉ**  
BRUTHER  
ALEXANDRE THÉRIOT

-----  
ADRESSE  
RUE BOULARD 25 BIS  
75014 PARIS / FR

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

## 15. 23071933

### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Le projet 23071933 peut laisser penser, à première vue, qu'il reconduit la logique d'implantation propre au campus universitaire, à savoir un objet autonome posé dans une étendue paysagère.

Pour une part, c'est le cas mais pour le fond de la question que le projet choisit de traiter, l'essentiel est un peu ailleurs. Le projet nous dit que si l'architecture parle assurément d'espace et de contexte physique, ces deux notions ne peuvent s'envisager sans convoquer leurs temporalités intrinsèques ; d'abord, les *habitus* et les territoires ont une histoire patiemment sédimentée et ensuite, les *habitus* et les territoires tendent vers un devenir. Partant du constat que l'environnement, tant culturel que territorial, est selon eux *en perpétuelle transformation*, les auteurs postulent implicitement que le projet, sans avoir la capacité d'accélérer ce processus temporel, doit prendre les dispositions pragmatiques pour l'accompagner, non seulement dans son état présent mais dans ses possibles évolutions futures sans pouvoir les anticiper.

Dans ce sens, si les principes d'implantation territoriale et paysagère actuels sont reconduits ici, ce n'est pas comme une finalité mais plutôt dans une perspective transitoire.

C'est d'une forme d'humilité du projet sur sa capacité à transformer l'état présent des pratiques sociales et territoriales dont il est question. Cette attitude attentive aux limites de l'action transformatrice de l'architecture ne renonce pas pour autant à s'exprimer avec force et à discuter radicalement l'espace mais elle tente de le faire avec lucidité. Les auteurs parlent d'une architecture *souple et affirmée*, ce qui n'est pas antinomique mais pose la complexité des buts poursuivis.

Du point de vue de la construction du territoire, le projet mise plus sur la *valeur infrastructurelle du bâtiment* que sur l'action limitée et localisée de la forme urbaine. L'implantation du bâti, tout en s'inscrivant dans les continuités visuelles et paysagères propres au campus actuel anticipe l'évolution de la Méridienne comme axe structurant appelé à se renforcer dans le temps et par l'usage. Il anticipe également un maillage de constructions qui pourrait, le moment venu, restructurer le site.

Le projet, par son implantation, son orientation hiérarchisée du nord au sud est pensé tant pour son statut actuel d'objet autonome que conjointement pour s'inscrire dans les évolutions futures du site appelé à se densifier.

### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

La spatialité proposée pour le bâtiment des Sciences de la Vie s'inscrit dans l'exacte continuité des réflexions territoriales engagées ; elle se veut *flexible et évolutive*. Quand les auteurs parlent du programme *actuel*, ils sous-entendent avec clairvoyance que celui-ci est temporellement transitoire.

Pour assurer cette flexibilité, le projet développe des grands plateaux qui externalisent les circulations horizontales et verticales majeures et concentrent au cœur de la densité construite, dans des murs épais, les flux techniques et les circulations de service.

La signature spatiale de l'édifice, sa singularité fondamentale tient dans ce retournement ; disposer à l'extérieur ce qui d'ordinaire est au centre et qui rassemble, à l'image de l'atrium ou du foyer des constructions académiques orthodoxes.

Cette décision peut s'interpréter à plusieurs niveaux, outre la mémoire historique de l'institution académique qui réside dans ce vide fédérateur, quelque chose de la mémoire du site de Dorigny est réinterprété par la notion de coursière périphérique comme la signature formelle des brise-soleil des premiers bâtiments du campus.

Prudents, les auteurs préfèrent insister sur les valeurs factuelles du dispositif, à la recherche d'un environnement de travail *favorisant l'échange et la stimulation*. Faire une place majeure, confirmée par une double hauteur, pour les espaces des rencontres informelles et des appropriations spatiales autonomes relève du manifeste sur les visées de l'enseignement académique qui se représente de la sorte. Le projet affirme avec l'écriture de l'espace que l'apprentissage et la recherche sont prioritairement des activités collectives et collaboratives. Ou pour le dire en un mot : un climat d'étude.

La force et le courage de la proposition architecturale du projet 23071933 que le jury souhaite reconnaître et saluer est une forme de recherche qui ne s'appuie pas sur les typologies informelles et bonnes à tout faire et préfère s'élaborer à partir des spécificités de l'espace d'enseignement académique.

À tous les niveaux, du territorial au programmatique, ce projet nous parle de mémoire et de devenir, de palimpseste d'*habitus* et de territoires sédimentés, de l'actualisation et du devenir des pratiques spatiales. En un mot, il nous parle de la matière-même de l'architecture.

La cohérence du projet se vérifie jusque dans sa devise cryptée qui célèbre l'avènement de Richard Rogers en saint patron tuteur des architectes plus préoccupés de répondre au thème du projet que de produire des formes et des images.

### Usage, construction et économie du bâtiment

La typologie adoptée par le projet distingue trois types de flux : les distributions verticales et horizontales périphériques majeures pour tous publics, les distributions techniques verticales centralisées et les distributions rapides, secondaires et horizontales qui traversent les plateaux d'étage.

Ce dispositif permet une grande souplesse programmatique et une adaptation pour résoudre ce qui en l'état doit être précisé : flux des étudiants qui accèdent à l'auditoire et à la cafétéria du dernier étage, flux séparés des étudiants et des chercheurs, distribution des labos des groupes et des labos en commun à revoir. La partie de recherche doit trouver une réception à même d'orienter les visiteurs et de réceptionner les colis.

Des localisations de locaux sont discutables, notamment la trop grande proximité entre les espaces de recherche et ceux des travaux pratiques. La transparence et la visibilité des laboratoires, si elles ont à ce stade valeur de concept, devront toutefois se préciser et se moduler en fonction des spécificités d'usage et d'exploitation.



Un déficit important de locaux techniques et de stockage est relevé et le principe d'accès pour les livraisons doit être clarifié.

Pour l'enseignement, les salles de travaux pratiques réparties sur des niveaux différents posent des problèmes de logistique d'accompagnement des étudiants et exigeraient des ressources humaines d'encadrement supplémentaires

Le principe d'une peau de verre mécanisée par des vérins hydrauliques n'est pas souhaité en termes d'exploitation, de maintenance et de sécurité. Une formalisation de l'espace de façade qui abandonne la domotique au profit du low-tech et de la mécanique manuelle permettrait de répondre aux questions d'entretien et d'usage sans remettre en question les principes cardinaux du projet qui ne sont pas de nature technologique mais plutôt spatiale.

Du point de vue énergétique, les coursives périphériques sont idéalement éclairées et ventilées naturellement mais la pénétration de la lumière vers les zones d'étude et de recherche pose question. En été, la ventilation naturelle peut suffire à contrôler le climat

des coursives. En hiver, l'appropriation souhaitée des coursives dépendra de leur température mais dans tous les cas, l'occupation saisonnière de ce climat intermédiaire fait partie des principes défendus par le projet.

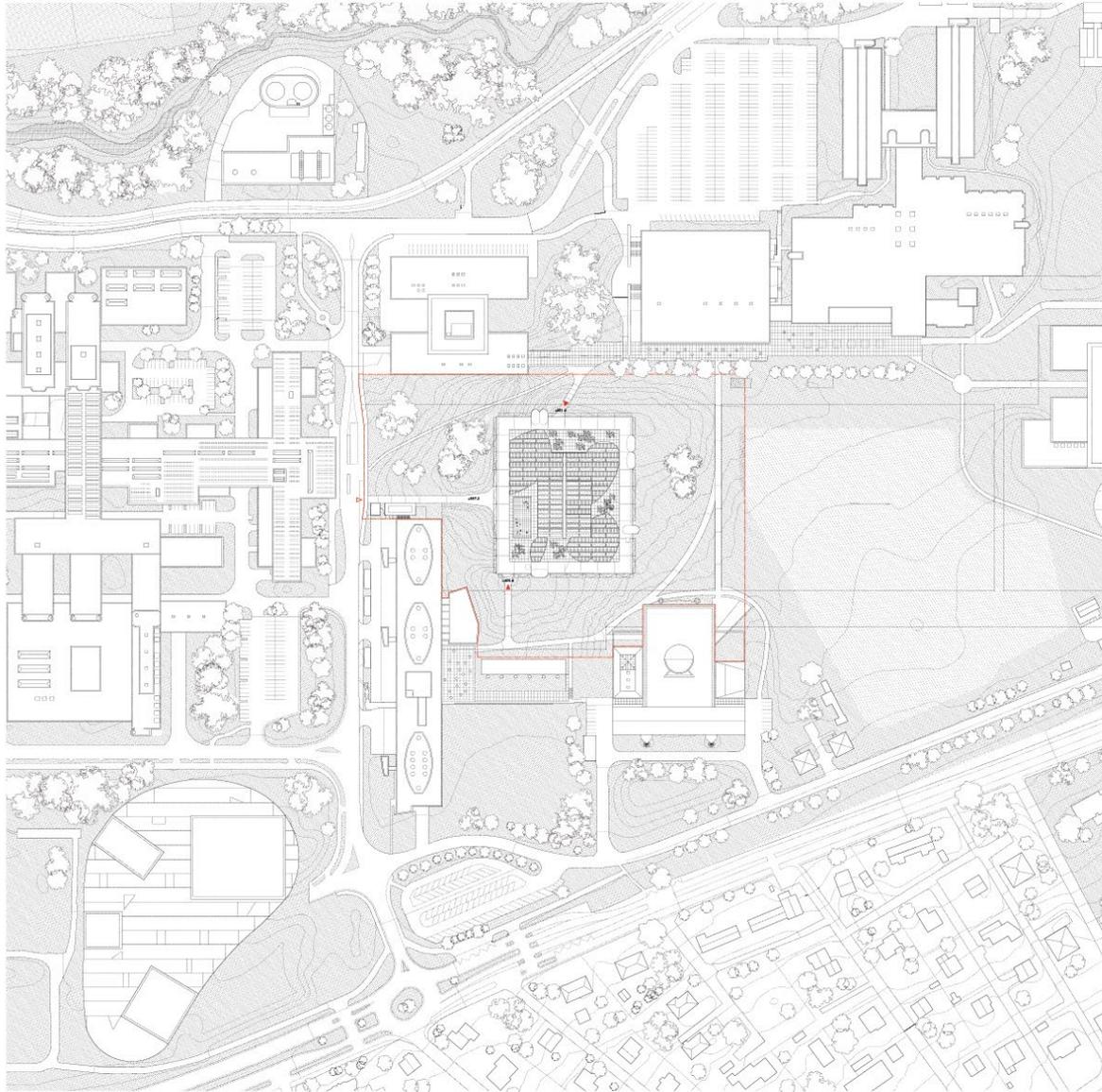
Du point de vue structurel, les portées sont trop grandes et des optimisations sont possibles sans nuire au concept du projet.

Le coût de l'ouvrage s'inscrit dans la fourchette supérieure des projets rendus du fait du coût estimé des coursives. Là encore des solutions de construction low cost pourraient réorienter le projet avec bonheur. Le coût des aménagements extérieurs est dans la fourchette inférieure.

Les étapes de réalisation et d'extension devront être affinées lors du développement du projet.

Les surfaces de planchers sont dans la moyenne des projets rendus.





Plan masse EA 1/100

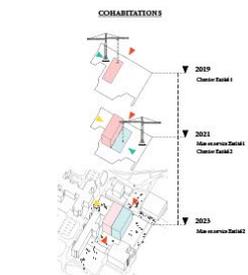
Légende : ▶ Axié urbaine (bâtiments / rampes / ponts) ▶ Axié piéton   Parc de façade   A1EXT Brique   Allée



« SIGNÉS »

Avant le développement urbain du campus, des constructions de grande échelle se sont succédées en déplaçant leur centre vers l'extérieur. De par leur conception particulière, plusieurs de ces édifices, quelle que soient leurs formes respectives, réintègrent l'espace urbain existant, au-delà de leurs usages et de leur intégration urbaine propre.

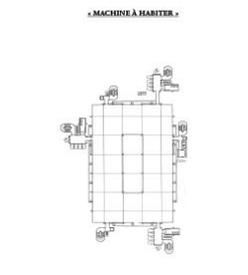
L'architecture du nouveau bâtiment de Sciences de la Vie participe à cette « composition urbaine » de grande échelle en dialoguant avec l'environnement d'un langage plus intime.



« COHABITATIONS »

Bien qu'entraînant dans une série de services distinctes, la conception du projet se fonde sur la mutualisation et la rationalisation des besoins en vue d'une intervention commune au fil du temps. Au terme de sa réalisation, le projet présente un grand nombre de synergies entre les différents entités et les départements.

Réparti au sein d'un édifice unique, la répartition des activités pourra éventuellement évoluer et permettre de nouvelles cohabitations avec les activités de « fonction » et de « recherche ».



« MACHINE À HABITER »

La conception de nouveaux bâtiments de Sciences de la Vie vise l'idée d'une architecture d'usage fonctionnelle. Structures, techniques et dispositifs se complètent de façon fluide et cohérente pour proposer une très grande complexité et confort optimal d'utilisation, de gestion et d'entretien des espaces.

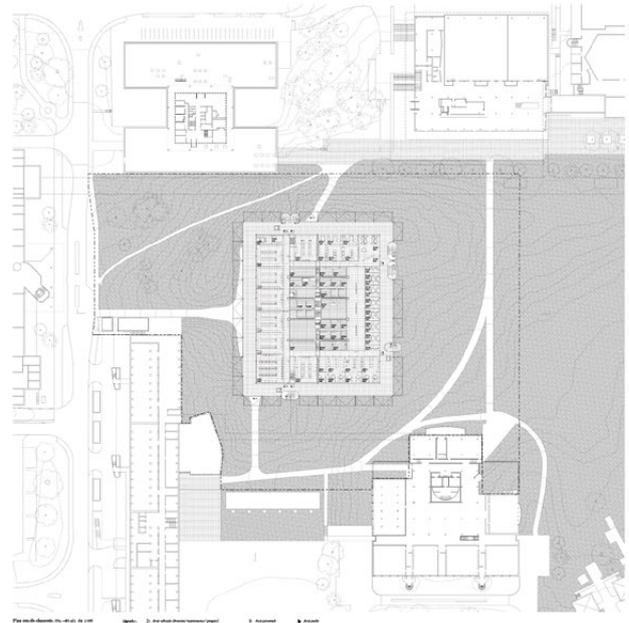
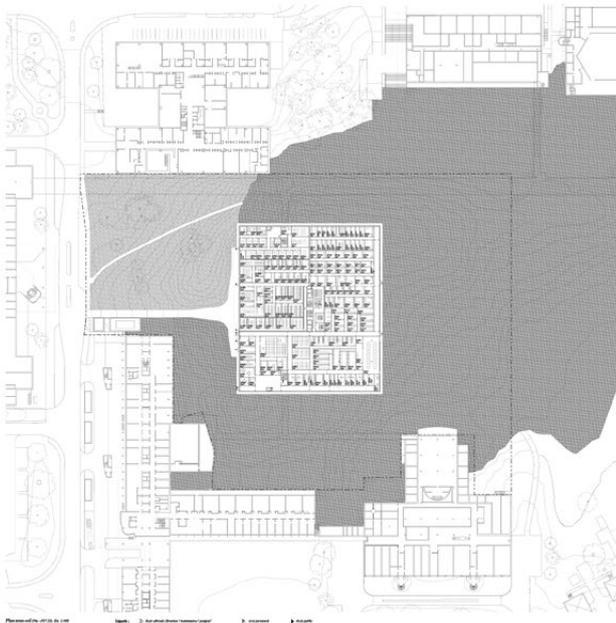
L'organisation générale de ces différents composants du projet de façon claire et minimale, offre au sein d'un volume compact des espaces généreux d'étude et d'échange.



« ESPACES PLURIELS »

De façon complémentaire aux activités de recherche et de formation, le campus offre des espaces intérieurs de rencontre et d'échange. Le projet propose également ces espaces d'appropriation et de végétation. Associés aux distributions pédestres, de larges courtes permettent d'offrir un lieu de détente à l'intérieur même des bâtiments et extérieurs.

A l'image d'un grand jardin d'hiver, ces espaces peuvent tout autant de ces conditions climatiques particulières qu'il permet de réguler les sociétés architecturales du bâtiment.



**CONCEPTS**

Three conceptual diagrams illustrating design ideas: a landscape section, a floor plan section, and a site plan section.

**CONCEPTS**

Three conceptual diagrams illustrating design ideas: a landscape section, a floor plan section, and a site plan section.



**PLACEMENT OF MECHANICAL**

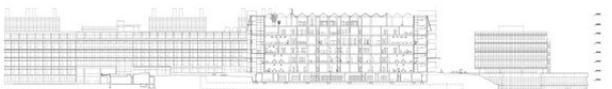
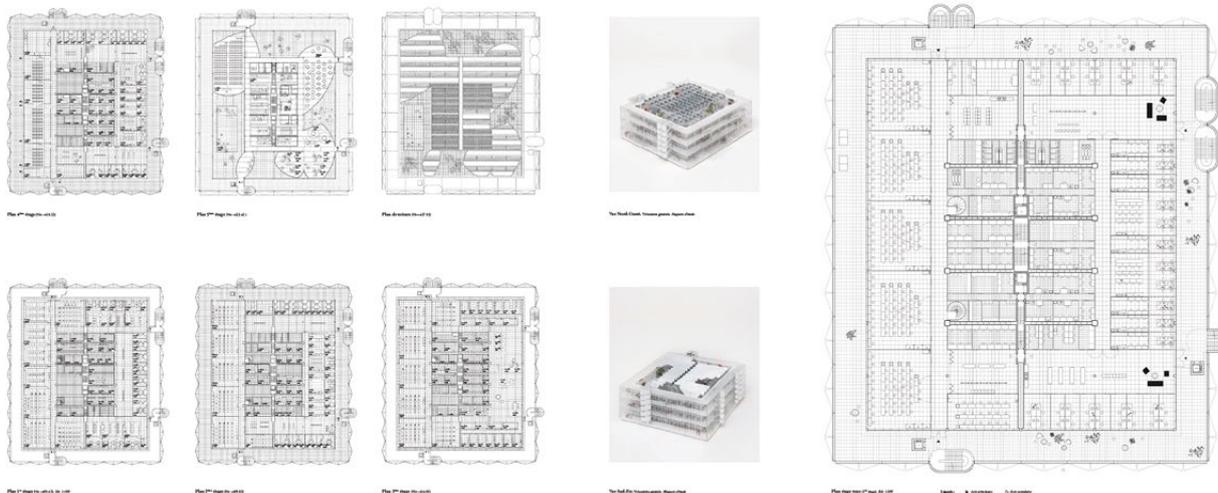
**CONCRETE LAYOUT**

**ACCESS AND PARKING**

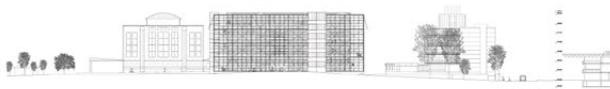
**DESCRIPTION OF TECHNOLOGY**

Four diagrams illustrating technical details: placement of mechanical, concrete layout, access and parking, and description of technology.

Architectural section drawing of the building, showing its internal structure and floor levels. The section shows the building's profile and its relationship to the surrounding environment. It includes details of the building's structure, including rooms, corridors, and outdoor spaces.



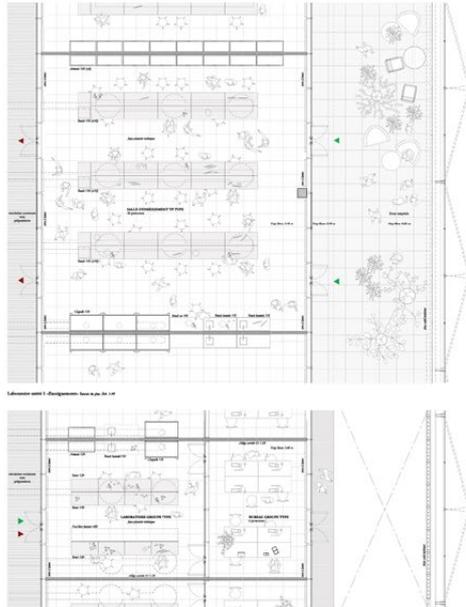
Cour Nord Sud de 0+00



Élévation Nord de 0+00



Photographie de 0+00



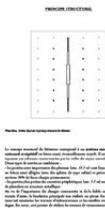
Plan de situation et plan de masse de 0+00



Photographie de 0+00



Plan de situation de 0+00



Plan de situation de 0+00



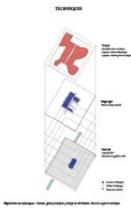
Plan de situation de 0+00



Plan de situation de 0+00



Plan de situation de 0+00



Plan de situation de 0+00



Plan de situation de 0+00



Plan de situation de 0+00

-----  
**ARCHITECTES**  
BONNARD WOEFFRAY  
ARCHITECTES FAS SIA  
GENEVIÈVE BONNARD  
DENIS WOEFFRAY

-----  
ADRESSE  
ROUTE DE CLOS-DONROUX 1  
1870 MONTHÉY

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
KURMANN & CRETTON SA  
ROBERTO PERUZZI

-----  
ADRESSE  
CLOS DONROUX 1  
1870 MONTHÉY

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

## 14. AURA

### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Le projet Aura, très attentif au contexte bâti et aux enjeux territoriaux de la question posée par le concours résout cette problématique complexe avec une maîtrise et une autorité remarquable. Les moyens pour y parvenir sont simples, efficaces et d'une grande économie formelle. Pour autant, par quelques réactions subtiles aux points stratégiques du site, la simplicité sait échapper à la simplification et au schématisme autant qu'à une radicalité ostentatoire. Le projet tend à une *rationalité organique* intéressante et tempérée.

L'arrimage au grand bateau de l'Epfl par le volume bas dédié à l'enseignement fonctionne tout autant que le dialogue de cet élément avec les volumétries modérées de l'Amphimax et de l'Amphipôle. La greffe de l'entrée du dispositif se réalise à la croisée de la desserte du métro M1 et de la Méridienne, s'accompagne de la conduite de cette dernière jusqu'à une place basse sur l'avenue Forel et se conclut par la mise en relation des entrées respectives de l'Université et de l'École polytechnique. Toutes ces décisions, d'une simplicité déconcertante, s'adressent conjointement aux deux tissus qui aujourd'hui s'ignorent et trouvent ainsi à se raccommoier.

Sans surjouer le discours sur le grand paysage, ni s'égarer dans des réflexions bucoliques sur la couleur des fleurs, le projet ne tourne pas non plus le dos à cette dimension du site. Il lui fait une juste place : après la construction du territoire.

### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

La composition en deux volumes articulés est une réponse conjointe qui trouve ses raisons tant dans le programme à traiter que dans le site à construire. Lorsqu'elle parvient à cette qualité de synthèse, l'architecture démontre sa raison d'être et l'architecte sa pertinence. Le jury salue cette démonstration.

La qualité des espaces intérieurs s'accorde à la pertinence et à la précision des espaces extérieurs. La simplicité de moyens prévaut, le plan est aéré, les dégagements là où on les attend, au service des rencontres, au croisement de la recherche et de l'enseignement. Le projet met simplement en espace la notion-même de synergie souhaitée par le maître d'ouvrage.

La fonctionnalité fonctionne, la flexibilité se vérifie, le programme est résolu.

### Usage, construction et économie du bâtiment

La valeur d'usage du bâtiment est bonne et ne nécessite pas de commentaires.

Du point de vue énergétique, dans le corps bas d'enseignement, les patios apportent lumière et ventilation naturelle à satisfaction. Pour le volume émergent de la recherche par contre, sa compacité s'accompagne de couloirs en déficit d'éclairage naturel.

On peut regretter des façades excessivement vitrées et le recours à des dalles actives pour le chauffage et le refroidissement qui limitent les possibilités de reconversion. Les sous-sols partiellement enterrés génèrent des mouvements de terre limités et un excellent équilibre des masses excavées.

Du point de vue structurel, les portées sont raisonnables bien que les épaisseurs de dalles soient un peu limite.

La construction est économe et le coût de l'ouvrage s'inscrit dans la fourchette moyenne des projets rendus, tout comme le coût des aménagements extérieurs.

Les surfaces de planchers sont légèrement supérieures aux demandes du programme, bien que quelques surfaces demandées n'apparaissent pas sur les plans.

-----  
**INGÉNIEUR C/V/S/E/PHYSIQUE**  
TECNOSERVICE ENGINEERING SA  
MARTIGNY  
MICHEL ANSTETT

-----  
**INGÉNIEUR E**  
LAMI SA MARTIGNY  
MASSIMO MIGLIASCIO

-----  
**ACOUSTICIEN**  
ARCHITECTURE ET ACOUSTIQUE SA  
GENÈVE

-----  
PROJETS PRIMÉS / 29



## 14. AURA



### QUARTIER SORGE

bâtiment des Sciences de la vie ajoute une pièce au quartier Sorge, dédié aux sciences sur le site de Dongry. Le site mis à disposition occupe une position stratégique, à la tête des flux d'étudiants arrivant par le nord, depuis les espaces publics et le futur quartier de logements étudiants, situé versant de l'EPFL, à l'ouest.

densification du site s'accompagne d'une qualification des zones existantes pour offrir un campus structuré et connecté et en préservant les qualités paysagères du site.

accord avec le parti d'aménagement, le projet propose la finition des aires d'accès piétons, depuis les voies existantes, la route de la Sorge au nord et l'avenue Auguste au sud.

les aires d'accueil s'adaptent à la déclivité du site, et expriment leur dimensionnement l'importance du flux d'étudiants.

surface du parvis bordant les bâtiments Amphitras et l'ophtalmologie est agrandie pour devenir l'espace public principal du quartier Sorge, axe de liaison principal ouvert vers le paysage.

réseau de cheminements internes est redessiné plus particulièrement dans les surfaces de parvis.

matérialisation des espaces publics accompagne la proposition : bitume pour les aires d'accès, béton pour le parvis, gravier stabilisé pour les aménagements.

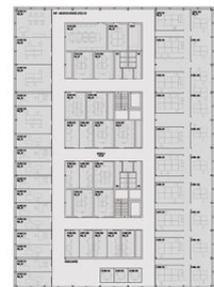
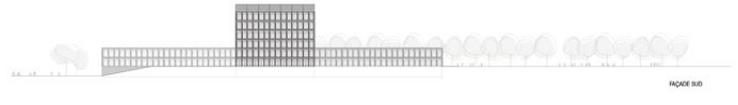
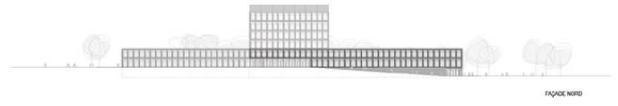
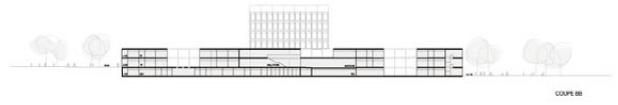
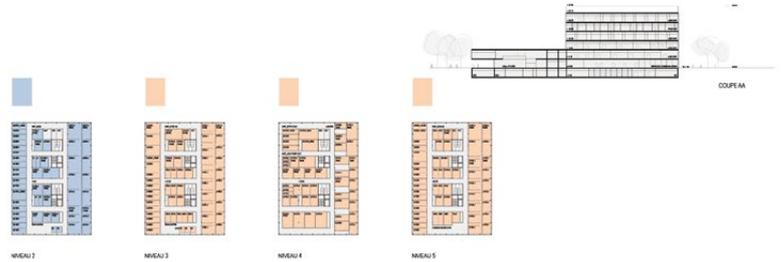
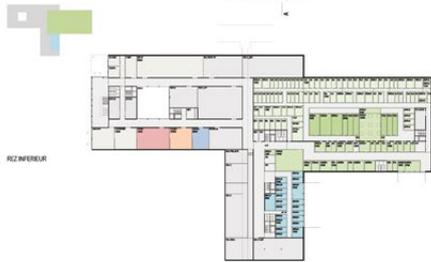
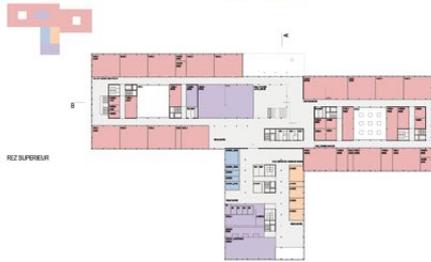
végétalisation existante accompagne la proposition.





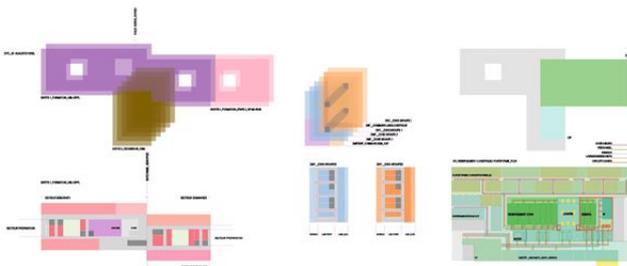
# 14. AURA

---





**INTRODUCTION**  
 Le Collège des Sciences de la vie est envisagé dans un cadre global de développement durable, respectueux de l'environnement et de la santé humaine. Le projet vise à créer un espace de travail innovant, ouvert et collaboratif, qui favorise l'interaction entre les chercheurs et les étudiants. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable aux évolutions technologiques et scientifiques. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de travail agréable, sûr et durable, qui contribue à la qualité de vie des occupants et à la réputation de l'établissement. Le projet est en phase de planification et de conception, et sera réalisé en plusieurs étapes. Le Collège des Sciences de la vie est un projet ambitieux et innovant, qui vise à créer un espace de travail innovant, ouvert et collaboratif, qui favorise l'interaction entre les chercheurs et les étudiants. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable aux évolutions technologiques et scientifiques. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de travail agréable, sûr et durable, qui contribue à la qualité de vie des occupants et à la réputation de l'établissement. Le projet est en phase de planification et de conception, et sera réalisé en plusieurs étapes.

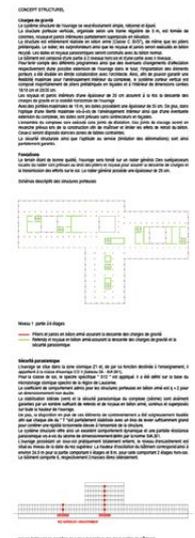


**ÉTAT AVANCÉ DE LA VIE**  
 Cette section présente les données techniques et les spécifications du projet. Elle détaille les exigences de performance énergétique, les normes de construction et les matériaux utilisés. Les informations sont présentées sous forme de tableaux et de listes à puces pour faciliter la consultation et la mise à jour des données.

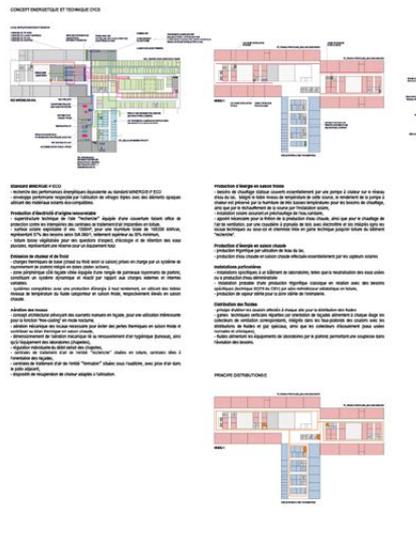
**NOTES PRÉLIMINAIRES**  
 Cette section contient des informations importantes concernant le projet, telles que les dates clés, les contacts et les références. Elle sert de guide pour les parties prenantes et les équipes impliquées dans le projet.

**NOTES DÉTAILLÉES**  
 Cette section fournit des explications détaillées sur les aspects techniques et architecturaux du projet. Elle aborde des sujets tels que la conception des espaces de travail, les solutions de stockage et les systèmes de ventilation.

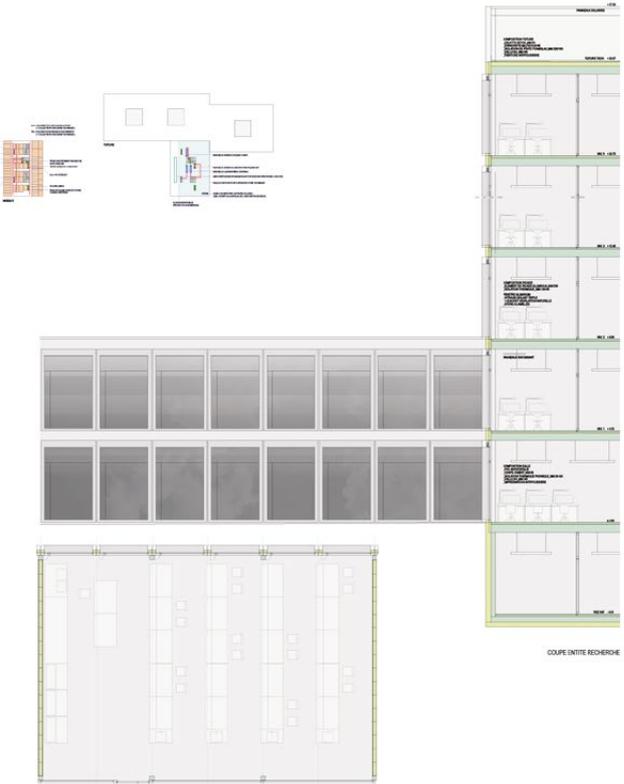
**LOGIQUE**  
 Cette section décrit la logique de conception et de construction du projet. Elle explique comment les différents éléments du bâtiment sont liés et comment ils interagissent pour créer un environnement de travail optimal.



**LABORATOIRE - BUREAU TYPE DE RECHERCHE**  
 Cette section présente les plans et les sections des laboratoires et des bureaux de recherche. Elle détaille les spécifications techniques et les exigences de performance pour ces espaces de travail.



**LABORATOIRE TYPE DE FORMATION**  
 Cette section présente les plans et les sections des laboratoires de formation. Elle détaille les spécifications techniques et les exigences de performance pour ces espaces de travail.



**COUPE INTÉRIEURE**  
 Cette section présente les coupes intérieures du bâtiment, montrant la structure et les détails de construction. Elle illustre comment les différents niveaux et espaces sont reliés et comment ils interagissent.

-----  
**ARCHITECTES**  
E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT  
ARCHITEKTEN ETH BSA SLA AG  
PIET ECKERT

-----  
ADRESSE  
HARDTURMSTRASSE 76  
8005 ZÜRICH

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
ERNST BASLER + PARTNER AG  
CHRISTOPH HAAS

-----  
ADRESSE  
MÜHLEBACHSTRASSE 11  
8032 ZÜRICH

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

### 23. JOHAN AUWERX

#### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Le projet Johan Auwerx s'inscrit avec beaucoup de subtilité dans le contexte difficile de la rencontre des deux tissus construits en présence. D'une part, il se raccorde sans ostentation à l'ordre linéaire du grand axe de l'institution polytechnique, jouant conjointement de l'émanation horizontale et de la conclusion verticale. D'autre part, il converse habilement avec les masses existantes du campus universitaire.

Accompagnant les volumes bâtis, les espaces extérieurs sont assumés, clarifiés par la nouvelle construction ; le statut de la Méridienne comme axe majeur du campus est renforcé et sa conclusion en une place basse en lien avec l'Epfl assure la liaison avec l'avenue Forel et une porte d'entrée au site universitaire. La simplicité, l'élégance et la précision de la contextualisation du projet en font un modèle d'efficacité urbaine.

Rompant avec la logique d'implantation pavillonnaire et éparse des bâtiments universitaires, les auteurs postulent que la logique qui a prévalu à la construction initiale du site est arrivée à un stade critique ; elle n'est plus en rapport avec l'échelle du site tel qu'il se densifie et elle n'est plus en rapport avec le temps dans lequel on vit.

Sauf à cultiver des images bucoliques surannées inspirées des gravures paysagères du XVIII<sup>e</sup> siècle, la construction responsable du territoire appelle ici un changement de paradigme territorial.

Les rapports d'échelle vis-à-vis des bâtiments existants sont maîtrisés et cette densification ne se paie pas du prix de la promiscuité.

#### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

L'articulation en deux parties distinctes mais continues, l'une horizontale, de recherche et l'autre verticale, d'enseignement, ne se fait pas au détriment de l'unité du projet ; l'addition programmatique trouve à se résoudre habilement dans un bâtiment composé. Cette résolution formelle, au croisement de questions tant territoriales que programmatiques pourrait illustrer la formule de Jean Prouvé : *« Ce n'est pas la forme qui fait la belle chose, c'est sa contexture. »*

Spatialement, les qualités du projet sont à chercher dans une alternance tempérée de densités et de respirations ; au confinement et à l'artificialité des espaces de laboratoire répondent les ouvertures à l'air libre des patios, dans la densité rationnelle des plans d'étage, s'égrainent régulièrement des espaces de rencontre et d'échange. Les étages sont plus des variations que des répétitions. Ces modulations spatiales sous formes de variations d'intensités d'espace prennent l'ascendant sur l'ordre nécessairement répétitif des typologies d'étage. Le bâtiment ne se réduit pas à une superposition d'étages répétitifs mais doit se comprendre et surtout se pratiquer comme une famille de clusters relativement autonomes.

#### Usage, construction et économie du bâtiment

Si les auteurs ont une vision claire et arrêtée de la spatialité recherchée, elle se fait malheureusement parfois au détriment de la structure programmatique demandée : le positionnement des laboratoires à un étage séparé de celui des bureaux, s'il se comprend par la position des patios, ne favorise pas les échanges indispensables entre chercheurs et chefs de groupes qui communiqueraient mieux à l'horizontale qu'à la verticale.

Les salles communes devraient être accessibles à tous et non exclusivement par les labos des groupes. Pour l'enseignement, les salles de travaux pratiques réparties sur cinq niveaux posent des problèmes de logistique d'accompagnement des étudiants et exigeraient des ressources humaines d'encadrement supplémentaires.

Certains flux d'utilisateurs sont problématiques : la zone technique accessible par l'animalerie n'est pas envisageable, pas plus que la livraison de marchandises par cet espace sensible. La circulation entre les laboratoires de groupes et les locaux communs n'est pas satisfaisante.

Pour autant, la flexibilité interne des espaces est jugée bonne et le déficit de locaux de nettoyage et de stockage est corrigible.

Du point de vue énergétique, les locaux du volume bas de recherche sont bien éclairés, à part le niveau inférieur qui pourrait profiter d'un éclairage pris au sol des patios. Le principe de façade qui développe une double peau ventilée est incompréhensible dans son principe et réhébitoraire pour atteindre la performance Minergie P attendue. Au delà de sa conception, le principe-même de double peau est anachronique et inutile mais il peut être supprimé sans nuire aux qualités du projet.

Le volume haut de l'enseignement est bien éclairé, y compris dans ses couloirs. De plus, la ventilation naturelle estivale est convaincante. Par contre le choix de conditionnement par ventilo-convecteurs n'est pas adapté à un bâtiment performant avec un niveau de charges internes élevées.

Du point de vue structurel, les principes sont raisonnables et simples, les portées bien réglées et les superpositions efficaces. De manière générale, les efforts structurels sont en adéquation avec les attentes spatiales du projet, réalisés là où ils sont nécessaires mais sans emphase. Structure et architecture sont en bonne conversation.

Le coût estimé de construction est exactement dans la cible attendue, les surfaces de planchers correspondent précisément au programme demandé.

-----  
**INGÉNIEUR C/V/S/E**  
ERNST BASLER + PARTNER AG ZÜRICH

-----  
**PHYSICIEN DU BÂTIMENT**  
ERNST BASLER + PARTNER AG ZÜRICH  
MARTIN MEIER

-----  
**SPÉCIALISTE EN LABORATOIRES**  
LABORPLANER TONELLI AG  
GELTERKINDEN

-----  
PROJETS PRIMÉS / 35



### 23. JOHAN AUWERX

**CONSULTANT**  
COCKPIT PROJEKT MANAGEMENT AG  
ZURICH  
NILS DÖRING

**PAYSAGISTE**  
NEULAND ARCHITEKTUR LANDSCHAFT  
GMBH ZURICH  
MARIA VINÉ

**ARTISTE**  
HANS-PETER KISTLER BEINWILL AM SEE



Plan de situation 1:2000



image conceptuelle

#### Situation dans l'espace

Le nouveau bâtiment des Sciences de la Vie marque considérablement de son empreinte le Campus étant à Dörigny du fait de sa stature imposante. Les deux éléments qui se succèdent étroitement relient alors deux utilisations fonctionnelles fondamentalement différentes et de la sorte également, deux volumes architecturaux différenciés pour la formation et pour la recherche. Le résultat est une construction nouvelle qui peut s'intégrer avec aisance comme une pièce ajoutée dans la situation de l'aménagement de paysage et des constructions. On réagit ainsi à la proximité immédiate du Colotron et du Batocline avec un espace plat qui se sent en retrait de l'Avenue Forel et qui ainsi, par rapport à la liaison avec l'EPFL, présente une antichambre avec un paysage généreux. Par rapport à l'espace paysager ouvert entre le Océanode et l'Amphimax, on réagit avec une accentuation volumétrique. Dans le sens de sa longueur, l'esplanade est renforcée dans son rôle de liaison principale et de lieu d'arrivée marquant le paysage. Le raccordement vers l'Avenue Forel est étendu au moyen d'un escalier du campus nouvellement développé et permet de donner une forme au raccordement vers le système de chemins de la Méridienne de manière judicieuse et en harmonie avec la topographie des lieux. L'entrée principale se situe en lieu direct vers l'esplanade et dans le prolongement de la station de métro UNIL-Sorge. Malgré la dimension du projet, la formation des volumes permet une bonne intégration dans le plan du campus. Ainsi la nouvelle construction préserve les conditions de visibilité de l'Amphimax en direction du sud-est vers le Lac Léman.

#### Architectonique

L'architectonique d'un tel projet est en premier lieu dominée par la mission d'organiser des conditions d'espace complexes sous formes de clusters cohérents en soi.

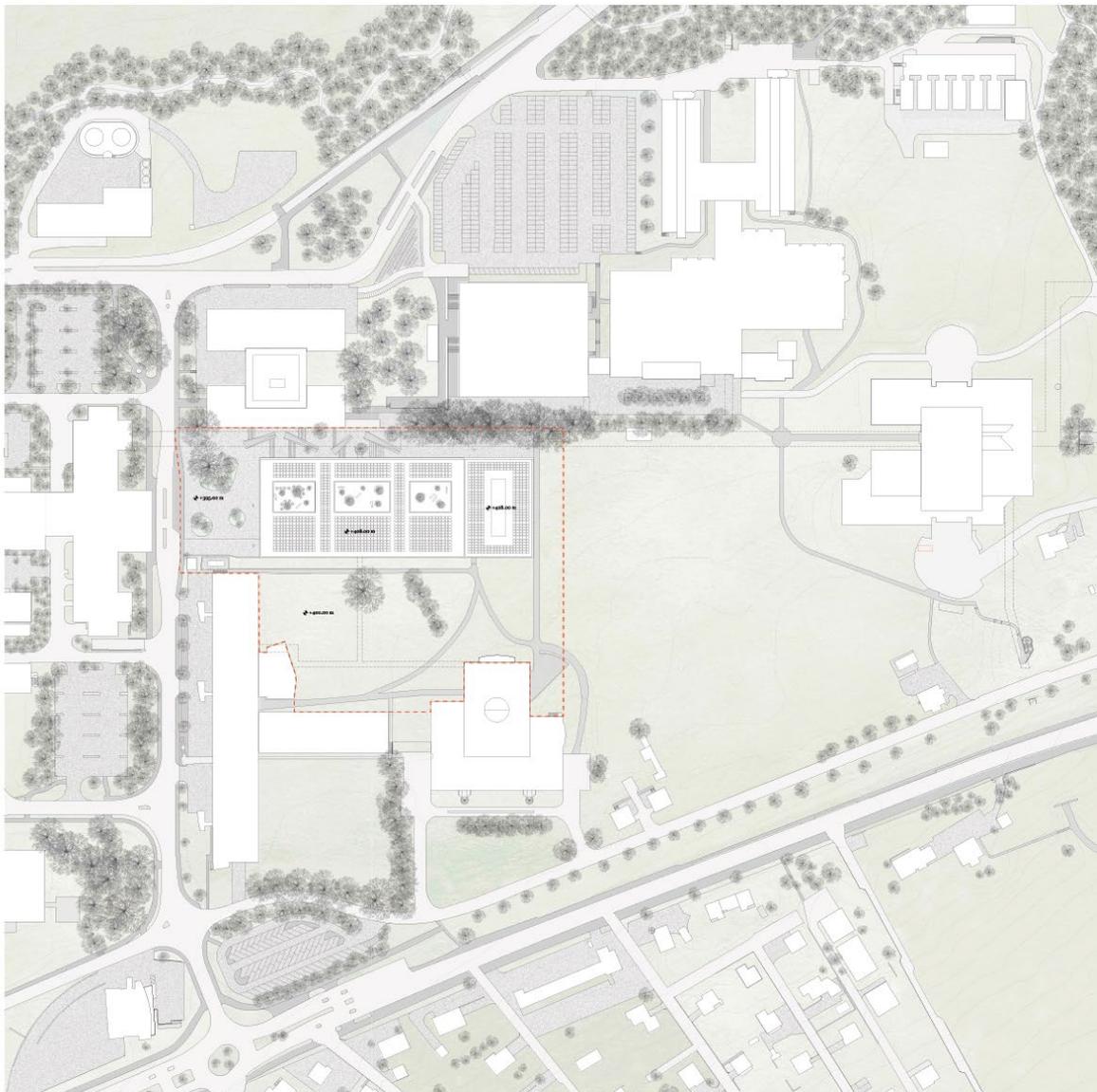
*Dans ce contexte, on pourrait peut-être parler d'une véritable logistique de l'espace qui est mesurable quant à sa fonctionnalité et qu'en qualité d'architecte, on modère plus qu'on ne projette dans sa cohésion et sa relation interne. Ce qui est ici passionnant, est de réfléchir à la disponibilité et au potentiel architectonique du restant effectif.*

Ainsi nous développons l'espace intermédiaire qui associe la profondeur avec une sensibilisation architectonique. Le contact contrôlé du laboratoire est ainsi complété par une relation vers l'extérieur et forme ainsi des lieux collectifs propices à la rencontre et aux échanges.

L'expression architectonique de la nouvelle construction est constituée par une enveloppe vitrée qui du fait de sa répartition, procure une impression de fragilité. La portée étendue de l'espace paysager s'appuie ainsi à une aussi grande construction dont la perception extérieure ne restitue pas simplement la même taille, mais une image composite faite de nombreux fragments et reflète en un ensemble.



Plan de masse



Plan de masse 1:1000

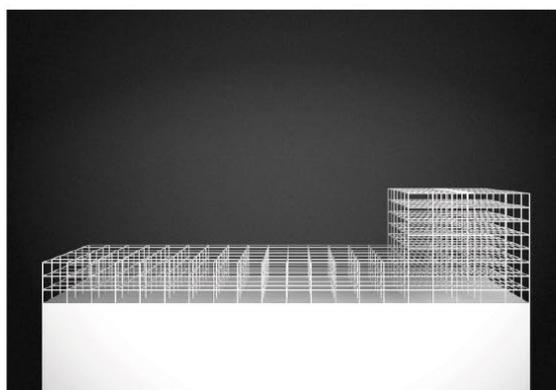
Avec toute la rationalité voulue de l'installation, on voit apparaître un bâtiment qui détermine un effet catoptrique et qui accorde au petit fragment, une « contribution » à l'appareil global. Ainsi les Sciences et de la Vie accèdent à une relation dialectique faite du « Ratio » de la science et de l'« Émotion » de l'espace de vie direct et spectaculaire du Lac Léman.

Le développement de la façade suit l'idée d'installer un grand bâtiment avec une fenêtre exposition la plus près possible du module de la capacité de réaction. Cela sous-entend que les mesures pour le guidage de la lumière et pour l'occupation s'interviennent pas du fait d'influences extérieures, comme par exemple sous l'influence du vent. Avec des bâtiments ainsi exposés, il faut partir du principe que sans des mesures de protection, il résulte des différences massives entre les valeurs simulées et les valeurs réelles.

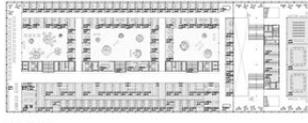
Notre proposition de solution prévoit une façade en verre qui suit le principe de base de la façade en éléments d'aluminium à deux coques (CCF) dite « Closed Cavity ». Il s'agit d'un compartiment intermédiaire de façade totalement étouffé avec un triple vitrage intérieur, une protection solaire dans l'espace intermédiaire et un vitrage simple extérieur. À l'intérieur comme à l'extérieur, on met en place une vitre VSG - afin d'assurer ainsi bien la sécurité antidébris au niveau de l'étage de bureau, que pour assurer la persistance résiduelle en cas de bris de verre. Simultanément et grâce à l'utilisation de vitrages sans cope de fer et au renforcement à l'utilisation d'un revêtement réfléchissant contre le soleil, la façade offre une transparence et une teinte pure maximales, ce qui constitue un avantage pour des laboratoires.

L'ombrage intervient uniquement par une protection solaire perforée à raison de dix pour cent de trous, qui en guise de lamelles inversées, permet aussi un guidage de la lumière. Il en résulte au final une façade avec un haut standard d'isolation thermique et un facteur g réduit. L'espace intermédiaire de façade de chaque élément est constamment alimenté en air activé et sec. Comme pour un vitrage avec une coque, seule est besoin d'être atténués la face externe de la vitre extérieure et la face interne de la vitre simule la plus à l'intérieur. Le rinçage de l'air est réalisé par un réseau de répartition d'air sous pression auquel chaque élément est raccordé. Compte tenu de ce que la pression nécessaire se situe dans la plage des millibars, la surpression peut s'évacuer par des évents. Entre les éléments de façade et à l'assise des travaux de sous-répartition des locaux, un étroit panneau de ventilation est intégré. Cela permet une ventilation naturelle et individuelle. La façade du côté intérieur est conçue avec une balustrade opaque et permet une intégration optimale de l'élément de balustrade prévue. Ainsi la proportion importante de verre est réduite.

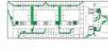
Avec la modification topographique au niveau de l'avenue Ford, il y a la formation d'un socle à visibilité continue en béton décoratif. Les quelques rares programmes installés à l'étage du socle et qui ont besoin de la lumière du jour, le perforent et sont ainsi bien intégrables.



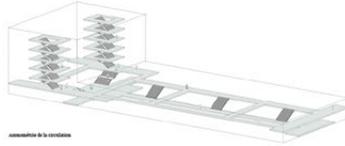
Concept structural



Plan au 1er étage 1/200



Vue de face



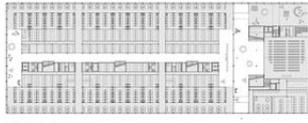
perspective de la construction



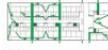
Plan plan étage 2/200



Plan plan étage 3/200



Plan au 0 étage 1/200



Vue de face

**Alpilles de l'édification**

Face à son usage le constructif simple de l'édifice, ce sont les formes géométriques (carré, rectangle, triangle) qui sont les plus pertinentes, de manière à ce que l'édifice puisse être construit en utilisant les mêmes matériaux et techniques de construction que ceux utilisés pour les autres bâtiments de la ville. C'est pourquoi nous avons opté pour un langage architectural simple et direct, sans fioritures, sans exotisme, sans références à des styles ou à des courants artistiques. L'édifice est conçu pour être construit en utilisant les mêmes matériaux et techniques de construction que ceux utilisés pour les autres bâtiments de la ville. C'est pourquoi nous avons opté pour un langage architectural simple et direct, sans fioritures, sans exotisme, sans références à des styles ou à des courants artistiques.

Un tel usage ne signifie pas une dégradation de la qualité de l'édifice, au contraire, il est au contraire une garantie de la qualité de l'édifice, car il est possible de construire un édifice de qualité en utilisant les mêmes matériaux et techniques de construction que ceux utilisés pour les autres bâtiments de la ville. C'est pourquoi nous avons opté pour un langage architectural simple et direct, sans fioritures, sans exotisme, sans références à des styles ou à des courants artistiques.



Plan plan étage 4/200



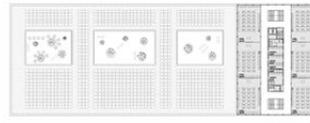
Plan plan étage 5/200



Plan au 6 étage 1/200



Vue de face



Plan plan étage 7/200



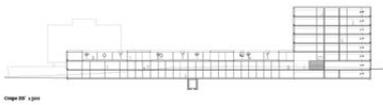
Vue de face



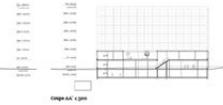
Élévation N°1 1/200



Élévation N°2 1/200



Élévation N°3 1/200



Élévation N°4 1/200



Vue de la salle de réunion au premier étage



Vue des escaliers depuis le couloir principal de l'étage 2



Vue du grand espace de bureau au dernier étage



Vue de l'extérieur depuis le grand espace de bureau

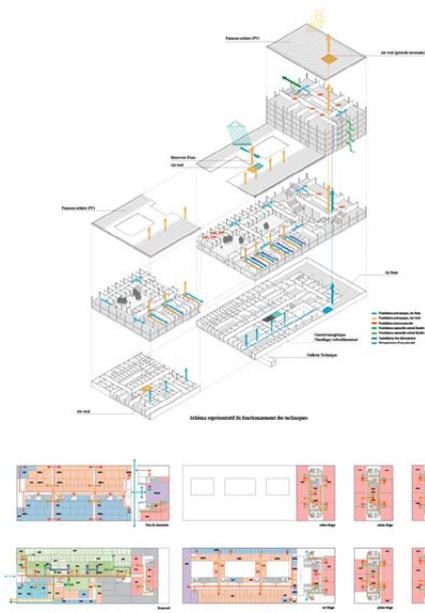


Vue de la façade de l'édifice

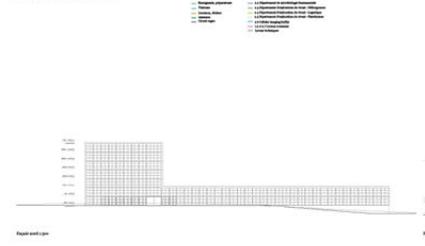


Vue de l'extérieur depuis le grand espace de bureau

**Structure de l'édifice**  
 Les deux parties de l'édifice sont reliées par un système de poutres et de colonnes en béton armé. Le système de poutres est constitué de poutres en T qui sont reliées aux colonnes par des nœuds rigides. Le système de colonnes est constitué de colonnes en T qui sont reliées aux poutres par des nœuds rigides. Le système de poutres et de colonnes est conçu pour résister à des charges de vent et de neige. Le système de poutres et de colonnes est également conçu pour résister à des séismes de faible intensité.



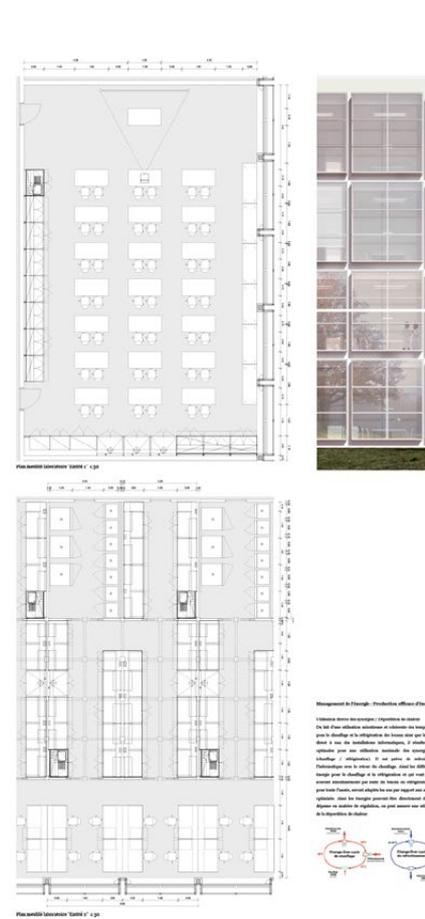
**Éléments de la bibliothèque**  
 L'édifice principal de la bibliothèque est composé de deux volumes de volumes distincts. Le premier est un grand volume principal qui abrite les services administratifs, les bureaux, les salles de lecture, les salles de conférence et les salles de réunion. Le second est un volume plus petit qui abrite les salles de lecture et les salles de conférence. Les deux volumes sont reliés par un passage couvert. Le bâtiment principal est conçu pour être flexible et adaptable aux besoins de la bibliothèque. Les salles de lecture et de conférence sont conçues pour être modulables et peuvent être configurées de différentes manières. Le bâtiment principal est également conçu pour être accessible à tous les utilisateurs de la bibliothèque. Les services administratifs et les bureaux sont conçus pour être efficaces et productifs. Les salles de lecture et de conférence sont conçues pour être confortables et accueillantes. Le bâtiment principal est un exemple de l'architecture moderne et fonctionnelle.



**Éléments de la salle de lecture**  
 Le bâtiment de la salle de lecture est conçu pour offrir un environnement de travail calme et propice à la lecture et à l'étude. Les salles de lecture sont conçues pour être confortables et accueillantes, avec des tables et des chaises ergonomiques. Les salles de lecture sont également conçues pour être modulables et peuvent être configurées de différentes manières. Le bâtiment de la salle de lecture est également conçu pour être accessible à tous les utilisateurs de la bibliothèque. Les services administratifs et les bureaux sont conçus pour être efficaces et productifs. Les salles de lecture et de conférence sont conçues pour être confortables et accueillantes. Le bâtiment de la salle de lecture est un exemple de l'architecture moderne et fonctionnelle.



Vue de l'atrium de la bibliothèque de la salle de lecture.



**Éléments de la salle de lecture**  
 Le bâtiment de la salle de lecture est conçu pour offrir un environnement de travail calme et propice à la lecture et à l'étude. Les salles de lecture sont conçues pour être confortables et accueillantes, avec des tables et des chaises ergonomiques. Les salles de lecture sont également conçues pour être modulables et peuvent être configurées de différentes manières. Le bâtiment de la salle de lecture est également conçu pour être accessible à tous les utilisateurs de la bibliothèque. Les services administratifs et les bureaux sont conçus pour être efficaces et productifs. Les salles de lecture et de conférence sont conçues pour être confortables et accueillantes. Le bâtiment de la salle de lecture est un exemple de l'architecture moderne et fonctionnelle.

**Éléments de la salle de lecture**  
 Le bâtiment de la salle de lecture est conçu pour offrir un environnement de travail calme et propice à la lecture et à l'étude. Les salles de lecture sont conçues pour être confortables et accueillantes, avec des tables et des chaises ergonomiques. Les salles de lecture sont également conçues pour être modulables et peuvent être configurées de différentes manières. Le bâtiment de la salle de lecture est également conçu pour être accessible à tous les utilisateurs de la bibliothèque. Les services administratifs et les bureaux sont conçus pour être efficaces et productifs. Les salles de lecture et de conférence sont conçues pour être confortables et accueillantes. Le bâtiment de la salle de lecture est un exemple de l'architecture moderne et fonctionnelle.



Vue de l'extérieur de la bibliothèque de la salle de lecture.



**Éléments de la salle de lecture**  
 Le bâtiment de la salle de lecture est conçu pour offrir un environnement de travail calme et propice à la lecture et à l'étude. Les salles de lecture sont conçues pour être confortables et accueillantes, avec des tables et des chaises ergonomiques. Les salles de lecture sont également conçues pour être modulables et peuvent être configurées de différentes manières. Le bâtiment de la salle de lecture est également conçu pour être accessible à tous les utilisateurs de la bibliothèque. Les services administratifs et les bureaux sont conçus pour être efficaces et productifs. Les salles de lecture et de conférence sont conçues pour être confortables et accueillantes. Le bâtiment de la salle de lecture est un exemple de l'architecture moderne et fonctionnelle.

ARCHITECTES  
NISSEN & WENTZLAFF  
ARCHITEKTEN BSA SIA AG  
DANIEL WENTZLAFF

ADRESSE  
ST. ALBAN-VORSTADT 80  
4052 BÂLE

INGÉNIEUR CIVIL  
WMM INGENIEURE AG  
GIIBERT SANTINI

ADRESSE  
FLORENZ-STRASSE 1D  
4142 MÜNCHENSTEIN

QUATRIÈME RANG / QUATRIÈME PRIX

## 11. CAMPAGNE

### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Les auteurs définissent les enjeux principaux du projet Campagne dans une dimension phénoménologique de la perception appliquée à la contemplation du paysage. À leurs yeux, la mémoire du lieu est réduite à sa représentation romantique et le paysage en est l'acteur central. Si cette interprétation n'est pas inintéressante, elle ne peut faire l'économie d'une réflexion territoriale et non seulement paysagère.

Le principe d'implantation d'un *solitaire dans une étendue paysagère*, s'il a prévalu à la construction du campus est-il toujours pertinent en rapport avec la densification croissante du site ? Ce principe d'implantation qui nécessite un rapport assez dilué de pleins et de vides pour être opérant, est-il reconductible à l'infini ou admet-il une limite ? Ce principe est-il seulement souhaitable à l'heure où la question d'une densification responsable est adressée à l'architecture ?

Les auteurs, sans les aborder frontalement, semblent répondre par l'affirmative à ces questions sans que le jury ne puisse se rallier de manière unanime. Leur optimisme se retrouve dans les vues perspectives qui illustrent le projet et qui *oublent* pour le moins la présence de quelques constructions universitaires dans le champ de vision des utilisateurs. La mise en scène paysagère a-t-elle la capacité, comme l'art, de sublimer la réalité ? C'est toute la question et l'ambiguïté de l'architecture qui fabrique le paysage autant qu'il lui répond.

### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

Les deux bâtiments qui déclinent respectivement les parts programmatiques de recherche et d'enseignement sont d'une même famille typologique ; sans grande fantaisie mais très efficace dans leur rationalité distributive.

Dans les étages, le bâtiment d'enseignement profite heureusement d'un léger sur-dimensionnement des couloirs qui laisse imaginer une appropriation possible de ces espaces, au-delà de leur stricte fonctionnalité. Les perspectives qu'ils ouvrent sur le paysage lointain sont en accord avec le discours des auteurs.

Le bâtiment de recherche, d'une spatialité plus compacte, plus dense et moins ouverte sur l'extérieur, joue en mineur les qualités de son alter ego. Des espaces de rencontre au nord cherchent à rétablir des respirations bienvenues, quoique cernées d'ascenseurs, de sanitaires et de locaux techniques.

Dans les deux édifices, l'accent est porté sur les qualités spatiales des rez-de-chaussée dévolus à la cafétéria pour l'un et au grand auditoire pour l'autre, identifiés comme les deux moments majeurs du *vivre ensemble* étudiant.

### Usage, construction et économie du bâtiment

Le projet est attentif à développer des espaces de rencontre et des échanges informels entre les usagers. Cette intention est bienvenue et saluée par le jury.

Certaines résolutions programmatiques et fonctionnelles sont perfectibles, d'autres sont plus problématiques et difficiles à résoudre sans remises en cause importantes du projet, notamment la répartition des travaux pratiques sur trop d'étages, un accès au sous-sol impossible pour l'animalerie et des flux non résolus liés aux labos de recherche.

Du point de vue énergétique, l'option de proposer deux volumes très compacts apparaît comme dépassée. La qualité des enveloppes thermiques actuelles ne nécessitant plus un rapport de forme très bas, la compacité, en l'absence de patio ou d'atrium, s'obtient au détriment de l'éclairage naturel et rend difficile une ventilation non mécanique.

De par leur gabarit conjugué à la proximité de l'Amphimax, des ombres projetées sur la terrasse de celui-ci sont à craindre.

Du point de vue structurel, la dalle de transition sur rez nécessite des reprises de charge importantes et des porte-à-faux conséquents. Son épaisseur est minimisée et sa précontrainte sûrement nécessaire. Les portées développées au bâtiment à l'est ne sont pas raisonnables et exigent des épaisseurs de dalle importantes.

Malgré des surfaces de planchers excédentaires et des grandes portées de dalle au rez-de-chaussée, la construction est économe et le coût de l'ouvrage s'inscrit dans la fourchette moyenne des projets rendus.

-----  
**INGÉNIEUR C/V/S/E**

AMSTEIN + WALTHER AG DÜBENDORF  
MARIO KUVAC

-----  
**PHYSICIEN DU BÂTIMENT**

CSD INGENIEURE AG LIEBEFELD  
JENS SCHUSTER

-----  
**SPÉCIALISTE EN LABORATOIRES**

LABORPLANER TONELLI AG  
GELTERKINDEN  
DARIO TONELLI

-----  
PROJETS PRIMÉS / 41





Plan de situation 12000



UN REGARD INNOVATEUR SUR LA RÉALITÉ

La proposition Campagne pour le nouveau bâtiment des Sciences de la Vie (ISUM) de l'université de Caen (UNIC) répond essentiellement à deux grandes questions : l'émancipation, comment proposer un objet architectural qui assure un dialogue avec un paysage à la fois admirable et monumental (le Val Lormé et les Alpes) ? Et finalement, comment concilier les activités humaines (formation et recherche), les espaces et les environnements ayant un point de vue suggestif et évocateur ? Voir l'image A/

À Caen Agreste, le projet mise sur le potentiel de l'architecture et de l'art en tant que forces susceptibles de modifier et d'enrichir la perception de la réalité.  
La topographie de l'année 1831 Vue prise depuis la colline située derrière l'Université (voir l'image B) représente une vue panoramique depuis la colline de Dorigny, Caen par ses arbres saoules, le paysage est caractéristique de la nature locale. C'est une réalité romantique, fugitive et évoquée - elle est belle et douce.

Au moyen du parallélisme, le peintre Ferdinand Hodler (voir l'image C) montre d'une approche classique, comment la réalité se transforme pour être modifiée par un site et la main de l'artiste. Hodler explore systématiquement et transcrit ses observations en éléments fondamentaux représentés par la peinture. La composition de l'image, centrée par la berges topographiques et par les gros rochers formés au-dessus du lac, souligne la monumentalité et le bricolage du paysage.  
Ferdinand Hodler, avec sa peinture intitulée La Salette de Heligstein (voir l'image D), mettra l'accent de sa vision sur la transformation de la réalité à travers les œuvres artistiques.



En révélant l'horizon, l'éternité et le temps, l'artiste place le lecteur dans une position nouvelle et inconsciente.  
Dans un cadre précis, la proposition s'inscrit dans la complexité des relations entre paysage (naturel et construit) dans le but de révéler les qualités fondamentales et uniques du site de Dorigny à partir d'une vision et nouvelle et inédite.

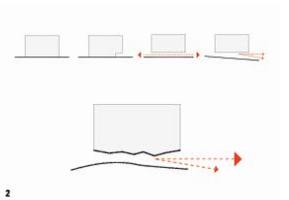
DORIGNY - UN ENDROIT EXTRAORDINAIRE

Le projet Campagne dialogue tout d'abord avec l'identité historique, culturelle et paysagère de Dorigny, il s'agit ici de s'inscrire au contexte et de mettre en valeur ses valeurs uniques. La maîtrise du feu et de la terre démontre ainsi les éléments clés de la conception. Consciemment et inconsciemment, l'artiste adopte souvent la méthode de la table à six, une page blanche n'est pas dans sa cas envisagée. La proposition envisage un concept spécifique au feu, sans renoncer aux valeurs et à la qualité de l'architecture au sein du site donné.

UNIC - UN CAMPUS UNIVERSITAIRE UNIQUE

Petit au Val Lormé et grand au sein du magnifique site de Dorigny, le campus de l'université de Caen offre l'image de sécurité dans les années 20 avec l'absence de campus universitaire éparpillés. Situé dans le Quartier de l'Église, la proposition réorganise le participant et la logique du campus. Par conséquent, d'un point de vue urbanistique et paysagère, les lignes directrices adoptées sont les suivantes :

- Les bâtiments se présentent sous la forme de volumes autonomes simples dominant une surface nivelée et continue de pelouse. (Figure 1)
- Motivée de manière équilibrée, ces volumes gardent une relation avec les autres bâtiments tout en conservant un placement libre et sans être alignés avec eux.
- En s'élevant au-dessus du sol-de-chaussée, les volumes se laissent traverser par la topographie, les circulations et les perspectives visuelles. (Figure 2)
- Les équipements communs (bibliothèque et canteen) se trouvent au ras-de-chaussée et sont centrés ainsi l'activité, les échanges et les usages au sein des espaces ouverts adjacents.
- Considérer la continuité des espaces ouverts comme une des affirmations principales de la proposition, notamment en créant des espaces de détente ayant leurs caractéristiques particulières. (Figure 3)
- Proposer des volumes compacts ayant une faible densité au niveau des ras-de-chaussée et contourner des perspectives visuelles sur l'environnement immédiat et le paysage. (Figure 4)
- Créer un réseau de connexions entre les différents usages du quartier. (Figure 5)
- Hiérarchiser les circulations en séparant les chemins piétons des routes et en minimisant les voies de service entre les bâtiments. (Figure 6) et dissocier les bâtiments du système de circulation.





Plan de masse 1.1000

**ICV - DEUX NOUVEAUX BÂTIMENTS POUR LES SCIENCES DE LA VIE**

La proposition pour le nouveau bâtiment pour les Sciences de la Vie de l'Université de Lausanne prévoit la réalisation de deux volumes distincts de 6 étages (R+5). Les deux bâtiments partageront les mêmes caractéristiques architecturales.

Le site de chacune se détache du niveau du sol afin de s'adapter aux usages publics prévus par le programme. Une structure tridimensionnelle apporte les étages supérieurs et permet de générer un nouvel espace. Cet espace ouvert est vu à travers un couloir de lumière et de visibilité du bâtiment et permet de créer une connexion entre les usages, une perspective visuelle vers les espaces extérieurs, faisant comme un nouveau cadre à l'intérieur duquel il sera possible d'observer la vie imparable aux étages et à la fois l'extérieur.

Les niveaux supérieurs sont dotés d'un plan d'étage type à la fois efficient et compact dont le concept répond aux nécessités fonctionnelles et aux exigences techniques. La grande flexibilité structurelle et la modularité du plan d'étage assurent une grande diversité d'organisations. Grâce à cela, le bâtiment pourra par ailleurs s'adapter aux changements futurs du programme et aux évolutions techniques.

Les espaces extérieurs se caractérisent par leur intégration, abrités et ouverts de la proposition. Une série de petites verticales préfabriquées en béton blanc et le module de la structure de 120 m assure les surfaces vitrées réfléchissant l'identité visuelle du projet. Une deuxième série de petites verticales en béton de 1,80 m assure la flexibilité de l'organisation interne et permet le mariage des bâtiments.

**Entité 1 - Formation**

Le premier volume, un volume rectangulaire de 6 à 6 - 220 m module, abrite l'entité 1 - Formation dédiée aux niveaux pratiques de biologie et de chimie. Cela correspond à la première phase de construction, la mise en service étant prévue en 2021.

Staté en face de la cour de la formation, le hall donne accès à l'atrium et aux niveaux supérieurs. On est en face d'une partie avec un espace ouvert et connecté avec les salles de préparation. L'atrium dispose d'une acoustique optimale grâce à la forme polyédrique de son plafond. Les trois côtés en bois permettent de contrôler l'éclairage et de varier ses vues sur le campus.

Aux étages supérieurs, deux réseaux assurent la circulation verticale ainsi que l'amenagement des parties techniques nécessaires aux fonctionnements des laboratoires. Les salles de TP pour les étudiants se trouvent le long de la façade du bâtiment, en revanche les espaces techniques et les dépôts de produits sont situés entre les toitures.

Le réseau principal de circulation dispose d'un étage direct et forme un anneau central qui dessert les salles de TP. Un réseau secondaire placé au centre du bâtiment et connecté à l'ensemble de service est relié à son aménagement et aux préparations.

Les 3 premiers niveaux abritent le département de biologie tandis que les deux derniers sont occupés par le département de chimie et les salles communes de préparation.

**Entité 2 - Recherche**

Le second volume est un rectangle de 6 à 6 - 220 m module. Il abrite la DMF la CIV et la CDF. Il correspond à la seconde phase de construction, sa mise en service est prévue pour 2023.

Orientée en face de la cour de la formation, le hall donne accès à l'atrium et l'entité 1. Le hall donne accès aux niveaux supérieurs, à la cour et au jardin.

Orientée sud et dotée de belles vues sur le paysage, la cour sera devenue la cour du bâtiment et générera une atmosphère d'échanges et de communauté entre les chercheurs et le personnel.

Les étages supérieurs comportent un grand réseau longitudinal parallèle à la méridienne. Celui-ci offre à l'étage d'étage un espace ouvert et connecté aux espaces de service. Les 3 premiers niveaux abritent la DMF occupée dans une même étage. La CIV et la CDF les espaces techniques et les archives et dépôts pour l'ensemble du bâtiment se trouvent au sous-sol.

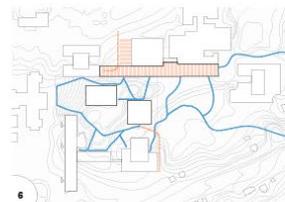
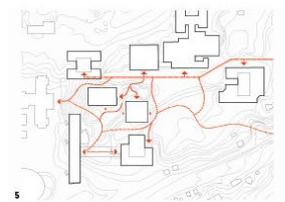
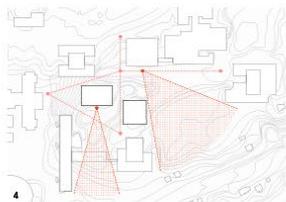
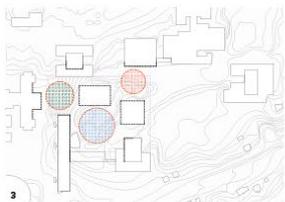
**CONCEPT DU PAYSAGE**

Partiellement intégré à son environnement, le campus UHL se caractérise par le rapport établi entre l'architecture et les espaces paysagers du territoire. Les bâtiments sont faits à l'intérieur dans le paysage et sont connectés entre eux par un système de circulations reliant les jardins à l'atrium.

L'architecture proposée prend en compte les particularités du lieu. Son emplacement est visible à travers les perspectives qui traversent sur le paysage et sur le lac. Les axes de circulation sont conçus de manière à être qualitatifs. La structure architecturale donne un caractère à l'ensemble des espaces. Les courbes de la structure et du paysage sont liées par le paysage, les parties s'élevant l'une au-dessus de l'autre et soulignant ainsi la courbe particulière du projet. La ligne du bâtiment, des toitures de circulation et de service s'alignent selon l'axe de la cour et du lac.

Le concept de paysage s'inspire de la typologie des jardins anglais, à savoir de vastes surfaces horizontales, couvertes d'un alignement régulier, des circulations structurées de manière hiérarchique et des espaces irréguliers fluides. Pour leur structure à la fois ouverte et protégée, les espaces sont reliés par la courbe de la courbe et l'alignement de la courbe de l'atrium. Les circulations s'ouvrent selon un système de chemins principaux et secondaires souples et agréables qui s'ouvrent progressivement à l'extérieur vers la cour et le lac. Le regard des voies s'ouvre vers une zone à 20 à 25 m. En parallèle harmonie avec la topographie des pentes, le tracé s'aligne sur le « chemin des philosophes » qui relie un caractère romantique et plein de poésie.

Le concept paysagé passe par la quasi-totalité des arbres existants et ajoute ponctuellement quelques espèces locales. La grille sera par endroits soumise et optimisée de géométries. Au nord du bâtiment, un biotope s'ouvre permettant d'observer des conditions climatiques optimales.



3

4

5

6





-----  
**ARCHITECTES**  
**BURCKHARDT + PARTNER SA**  
PHILIPPE BRUHLMEIER

-----  
ADRESSE  
RUE DU PORT-FRANC 17  
1002 LAUSANNE

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**BG INGÉNIEURS CONSEILS SA**  
GILLES PIRAT

-----  
ADRESSE  
AVENUE DE COUR 61  
1001 LAUSANNE

CINQUIÈME RANG / CINQUIÈME PRIX

## 9. VISAVIE

### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Le projet Visavie procède d'une lecture attentive du site, des principes de sa construction au fil du temps et de son inscription plus large dans le contexte des hautes écoles. Forts de cette lecture, les auteurs essaient, à l'aide du projet d'architecture, de créer du lien et de la continuité, en un mot : de s'inscrire *en trait d'union* entre le tissu construit de l'Epfl et celui de l'Unil. Cette intention se vérifie dans l'implantation des masses bâties avec une belle maîtrise : au rez, les volumes organiques des activités collectives s'implantent librement et selon une logique *pavillonnaire* caractéristique du site de l'université alors que les deux corps supérieurs, posés sur ces pavillons, adoptent le langage et l'orientation principale du complexe polytechnique.

L'implantation très rigoureuse, le dimensionnement contextualisé des bâtiments et la disposition programmatique des espaces en lien avec les différents niveaux des rez-de-chaussée sont remarquables. La dénivellation du talus ouest permet d'y inscrire l'auditoire qui s'oriente judicieusement vers l'extrémité est du campus de l'Epfl par une place basse en bordure de l'avenue Forel. A l'autre extrémité, à l'est, une place haute lui répond avec le programme de cafétéria.

La proposition est saluée par le jury qui relève que ce projet, à partir d'une lecture attentive du site, s'y inscrit en bonne intelligence et sans mimétisme béat : le projet développe un point de vue critique, actuel et responsable sur la construction du territoire.

### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

Le projet propose une séparation programmatique radicale entre un bâtiment dévolu à l'enseignement et un autre dédié à la recherche, tous deux partagent un foyer commun au rez-de-chaussée. Les deux bâtiments proposent une typologie identique ; les salles s'alignent sur un double couloir central qui circonscrit des locaux de service aveugles. Chaque étage est animé par un espace de rencontre sur double hauteur. Cette respiration est bienvenue mais pas suffisante pour dissiper le malaise d'une typologie excessivement banale qui déroule des couloirs sans fin.

Le traitement des espaces intérieurs n'a malheureusement pas les qualités attendues d'un lieu d'étude et d'échange à même de stimuler l'émulation propre à un campus universitaire de qualité. La finesse de réflexion relevée au sujet de l'inscription territoriale du bâtiment n'a pas trouvé son équivalent dans le traitement de l'espace d'enseignement et de recherche.

### Usage, construction et économie du bâtiment

Hormis l'absence de sanitaires de la cafétéria, quelques locaux techniques en sous-effectifs et des circulations verticales sous-dimensionnées, le programme est résolu fonctionnellement mais sans grandes qualités spatiales.

Du point de vue énergétique, le projet est intéressant quoique l'éclairage naturel des étages soit insuffisant. Au niveau du socle, le retrait des vitrages suffit à se prémunir des surchauffes estivales tout en assurant un bon éclairage naturel des surfaces.

Par contre le principe de façade qui développe une double peau ventilée est incompréhensible dans son principe et réhibitoire pour atteindre la performance Minergie P attendue. Au delà de sa conception, le principe-même de double peau est anachronique et inutile mais il peut être supprimé sans nuire aux qualités du projet.

Du point de vue structurel, la dalle de transition sur rez nécessite des reprises de charge importantes et des porte-à-faux conséquents. Son épaisseur est minimisée et sa précontrainte surement nécessaire.

Ces remarques, ajoutées à une surface de plancher très largement excédentaire, font craindre un coût de construction élevé. Le coût de l'ouvrage s'inscrit dans une fourchette largement au-dessus de la moyenne des projets rendus.

-----  
**INGÉNIEUR C/V/S/E**  
BG INGÉNIEURS CONSEILS LAUSANNE  
ROMAIN SARMEO

-----  
**ACOUSTICIEEN**  
KOPITSIS BAUPHYSIK AG WOHLLEN  
TZOULIS ATHINODOROS

-----  
**PHYSICIEEN DU BÂTIMENT**  
KOPITSIS BAUPHYSIK AG WOHLLEN  
TZOULIS ATHINODOROS

-----  
PROJETS PRIMÉS / 47



# 9. VISAVIE

**CONSULTANT**  
 PGMM SCHWEIZ SA WINTERTHUR  
 VALENTIN SIMONETT

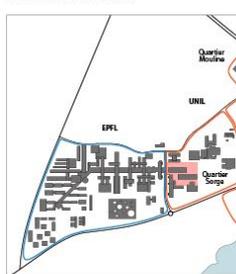
**PROTECTION INCENDIE**  
 BG INGÉNIEURS CONSEILS LAUSANNE  
 MARC EMERY

**PAYSAGISTE**  
 HAGER PARTNER AG ZURICH  
 PASCAL POSSET

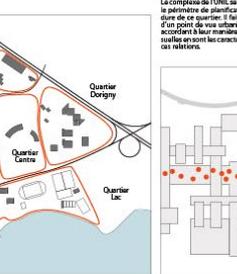


Plan de situation 1:2000

**Les établissements d'enseignement supérieur de la Ville de Lausanne**  
 La Ville de Lausanne dispose de deux hautes écoles (l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et l'Université de Lausanne (UNIL). Ces deux établissements se partagent un terrain de plus de 100 hectares bien aménagés, situés en bordure sud-ouest de la ville et bénéficiant d'un vaste espace vert. À l'origine de ces sites, deux champs de culture de légumes et de légumes secs, ont été créés dans l'intention de servir les besoins alimentaires de la ville. L'avenue Auguste Forel a été construite dans l'axe de ces champs et constitue aujourd'hui l'axe principal de circulation de la ville. Le projet de construction de l'UNIL a été initié en 1959, à l'initiative de l'architecte suisse Le Corbusier. Le projet de construction de l'EPFL a été initié en 1959, à l'initiative de l'architecte suisse Le Corbusier. Le projet de construction de l'UNIL a été initié en 1959, à l'initiative de l'architecte suisse Le Corbusier. Le projet de construction de l'EPFL a été initié en 1959, à l'initiative de l'architecte suisse Le Corbusier.



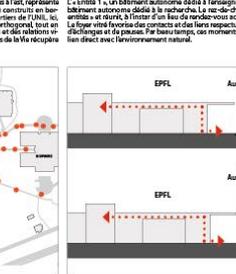
**Parti pris urbanistique**  
 Les deux sites ont été conçus comme un ensemble cohérent. En revanche, les bâtiments de l'UNIL forment un ensemble de corps de bâtiments isolés sur pied d'un dénivelé important. Bien que les deux établissements de la Ville de Lausanne se partagent le site, leurs exigences respectives diffèrent. Ainsi que l'EPFL, soumise à un règlement urbanistique et densité de la ville, le terrain est un espace de verdure au milieu ou entre les bâtiments. L'UNIL, de son côté, accorde à ce paysage une valeur différente. La nature – le paysage – est un élément essentiel de son identité et de son développement. Les constructions doivent s'intégrer à son environnement et respecter son caractère. Les constructions doivent s'intégrer à son environnement et respecter son caractère. Les constructions doivent s'intégrer à son environnement et respecter son caractère.



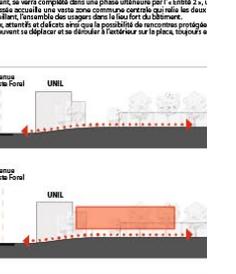
**Le Quartier Serge**  
 Le complexe de l'UNIL se subdivise en cinq quartiers contigus. Parmi ceux-ci, le Quartier Serge, situé plus à l'est, représente la partie de planification pour le nouveau bâtiment de laboratoire. Tous les bâtiments existants ont été construits en hauteur de ce quartier. Il fait figure d'ensemble entre le caractère urbain de l'EPFL et celui organique des quartiers de l'UNIL. C'est un point de vue urbanistique. Le bâtiment se met en relation au travers d'un système régional et entrecroisé, tout en accordant à leur manière une grande importance à la consolidation en limite de paysage. Des espaces libres et des relations visuelles sont les caractéristiques. La disposition soigneusement choisie des corps de bâtiments des Sciences de la Vie s'inscrit dans ces relations.



**Le centre du Quartier Serge**  
 Le centre du Quartier Serge, à savoir le terrain du projet, se présente comme un plan rectangulaire par rapport au périmètre du projet. Ce fait emblématique, la différence de hauteur d'un des bâtiments existants est recoupée au niveau du rez-de-chaussée ou du premier étage. Le bâtiment des Sciences de la Vie constitue ainsi la première construction d'un quartier où le rez-de-chaussée s'élève au-dessus des bâtiments qui l'entourent. Notre projet répond à cette situation initiale exceptionnelle à moyen d'un rez-de-chaussée ouvert et en retrait.

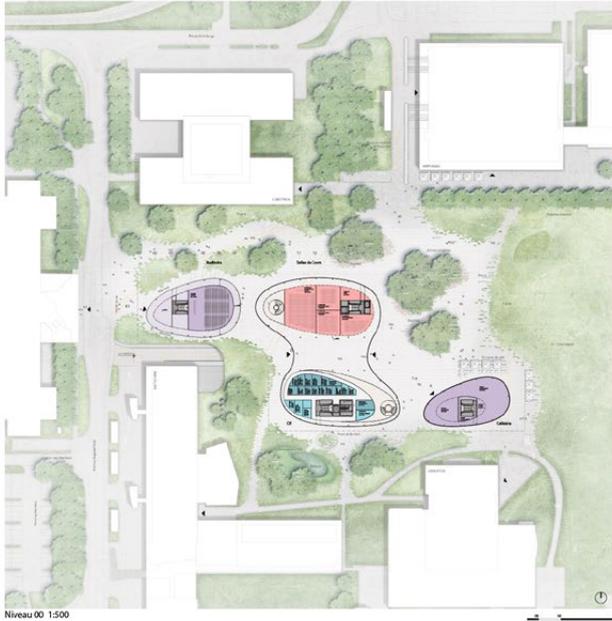


**Le Quartier Serge**  
 Le Quartier Serge, à savoir le terrain du projet, se présente comme un plan rectangulaire par rapport au périmètre du projet. Ce fait emblématique, la différence de hauteur d'un des bâtiments existants est recoupée au niveau du rez-de-chaussée ou du premier étage. Le bâtiment des Sciences de la Vie constitue ainsi la première construction d'un quartier où le rez-de-chaussée s'élève au-dessus des bâtiments qui l'entourent. Notre projet répond à cette situation initiale exceptionnelle à moyen d'un rez-de-chaussée ouvert et en retrait.





# 9. VISA VIE



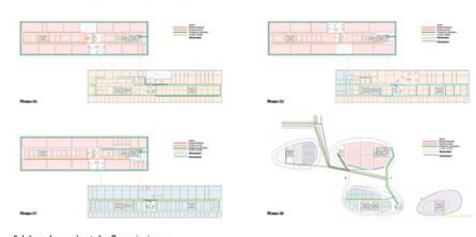
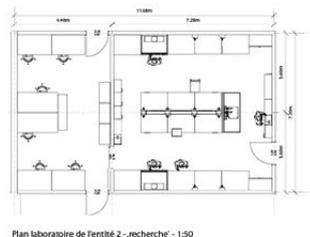
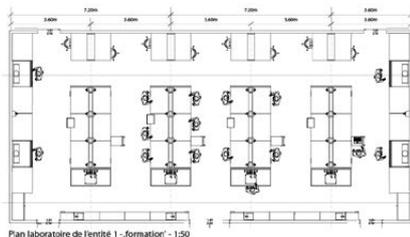
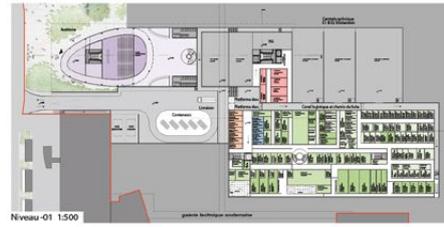
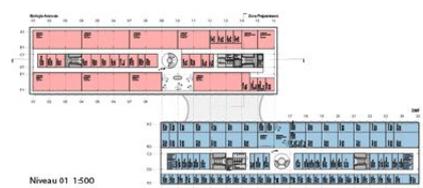
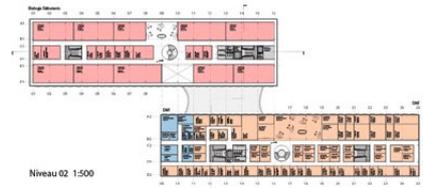
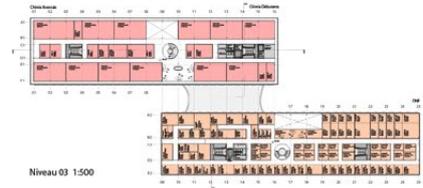
Vis-à-Vis

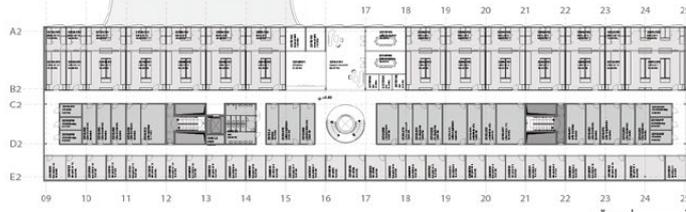
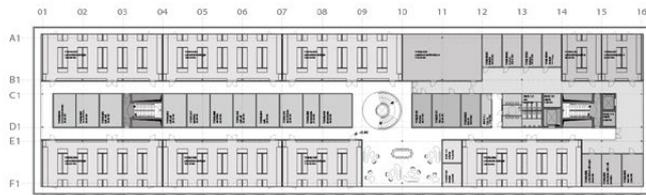


Vis-à-Vie

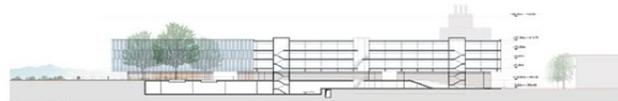


VISA VIE

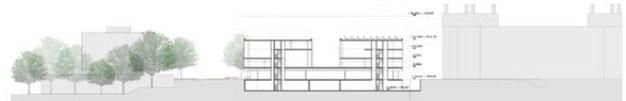




Niveau 01 - 1:200



Coupe longitudinale - 1:500



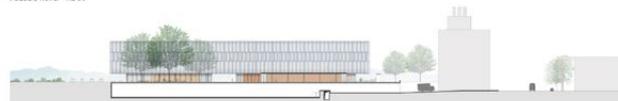
Coupe transversale - 1:500



Façade nord - 1:500



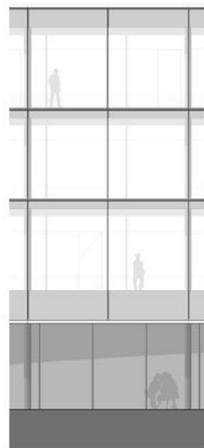
Façade ouest - 1:500



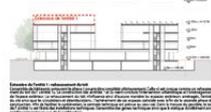
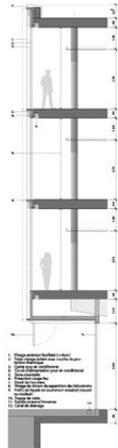
Façade nord - Entité 2 - 1:500



Façade est - 1:500



Coupe constructive et extrait de la Façade - 1:50



Les possibilités d'extension future de l'entité 1

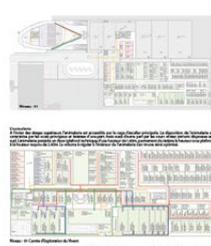


Schéma de principe du fonctionnement de l'animagerie

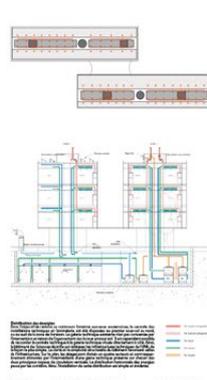


Schéma représentatif du fonctionnement des techniques



-----  
**ARCHITECTES**  
MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA  
ANA-INES PEPERMANS

-----  
ADRESSE  
RUE DU MÔLE 38BIS  
1201 GENÈVE

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL  
ROBERTO GUIDOTTI

-----  
ADRESSE  
VIA PICO 29  
6900 LUGANO

SIXIÈME RANG / SIXIÈME PRIX

## 8. PETRI

### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Le projet Petri se propose de reconduire le principe d'implantation d'un *solitaire dans une étendue de nature* propre à la constitution du campus jusqu'à ce jour. Cette vision bucolique qui convoque la prairie et les moutons, la nature proche et la paysage lointain comme les permanences territoriales d'une perspective historique univoque fait l'économie de la question qu'elle soulève ; ce principe d'implantation qui nécessite un rapport assez dilué de pleins et de vides pour être opérant, confronté à la densification inéluctable du site, est-il toujours viable ou atteint-on avec ce projet la densité critique qui le met en crise ?

Le volume proposé, d'une emprise au sol importante du fait que seuls trois niveaux sont exploités, peine à trouver les espaces de respiration qu'une telle stratégie territoriale nécessiterait. Il apparaît comme comprimé par le contexte existant, générant des espaces résiduels et à mille lieux de la description idyllique qu'en font les auteurs.

Le lien du nouveau bâtiment avec l'entrée de l'avenue Forel est traité à minima, dans la logique du talus de raccord qui préside actuellement.

Fort de sa logique de solitaire auto-référencé, le projet est très superficiellement contextualisé, jusque dans sa représentation graphique puisque le plan de rez-de-chaussée ne mentionne pas les aménagements extérieurs.

### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

Le jury a compris les métaphores insistantes des auteurs qui cherchent à lier le bâtiment à quelque chose qui relèverait du thème à traiter, qui se récapitulerait dans la transparence de l'éprouvette et qui convoquerait une ondulation de façade pour illustrer la complexité du vivant. Au-delà des images de surface, la qualité du projet est de proposer des plateaux généreux dont la profondeur est tempérée par trois patios ainsi qu'un atrium. Leur appropriation est garantie par un plan libre autorisant une disposition organique du programme à même de favoriser les échanges et les rencontres des usagers et de se reconfigurer dans le temps de l'exploitation du bâtiment.

Le jury relève le potentiel spatial intéressant de la typologie proposée même si quelques volontés de compositions formelles sont parfois en contradiction avec le propos conceptuel. C'est le cas chaque fois que la flexibilité d'usage des grands plateaux est compromise : ondulation des façades rendant l'ameublement problématique, locaux non standardisés, position des circulations secondaires qui figent le plan. La composition du plan à l'image d'un paysage, à l'aide de groupes de locaux qui s'apparentent à des *objets librement disposés*, si elle fonctionne bien en l'état, ne garantit pas pour autant les qualités d'évolution et de flexibilité suggérées par ces plateaux généreux. La position de locaux techniques comme autant de *points durs* dans le plan risque de le figer pour longtemps dans sa configuration présente.

La question de l'adéquation entre image et usage du bâtiment se pose ici à plusieurs niveaux. Est-on dans l'image de la flexibilité ou dans la réalité de sa mise en œuvre ?

### Usage, construction et économie du bâtiment

La répartition programmatique n'est pas toujours idéale mais globalement perfectible. Par ailleurs, l'accès de livraison depuis le Génopode semble compliqué et limité. La configuration de l'auditoire est peu pratique.

De manière générale, la composition du plan en constellation de petits volumes disposés librement est à même de générer de la variabilité spatiale dans les parcours. Confrontée à la très grande profondeur des plateaux, elle est souhaitable. Pour autant, le risque est de générer une forme de désorientation chez les usagers qui ne sont pas habitués au bâtiment. Les patios pourraient permettre de répondre à ce besoin d'orientation s'ils n'étaient utilisés principalement pour l'éclairage des bureaux.

Du point de vue énergétique, le projet est intéressant avec un bon éclairage naturel, des protections solaires efficaces et une pénétration de lumière satisfaisante par les patios et l'atrium. Par contre le principe de façade qui développe une double peau ventilée est incompréhensible dans son principe et rédhibitoire pour atteindre la performance Minergie P attendue. Au delà de sa conception, le principe-même de double peau est anachronique et inutile mais il peut être supprimé sans nuire aux qualités du projet.

La réflexion structurelle est de qualité, le système structurel en poteau-dalles est intéressant en terme de flexibilité d'occupation, bien que les dalles précontraintes, ne pouvant, par nature, être modifiées, sont en légère contradiction avec la polyvalence annoncée par la structure verticale.

L'ondulation des bords de dalle, annoncée comme une recherche d'efficacité structurelle, ne semble pas pertinente. Ce détail de construction, plus proche du maniérisme constructif que de la véritable résolution structurelle induit des complications et des surcoûts sans avantages objectifs.

L'absence de vitrages munis d'ouvrants est regrettée.

La construction est économe et le coût de l'ouvrage s'inscrit dans la fourchette inférieure de la moyenne des projets rendus. La même remarque vaut pour les aménagements extérieurs.

-----  
**INGÉNIEUR C/V/PHYSIQUE**  
GRUNER ROSCHI AG KÖNIG  
QUENTIN VISSOL

-----  
**INGÉNIEUR S**  
SCHUMACHER INGÉNIERIES SA GENÈVE  
RAPHAËL RUMO

-----  
**INGÉNIEUR E**  
DUMONT-SCHNEIDER SA (DSSA) VESSY  
ROGER DUMONT

-----  
PROJETS PRIMÉS / 53



**EXPERT EN SÉCURITÉ DU FEU**  
 ORQUAL SA CAROUGE  
 DOMINIQUE BOISSICAT

**SPECIALISTE EN LABORATOIRES**  
 GROUPE NOX PARIS /FR  
 ERIC GIROUD

**PAYSAGISTE**  
 UBERLAND VESSY  
 DANKO LINDER



plan de situation 1:2000 et plan masse 1:1000

**IMPLANTATION ET COLLECTIVITE**

Supportant légèrement le lac Léman et adossant face au territoire spécifique des Alpes, l'UNI, est une institution académique qui présente, dans un grand parc, une constellation d'édifices à l'usage de ses étudiants, professeurs, chercheurs et visiteurs. Chacun d'entre eux est indépendant et contribue, à l'image des cources rurales, différentes échelles d'habitats de «villes» de recherche et d'enseignement. Le nouveau bâtiment des sciences de la vie est un bâtiment ouvert au cœur de cette collection d'édifices. Par sa grande porosité, percée de patios sur son périmètre, il intègre les parcours et les cources aux échelles. Les liens avec le territoire local, voire international, se veulent multiples et riches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tant réels que virtuels. C'est ce lien qui, en plus de l'usage de la vie des chercheurs, le projet se pose occasionnellement sur un horizon vert qui une nature dessinée vient habiller. Derrière les reflets subtils du paysage, une deuxième peau légèrement ondulée évoque la complexité du vivant, la qualité des spécificités des espèces. Ce rôle d'écocollège se présente comme une «craie de milieu aquatique», où, en tous transparents, permet des connexions entre les espaces de recherche, de préparation, d'enseignement ou de détente dans un pépetuel mouvement.

**VEGETAL ET PAYSAGES OUVERTS**

Au milieu d'une prairie (1) entourée de moutons (6, et 7), le nouveau bâtiment vient se poser sur le site un peu à l'abri du grand paysage écarté dans les documents historiques. Il vient participer à cette dispersion spatiale d'objets qui est le campus universitaire créé dans les années soixante. Les connexions

sont fondamentales pour maintenir l'appartenance et l'intégration de cette nouvelle pièce dans le site. Légèrement modifiée, les nouvelles cheminements constituent par endroit des petits déplacements et forment ainsi un nouveau tissu organique, propre du monde vivant et futur, certains formés. Pour permettre aux cours de pâturer d'accéder librement d'une parcelle à l'autre et rendre ainsi massivement les codes d'orientation de la prairie, l'aménagement de passage est suggéré.

Afin de consolider les espaces ainsi constitués, un certain nombre de petites interventions ont été introduites : la première consiste à protéger et laisser s'étendre la prairie de fauche existante (2). La mise en œuvre de technique comme la «four ou four» pourra permettre d'ouvrir encore les prairies en espaces. Par ailleurs, la prairie ondulante présente entre les Gironpods et le Bâtiment pourra s'étendre. Enfin de nouvelles plantations sont proposées dans les zones d'ombre et sous-bois (3). Ces propositions s'inscrivent encore aux besoins aménageurs des moutons (6, et 7).

Pour répondre à l'attente de compensation et donner en même temps une touche de cohésion au printemps, des oiseaux (4) à certains endroits choisis sont introduits et qualifiés ainsi les espaces déjà formés. La coupe quant à elle, a été dessinée entre Bâtiment et le nouveau bâtiment au droit du croisement des cheminements.

Enfin à l'image de l'épave du chercheur qui reçoit une dose contrôlée d'une substance vivante, les falaises créées dans le bâtiment, reçoivent également des parois sculptées à leur situation, des graminées pour ouvrir le sol accompagnées de petites arbres multi-troncs.

**PROGRAMMATIQUE ET HORIZONTAUTE**

L'entité proposée constitue d'une œuvre dans la volumétrie, se tourne vers l'air du nord et se connecte avec les bâtiments de l'ensemble et de l'ensemble propre des parcours étudiants. Elle donne accès à un générateur espace d'accueil, un atrium qui donne sur les trois niveaux de l'institution, permettant le repérage des fonctions. Etoile de part et d'autre, les chercheurs et les étudiants bénéficient chacun de leurs propres distributions. Ce point d'accès, relie également les locaux communs, auditoriums, salles de conférence ainsi que des espaces disponibles permettant d'accueillir, au gré des besoins, une exposition, une tribune, un lieu de promotion, un lieu de lecture, de débats, de vente ou de communication spécifique. Des sorties vers le Gironpod, le Bâtiment, l'ensemble ou vers l'extérieur, via les patios sont à disposition des étudiants et des chercheurs. Le programme principal se répartit en trois grands plateaux sur lesquels les étudiants, chercheurs, professeurs et visiteurs peuvent se croiser, tout en bénéficiant chacun dans son intimité.

A l'état, s'étalant sur trois niveaux, les laboratoires des travaux pratiques : la cuisine pour étudiants et ouverte au dernier étage, la préparation sur l'étage intermédiaire, avec les travaux pratiques de biologie pour animaux, et enfin, la biologie pour étudiants au niveau du sol. Cette partie constitue la première étape de réalisation.

A l'ouest, on trouve tous les laboratoires de recherche directement adjacents. Le département de microbiologie occupe le deuxième étage, quant à celui de neurosciences il prend place au premier étage avec la préparation au laboratoire

avec des communications directes. Au-dessous, le centre d'exposition qui vient se connecter à toutes les autres parties programmatiques ainsi qu'à une large zone de livraison connectée à la route centrale. L'ensemble est en lien avec les circulations, les lieux de stockage et tous les locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement de cette «machine de recherche». Enfin, en haut, les monoblocs et cellules préhabitués constituent une figure technique qui compose la cinquième façade végétalisée.

**STRUCTURE ET FLEXIBILITE**

Face à la complexité d'un programme destiné à évoluer, la structure proposée ne recherche une proesse technique mais une capacité polyvalente à se mettre au service du programme. Elle est constituée d'un système poteaux-dalles éprouvé, économique et de mise en œuvre aisée. Les colonnes sont circulaires et elles s'alignent avec les étages pour un maximum d'optimisation et de flexibilité. Par leur dimension, elles suffisent à stabiliser le bâtiment libérant ainsi l'espace de tout autre élément de confortement (colonnes, murs, poteaux). Plan libre, figure unitaire par excellence, sa portée de dix mètres quatre-vingt permet le dénominateur commun des besoins dimensionnels nécessaires aux chercheurs et aux étudiants, et un multiple du module industriel de six mètres centimètres. Les trois planches-dalles intègrent également la préconstruite conçue comme un passage carrelé libérant l'espace nécessaire pour passer les ventouses techniques «craie».

La dimension prise du poteau à leur proximité ainsi que la morphologie arrondie des bords de dalles visent à améliorer la statique de l'ensemble (voir schéma de la planche 4).

**MEMBRANES PERIPHERIQUES MINERIE P ECO**

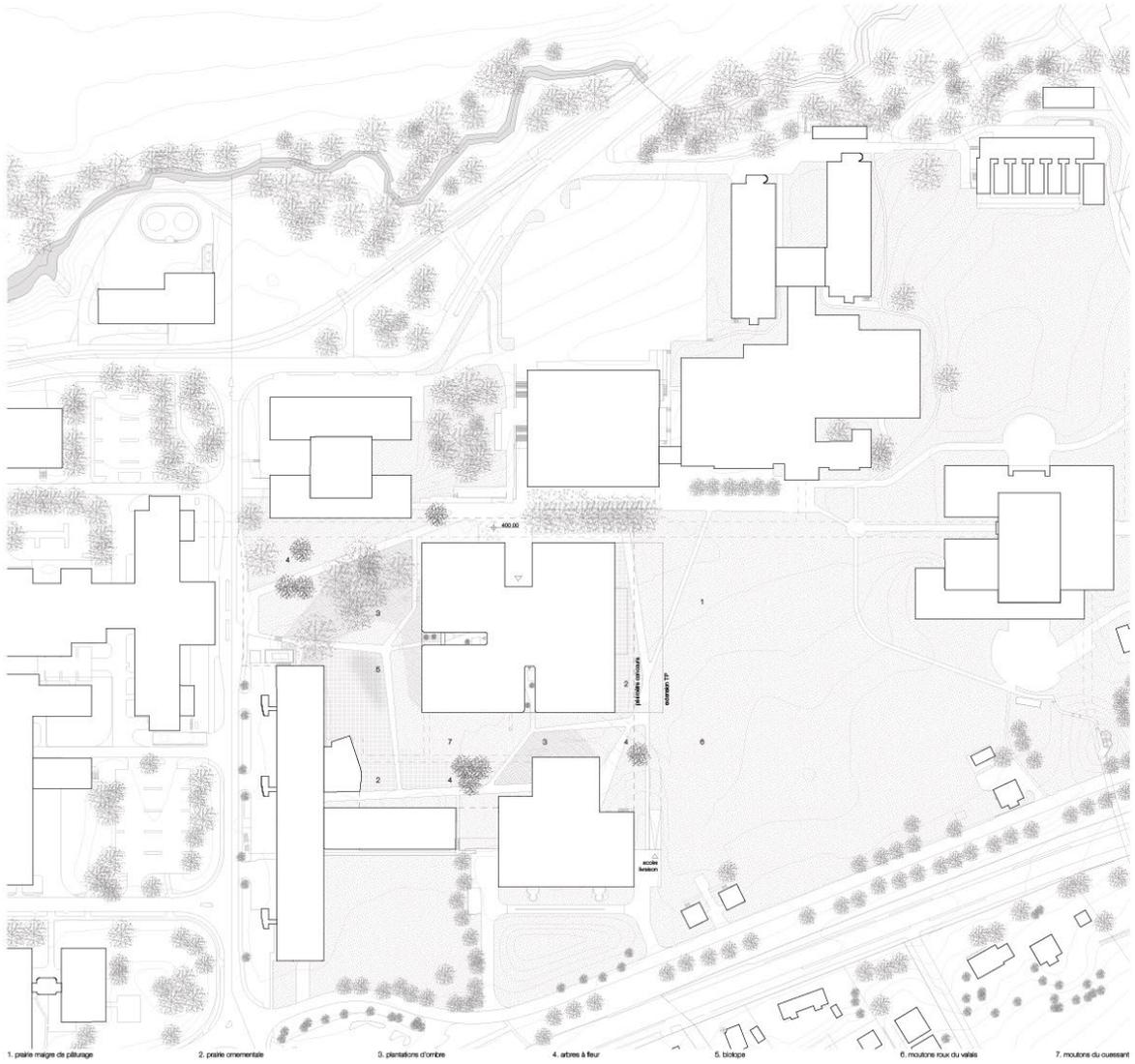
L'enveloppe du bâtiment cristallise les critères d'un bâtiment à haute performance énergétique. Elle est constituée d'une double peau dont la première est entièrement isolée en panneaux de verre épais qui assurent le rôle de protection aux intempéries en même temps qu'elle assure l'expression d'une pure recherche. La deuxième couche, assure la part thermique de l'édifice avec une surface vitrée et une surface opaque isolante, à part égale. Des fenêtres à ouvrant dans cet espace intermédiaire «craie». Cette particularité que la protection de la peau de verre, fait que la nature du revêtement et la qualité des stores peuvent espérer des univers plus «fins» que les habituels produits épais à redoubler. Des panneaux en inox poli habillent les parties isolantes amontant le jeu des réflexions internes en phase avec l'idée d'un bâtiment à la fois emblématique et d'avant-garde.

Construite à base de matériaux respectant pour un minimum de dépenses en énergie grise, l'enveloppe vise la performance énergétique et la santé de ses occupants : lumière naturelle qui procure le bien-être, matériaux de renouvellement social, contrôle des émissions sonores, qualité de l'air ambiant, etc., sont autant de facteurs favorisant le confort des chercheurs et des étudiants.

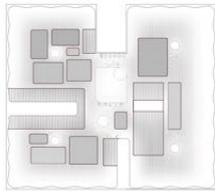
Les patios permettant également une ventilation naturelle en m-aison pour un minimum de consommation.

Tous les choix constructifs, techniques, géométriques obtiennent une flexibilité d'utilisation pour une longue durée de vie du volume avec des possibilités de déconstruction et de recyclage.







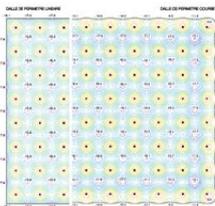


principe d'éclairage naturel 1:500

Les bâtiments et les zones de circulation sont conçus pour bénéficier d'un éclairage naturel optimal. Les zones de circulation sont conçues pour être lumineuses et agréables. Les zones de travail sont conçues pour être lumineuses et agréables. Les zones de détente sont conçues pour être lumineuses et agréables.

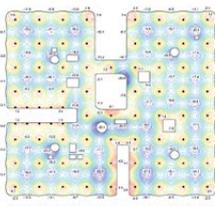


concept paysager



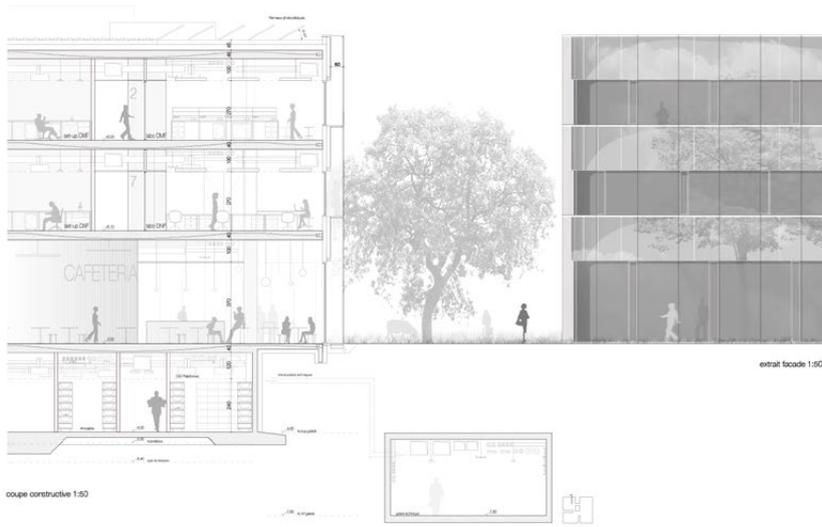
déformations à long terme 1:500

Une ville en constante évolution se caractérise par une capacité d'adaptation et de flexibilité. Les bâtiments et les zones de circulation sont conçus pour être adaptables et flexibles. Les zones de travail sont conçues pour être adaptables et flexibles. Les zones de détente sont conçues pour être adaptables et flexibles.



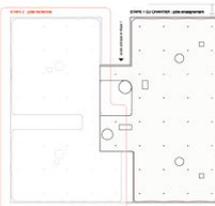
déformations à long terme avec patios 1:500

Les zones de détente et de loisir sont conçues pour être agréables et conviviales. Les zones de travail sont conçues pour être efficaces et productives. Les zones de circulation sont conçues pour être sûres et agréables. Les zones de détente sont conçues pour être agréables et conviviales.



entrain facade 1:50

coupe constructive 1:50



phases de chantier 1:500

Le chantier est conçu pour être sûr et efficace. Les zones de travail sont conçues pour être efficaces et productives. Les zones de détente sont conçues pour être agréables et conviviales. Les zones de circulation sont conçues pour être sûres et agréables.

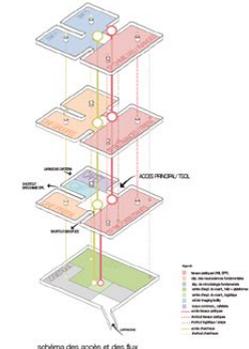


schéma des accès et des flux



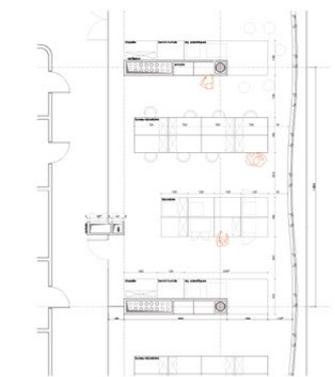
principes de distributions courie 1:500

Les zones de travail sont conçues pour être efficaces et productives. Les zones de détente sont conçues pour être agréables et conviviales. Les zones de circulation sont conçues pour être sûres et agréables. Les zones de détente sont conçues pour être agréables et conviviales.

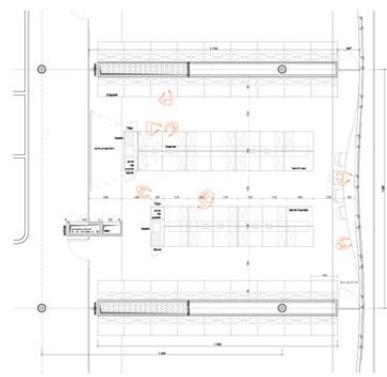


principes de sécurité 1:500

Les zones de travail sont conçues pour être efficaces et productives. Les zones de détente sont conçues pour être agréables et conviviales. Les zones de circulation sont conçues pour être sûres et agréables. Les zones de détente sont conçues pour être agréables et conviviales.



plan d'un laboratoire du département de microbiologie fondamentale P1 1:50



plan d'un laboratoire travaux pratiques chimie débutants 1:50

-----  
**ARCHITECTES**  
BERREL BERREL KRÄUTLER AG  
MAURICE BERREL

-----  
ADRESSE  
BINZSTRASSE 23  
8045 ZÜRICH

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
DR. LÜCHINGER + MEYER  
BAUINGENIEURE AG  
DANIEL MEYER

-----  
ADRESSE  
LIMMATSTRASSE 275  
8005 ZÜRICH

SEPTIÈME RANG / SEPTIÈME PRIX

## 18. NEXUS

### Inscription territoriale, contextualisation et espaces extérieurs

Le projet Nexus intéresse le jury par sa volonté de s'inscrire en *trait d'union* entre le tissu construit de l'Epfl et celui de l'Unil. Cette intention se vérifie dans l'implantation des masses bâties selon une stratégie assez subtile : au rez, les piles de la structure s'implantent librement et selon une logique *pavillonnaire* caractéristique du site de l'université alors que le corps supérieur, porté par ces piles massives, adopte le langage et l'orientation principale du complexe polytechnique. Le dispositif connecte efficacement les flux d'utilisateurs, tant au niveau du sol que par la passerelle physiquement liée à l'Epfl. De même, la Méridienne se voit non seulement reconnue comme liaison vitale du campus mais elle trouve par le projet, la porte d'entrée ouest qui lui fait actuellement cruellement défaut.

Face à ces belles qualités, il est à regretter que l'entrée de l'avenue Forel ne soit qu'un accès livraison qui côtoie des locaux techniques et non une invitation à rejoindre le niveau du grand auditoire enterré à l'est.

L'intérêt du parti adopté réside dans sa capacité à construire conjointement les espaces intérieurs et extérieurs jusqu'au point où il n'y a plus de distinction entre ces deux notions ; le bâtiment construisant le site en même temps que le site donne sa forme à l'architecture. Le jury salue cette démarche et relève sa pertinence vis-à-vis de la question posée par le concours.

### Qualités spatiales et fonctionnelles du projet

L'intérêt de l'espace de déambulation du rez pensé comme un extérieur architecturé ou un intérieur paysagé, s'il est reconnu par le jury pour son principe conceptuel, pose à ses yeux plus de questions du point de vue de sa formalisation spatiale et de sa réalité constructive. Les auteurs l'ont-ils voulu comme l'expression d'une grotte aménagée, à mi-chemin entre la *nature* et la construction ?

Dans tous les cas, le résultat, singulier et spectaculaire, par son emphase expressionniste, questionne la pertinence des catégories du décor et du kitch lorsque celles-ci flirtent avec l'architecture. La chose pourrait se résoudre si de bonnes raisons constructives venaient étayer la proposition formelle. Ce n'est malheureusement pas le cas ; les questions structurelles sont plus amplifiées que résolues par le dispositif de dalle épaisse assurant les descentes de charges des étages et la gratuité formelle présente un surcoût et des complications qui peinent à trouver leur place dans la balance.

Si ces arguments quantitatifs ne sont pas négligeables, des questions qualitatives se posent conjointement. Cet espace public qui se veut fluide et en continuité de la Méridienne, ne provoque-t-il pas, paradoxalement et par sa formalisation spectaculaire, une césure abrupte avec la continuité calme et ordinaire du cheminement piétonnier existant ? Ces questions, si elles n'ont pas trouvé de réponse définitive au sein du jury, ont le mérite d'avoir alimenté les débats.

A contrario, la typologie banale et mécanique adoptée dans les étages n'apporte pas la richesse spatiale attendue pour ce bâtiment de recherche et d'enseignement qui est également un lieu de vie et d'échange. Toute l'attention portée à l'espace public et extérieur aurait gagné à trouver une résonance avec un espace d'étude et de vie de qualité pour les étudiants.

Le plan d'étage a une profondeur importante qui pose de sérieuses questions d'éclairage naturel pour les locaux.

### Usage, construction et économie du bâtiment

Une partie importante du programme n'est pas traitée par le projet. Ce déficit porte sur 883 m<sup>2</sup>. En plus de ce décompte, le bâtiment de recherche n'a pas d'espace de réception et la cafétéria pas de sanitaires.

Pour ce qui y figure, certaines incohérences programmatiques sont relevées et la gestion des flux d'usagers n'est pas satisfaisante du fait de longs couloirs et d'insuffisance de distributions verticales associées. En l'état, des locaux de service risquent d'être utilisés comme distribution horizontale pour pallier à la mauvaise conception des distributions.

La construction s'inscrit mal dans les objectifs du développement durable du point de vue des énergies grises mobilisées (dalles alvéolaires des étages de 40 cm et précontrainte, déficit d'éclairage naturel des couloirs d'étages, chauffage au sol).

La dalle de reprise du rez présente à ce chapitre des faiblesses spécifiques ; située à l'extérieur de l'enveloppe thermique, elle s'expose à des problèmes de dilatation et de fissuration qui mettent en cause sa durabilité. Elle n'est pas exempte d'autres points faibles (surépaisseurs abondantes, complications formelles d'exécution, ponts thermiques que le qualificatif de *béton isolant* ne suffira pas à résoudre).

L'absence de vitrages munis d'ouvrants est regrettée.

Les aménagements extérieurs, avec des coupes importantes dans la végétation existante, ne sont pas dénués de critiques mais perfectibles. Par contre et par la nature du projet proposé, ils sont, de fait, coûteux.

Le coût de l'ouvrage s'inscrit dans une fourchette au-dessus de la moyenne des projets rendus.





Plan de situation 1:2000

#### ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le nouveau bâtiment sera un nouveau point de distribution et de rencontre sur la Méridienne, l'axe qui relie l'ensemble du campus. À l'endroit où celui-ci débouche sur l'avenue Forel, une passerelle crée une nouvelle liaison entre l'EPFL à l'ouest et l'est du campus universitaire. Les deux parties fusionnent ainsi en un grand ensemble où constructions et paysage s'harmonisent tout en laissant ouverte la perspective sur le lac. Le nouveau bâtiment pénètre dans l'espace routier et devient ainsi facilement reconnaissable. Au-dessous du nouvel édifice, l'espace extérieur couvert de voûtes sphériques devient la nouvelle charnière du campus et invite à s'attarder. Cet espace couvert regroupe des équipements utilitaires et de détente attractifs. De là, on jouit d'une vue imprenable sur le paysage, le lieu servant par ailleurs de charnière entre les bâtiments voisins.

#### ARCHITECTURE

Conçu de manière claire et fonctionnelle, l'édifice s'intègre à l'échelle et à la séquence orthogonale des bâtiments voisins. Les deux étapes planifiées devant être achevées à seulement deux années d'écart, elles seront réunies en un seul volume qui permettra de générer un grand nombre de synergies. Point de rencontre central, le rez-de-chaussée consiste en une suite d'espaces surplombés de coupées qui s'ouvrent sur chaque côté. Cette disposition crée de

l'amplitude et des perspectives tout en offrant protection et intimité. C'est ici que se trouvent, bien en évidence, les entrées, ainsi qu'une offre diversifiée de lieux de détente tels que café, terrasse, et accès à l'aula.

Les étages supérieurs sont organisés de manière efficiente et fonctionnelle en fonction des différents départements. Les postes de travail se trouvent le long de la façade derrière des baies vitrées et bénéficient ainsi d'un éclairage et d'une aération optimaux tout en offrant une vue imprenable. Grâce à une structure modulaire flexible pouvant facilement être étendue et transformée, les étages de travail pourront sans difficultés s'adapter aux exigences du futur. Les parties dédiées à la recherche sont constituées de grandes surfaces qui communiquent entre elles et qui peuvent, selon les besoins, être divisées et aménagées en toute flexibilité. En dehors des hottes qui nécessitent une installation fixe, les postes de travail consistent en des tables autonomes pouvant être raccorderées par le haut à des colonnes d'alimentation.

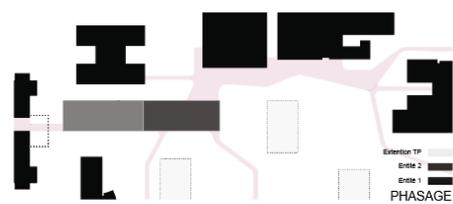
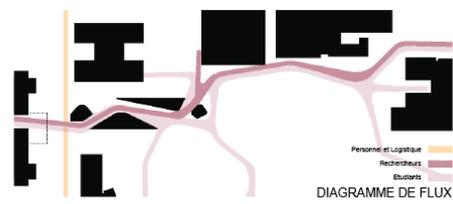
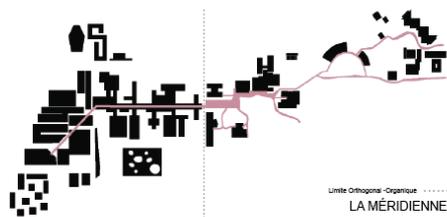
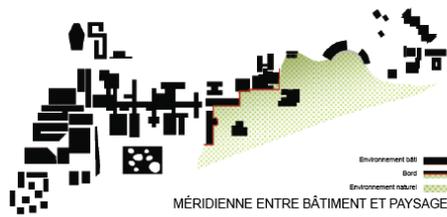
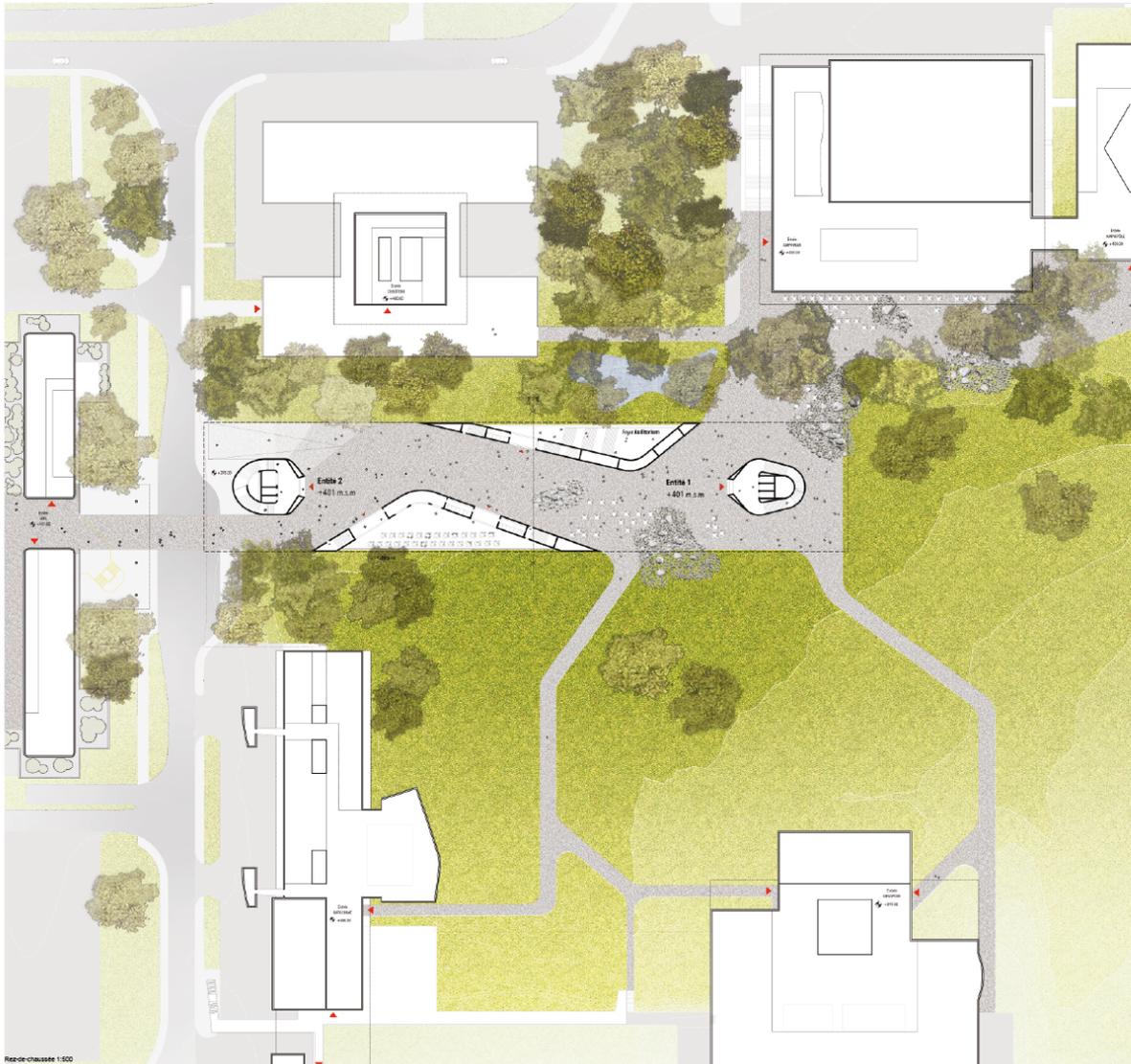
L'ensemble constitue en définitive une zone de laboratoire vaste, claire, qui grâce à son aménagement modulaire, sa partition flexible et l'interpénétration des surfaces de laboratoire et de bureaux, répond de manière optimale aux exigences des surfaces de recherche modernes. Les zones de travaux pratiques sont constituées de salles de travaux pratiques disposées le long de la façade et

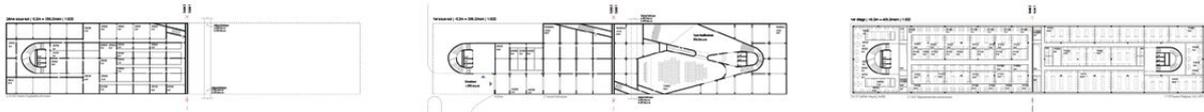
de salles de préparation réservées aux assistants et aux enseignants qui occupent la zone médiane dépourvue d'éclairage naturel. Les postes de travaux pratiques seront alignés en rangs orientés vers le professeur.

Le sous-sol abrite l'aula directement reliée au rez-de-chaussée, ainsi que les usages auxiliaires, les installations techniques et le « Centre du vivant ».

#### CONSTRUCTION ET MATÉRIALITÉ

Le rez-de-chaussée est une surface libre couverte d'une ample coque en béton isolant qui vient renforcer l'ouverture et la fluidité du lieu. En tant que connexions verticales, les cages d'escalier sont aussi des points de rencontre importants, qui de ce fait jouiront d'un aménagement généreux. Les étages supérieurs sont constitués d'un simple système poteaux-dalles. La façade transparente sur toute la hauteur est habillée de brise-soleil horizontaux de grande taille qui soulignent l'échelle du bâtiment tout en le protégeant de la lumière. Le bâtiment présente un coût de construction raisonnable, sa réalisation s'inscrivant dans une démarche durable à tous les égards. Combiné à un vitrage et à une isolation thermique optimisés, le volume compact du bâtiment réunit les caractéristiques idéales pour dépasser les exigences légales et atteindre les meilleurs standards de durabilité. Tous les espaces disposent de conditions optimales d'éclairage naturel.





**CONCEPT TECHNIQUE ET ÉNERGÉTIQUE**

Le bâtiment est conçu pour répondre aux exigences de la norme LEED Platinum. Les principes de conception sont basés sur l'efficacité énergétique, la durabilité et le confort des occupants. Les stratégies de conception incluent l'optimisation de l'enveloppe du bâtiment, l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone et l'intégration de systèmes de gestion de l'énergie avancés.

**CONCEPT DE VENTILATION**

Le bâtiment est conçu pour assurer une ventilation naturelle optimale. Les stratégies de conception incluent l'utilisation de courants d'air naturels, l'optimisation des ouvertures et l'intégration de systèmes de ventilation mécanique à faible consommation d'énergie.

**CHAUDIÈRE ET PRODUCTION DE FROID**

Le système de chauffage et de refroidissement est basé sur une chaudière à gaz et un système de refroidissement à eau glacée. Les stratégies de conception incluent l'optimisation des pertes de chaleur, l'utilisation de matériaux à haute inertie thermique et l'intégration de systèmes de stockage d'énergie thermique.

**DESIGN ÉLECTRIQUE**

Le système de distribution électrique est basé sur une architecture décentralisée. Les stratégies de conception incluent l'optimisation des pertes de tension, l'utilisation de câbles à faible perte et l'intégration de systèmes de gestion de l'énergie avancés.

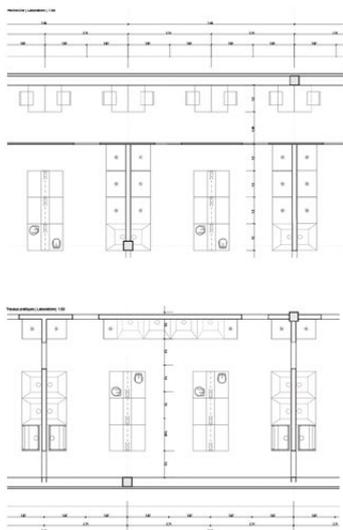
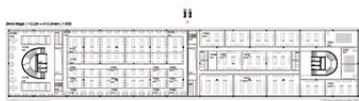
**DESCRIPTION DE LA STRUCTURE**

La structure est basée sur un système de poutres et de colonnes en acier. Les stratégies de conception incluent l'optimisation des sections, l'utilisation de matériaux à haute résistance et l'intégration de systèmes de monitoring de la structure.

**CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR**

Le bâtiment est conçu pour assurer une qualité de l'air intérieur optimale. Les stratégies de conception incluent l'utilisation de matériaux à faible émission de COV, l'optimisation des ouvertures et l'intégration de systèmes de ventilation mécanique à faible consommation d'énergie.

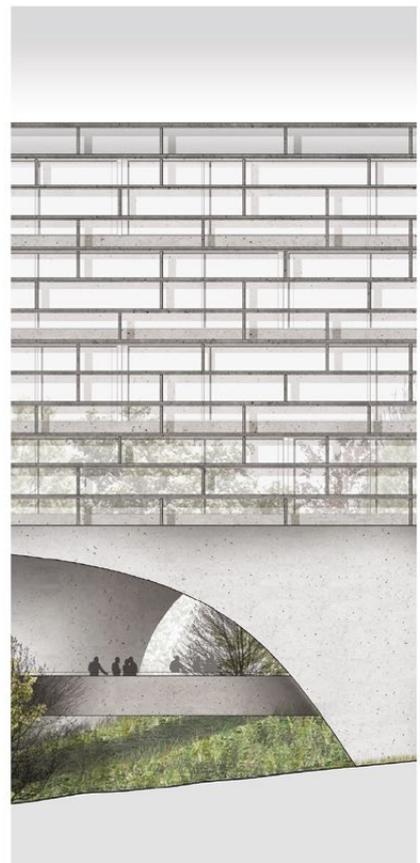
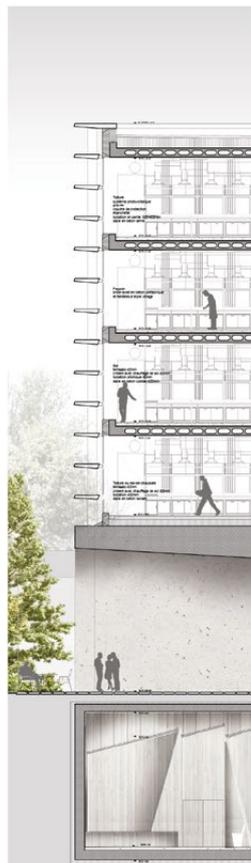
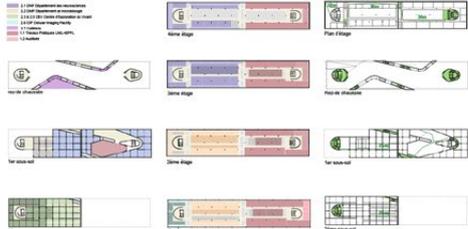




PROGRAMME

- 1000 places de parking
- 1000 places de stationnement

CHEMINS DE FLUX





## 8. Présentation des projets non primés

### 1. LA CHAMBRE

KAAN ARCHITECTEN ROTTERDAM /NL  
 KOEN VAN VELSEN ARCHITECTEN HILVERSUM /NL  
 ZPF INGENIEURE AG BÂLE  
 GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ  
 GRUNER AG BÂLE  
 TRANSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART /DE

### 2. SYNAPSE

MCCULLOUGH MULVIN ARCHITECTS DUBLIN /IRL  
 ARUP CONSULTING ENGINEERS DUBLIN/CORK /IRL  
 ARUP ACOUSTICS AMSTERDAM /NL  
 TRANSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART /DE  
 WILSON ARCHITECTS BOSTON /US  
 STEPHEN DIAMOND & ASSOCIATES DUBLIN /IRL  
 DOROTHY CROSS DORAS RENVYLE /IRL

### 3. TRAITS D'UNION - 3

ATELIER 4 ARCHITETTI AURELIO GOLFETTI ARCHITETTO LUGANO  
 MESSI & ASSOCIATI SA BELLINZONE  
 ING. VISANI RUSCONI TALLERI SA TAVERNE  
 ERISSEL SA BELLINZONE  
 PROAP LDA LISBONNE /PT

### 4. JULES ET JIM

ATELIER CUBE SA + BONNELL I GIL LAUSANNE  
 GIACOMINI & JOLLIET INGENIEUR SA LUTRY  
 AZ INGÉNIEURS BULLE SA BULLE  
 JEAN-JACQUES BORGEAUD LAUSANNE

### 5. LA CLAIRIÈRE

KUMA & ASSOCIATES EUROPE PARIS /FR  
 INGPHI SA LAUSANNE  
 SRG | ENGINEERING LE MONT-SUR-LAUSANNE  
 TRANSSOLAR SAS PARIS /FR

### 6. GÉODE

ESTUDIO ARQUITECTURA A. CAMPO BAEZA SLP ZURICH / MADRID /SP  
 DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG  
 IPB INGENIEURGESELLSCHAFT FÜR ENERGIE-  
 UND GEBÄUDETECHNIK MBH FRANCFORT /DE  
 HIGINI ARAU BARCELONE /SP  
 ENPLEO SÀRL LAUSANNE  
 XMADE GMBH BÂLE

### 7. MOLÉCULAIRE

CHRIST & GANTENBEIN ARCHITEKTEN ETH SIA BSA BÂLE  
 SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BÂLE  
 EICHER + PAULI LIESTAL  
 BAKUS BAUPHYSIK & AKUSTIK GMBH ZURICH  
 LABORPLAN THERWIL  
 BG INGENIEURE UND BERATER AG ZURICH  
 MAURUS SCHIFFERLI BERNE

### 10. TRAITS D'UNION - 10

HARRY GUGGER STUDIO LTD BÂLE  
 GRUNER AG BÂLE  
 GRUNER GRUNER AG BÂLE  
 HHM BÂLE  
 LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN  
 H+S CONSULENTEN NÜRNBERG /DE  
 MOLLER ILLIEN LANDSCHAFTS ARCHITECKEN ZURICH

### 12. LA MÉTABASE

EM2N MATHIAS MÜLLER, DANIEL NIGGLI,  
 ARCHITEKTEN AG ETH SIA BSA ZURICH  
 OPAN CONCEPT NEUCHÂTEL SA NEUCHÂTEL  
 AHOCHN AG ROTKREUZ  
 GARTENMANN ENGINEERING AG ZURICH  
 B+P BAUREALISATION AG ZURICH  
 PGMM SCHWEIZ AG WINTERTHUR  
 IE LIFE SCIENCE ENGINEERING NYON NYON  
 BALLIANA SCHUBERT LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG ZURICH

### 13. NATURE MORTE - NATURE VIVANTE

BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG BÂLE  
 DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG ZURICH  
 HANS ABICHT AG ING. FÜR GEBÄUDETECHNIK ZOUG  
 DR. HEINEKAMP LABOR UND INSTITUTSPLANUNG GMBH BÂLE  
 BLOOMIMAGES HAMBURG /DE

### 16. BIPÔLE

BURKARD MEYER ARCHITEKTEN BSA BADEN  
 SYNAXIS SA LAUSANNE LAUSANNE  
 KALT + HALBEISEN INGENIEURBÜRO AG ZURICH  
 ENERPEAK AG DÜBENDORF  
 BRAUNE ROTH AG BINZ  
 VOGT LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG ZURICH

### 17. TRIFOLIUM

« GROUPE SCIENCE DE LA VIE SA »  
 C/O ANNETTE GIGON / MIKE GUYER ZURICH  
 WALT + GALMARINI AG ZURICH  
 PB P. BERCHTOLD DIPL. ING. HTL/HLK SARNEN  
 GARTENMANN ENGINEERING AG ZURICH  
 PROFESSIONAL SERVICES AG BÂLE

### 19. MATRIX

BOEGLI KRAMP ARCHITECTES SA FRIBOURG  
 WEBER + BRÖNNIMANN SA BERNE  
 GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ  
 MJB BAUPHYSIK + AKUSTIK AG KIRCHBERG  
 SAVIDA AG BY OFFICEVOITH BÂLE  
 L'ATELIER DU PAYSAGE JEAN-YVES LE BARON SÀRL LAUSANNE

### 20. STAMP

DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA GENÈVE  
 EDMS SA PETIT-LANCY  
 SB TECHNIQUE SA GENÈVE

### 21. LE LABOTOP

DL-C DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA GENÈVE  
 BARTHÉLÉMY - GRINO ARCHITECTES PARIS /FR  
 PASSERA & ASSOCIATI SA LUGANO  
 PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEILS LE MONT-SUR-LAUSANNE  
 MAB-INGENIERIE SA MORGES  
 AUDERGON VIONNET & PERAKIS SA LAUSANNE

### 22. GEMINI

XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES /BE  
 WERNER SOBEK STUTTGART AG STUTTGART /DE  
 WERNER SOBEK LONDON LTD LONDON /UK  
 LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN  
 H+S CONSULENTEN SCHWEIZ GMBH ZURICH

## 1. LA CHAMBRE

---

### ARCHITECTES

**KAAN ARCHITECTEN**

BOOMPJES 255

3011 XB ROTTERDAM /NL

**KOEN VAN VELSEN ARCHITECTEN**

SPOORSTRAAT 69A

1211 GA HILVERSUM /NL

### INGÉNIEUR CIVIL

**ZPF INGENIEURE AG**

KOHLBERGGASSE 1

4051 BÄLE



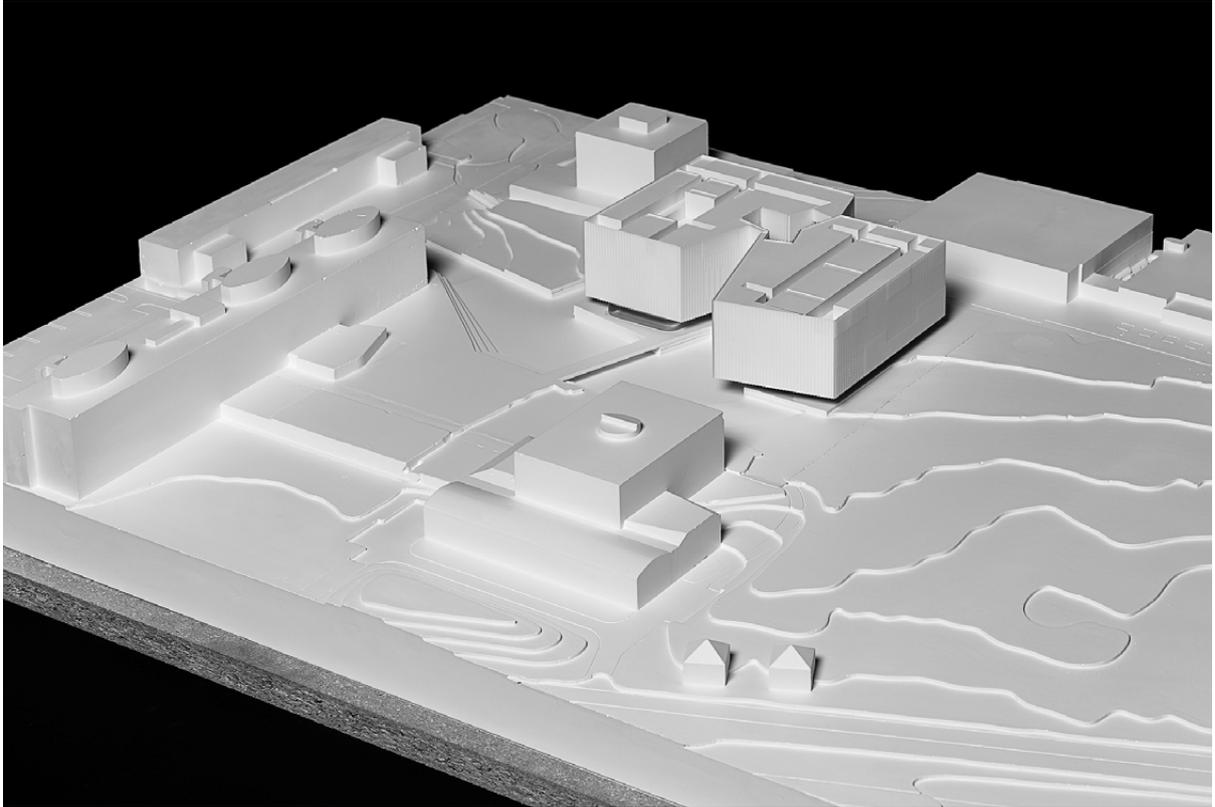
## 2. SYNAPSE

---

-----  
**ARCHITECTES**  
**MCCULLOUGH MULVIN ARCHITECTS**  
MOLESWORTH STREET 16  
DUBLIN 2 / IRL

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**ARUP CONSULTING ENGINEERS**  
RINGSEND ROAD 50  
DUBLIN 4 / IRL

-----  
PROJETS NON PRIMÉS / 67



### 3. TRAITS D'UNION

---

**ARCHITECTES**

ATELIER 4 ARCHITETTI

AURELIO GOLFETTI ARCHITETTO

VIA SAN GOTTARDO 92

6900 LUGANO

---

**INGÉNIEUR CIVIL**

MESSI & ASSOCIATI SA

STUDIO DI INGEGNERIA ETH SIA OTIA

VIA FILANDA 4A

6500 BELLINZONE

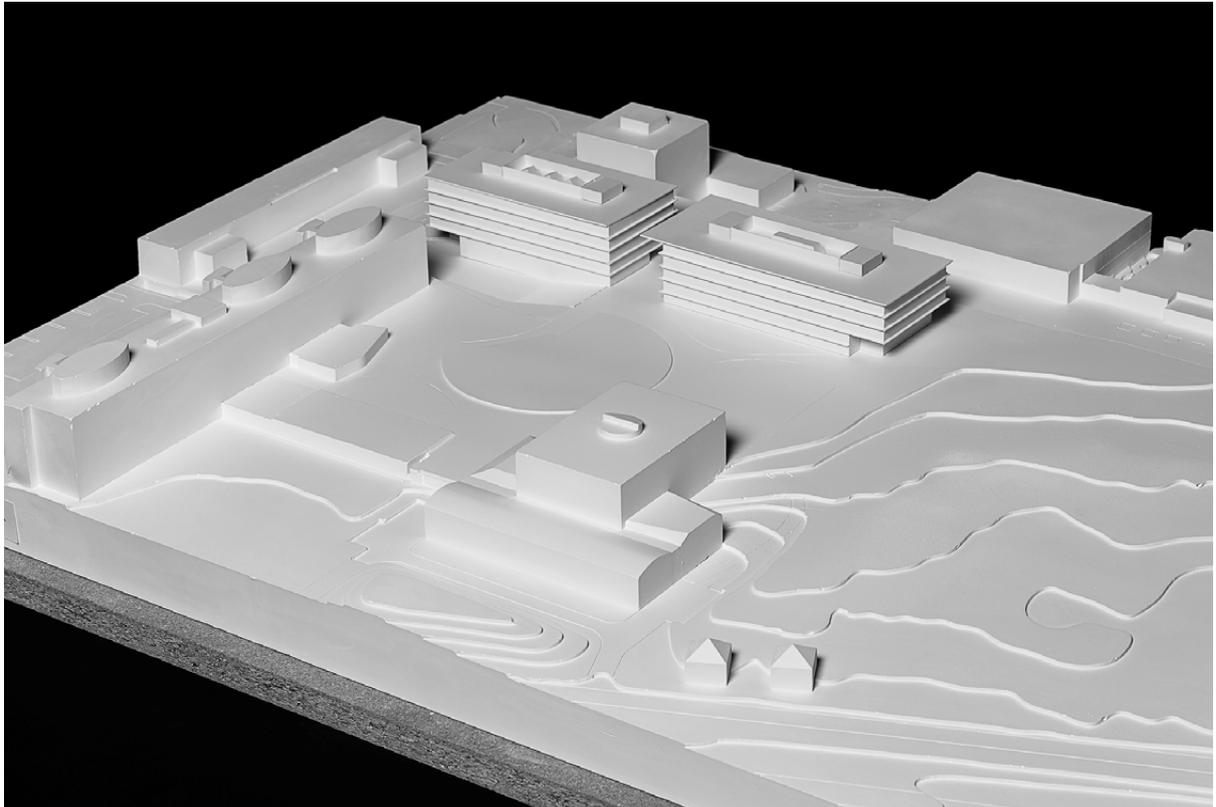


#### 4. JULES ET JIM

**ARCHITECTES**  
**ATELIER CUBE SA + BONNELL I GIL**  
RUE DU PETIT-CHÊNE 19BIS  
1001 LAUSANNE

**INGÉNIEUR CIVIL**  
**GIACOMINI & JOLLIET INGENIEUR SA**  
CHEMIN DE BURQUENET 23  
1095 LUTRY

PROJETS NON PRIMÉS / 69



## 5. LA CLAIRIÈRE

-----  
**ARCHITECTES**  
**KUMA & ASSOCIATES EUROPE**  
RUE OBERKAMPF 104  
75011 PARIS /FR

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**INGPHI SA**  
RUE CENTRALE 9BIS  
1003 LAUSANNE





## 7. MOLÉCULAIRE

-----  
**ARCHITECTES**  
CHRIST & GANTENBEIN ARCHITEKTEN ETH SIA BSA  
SPITALSTRASSE 12  
4056 BÂLE

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG  
AESCHENVORSTADT 48  
4010 BÂLE



## 10. TRAITS D'UNION

### ARCHITECTES

HARRY GUGGER STUDIO LTD

LUFTGÄSSLEIN 4

4051 BÂLE

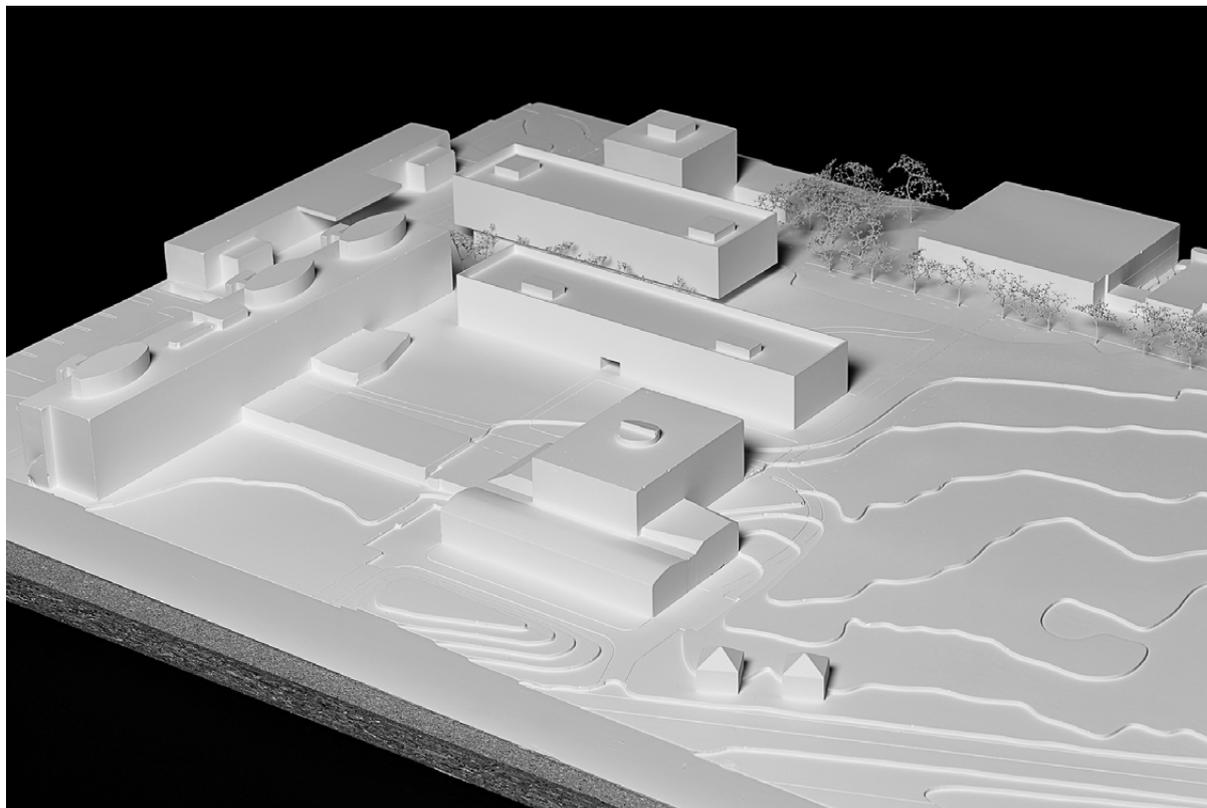
### INGÉNIEUR CIVIL

GRUNER AG

GELLERTSTRASSE 55

4020 BÂLE

PROJETS NON PRIMÉS / 73



## 12. LA MÉTABASE

-----  
**ARCHITECTES**  
EM2N MATHIAS MÜLLER, DANIEL NIGGLI,  
ARCHITEKTEN AG ETH SIA BSA  
JOSEFSTRASSE 92  
8005 ZÜRICH

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
OPAN CONCEPT NEUCHÂTEL SA  
RUELLE VAUCHER 22  
2002 NEUCHÂTEL



13. NATURE MORTE  
NATURE VIVANTE

ARCHITECTES  
BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG  
UTENGASSE 19  
4058 BÄLE

INGÉNIEUR CIVIL  
DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG  
HOFACKERSTRASSE 13  
8032 ZÜRICH

PROJETS NON PRIMÉS / 75



## 16. BIPÔLE

-----  
**ARCHITECTES**  
**BURKARD MEYER ARCHITEKTEN BSA**  
MARTINSBERGSTRASSE 40  
5400 BADEN

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**SYNAXIS SA LAUSANNE**  
AVENUE D'APPLES 54  
1006 LAUSANNE



## 17. TRIFOLIUM

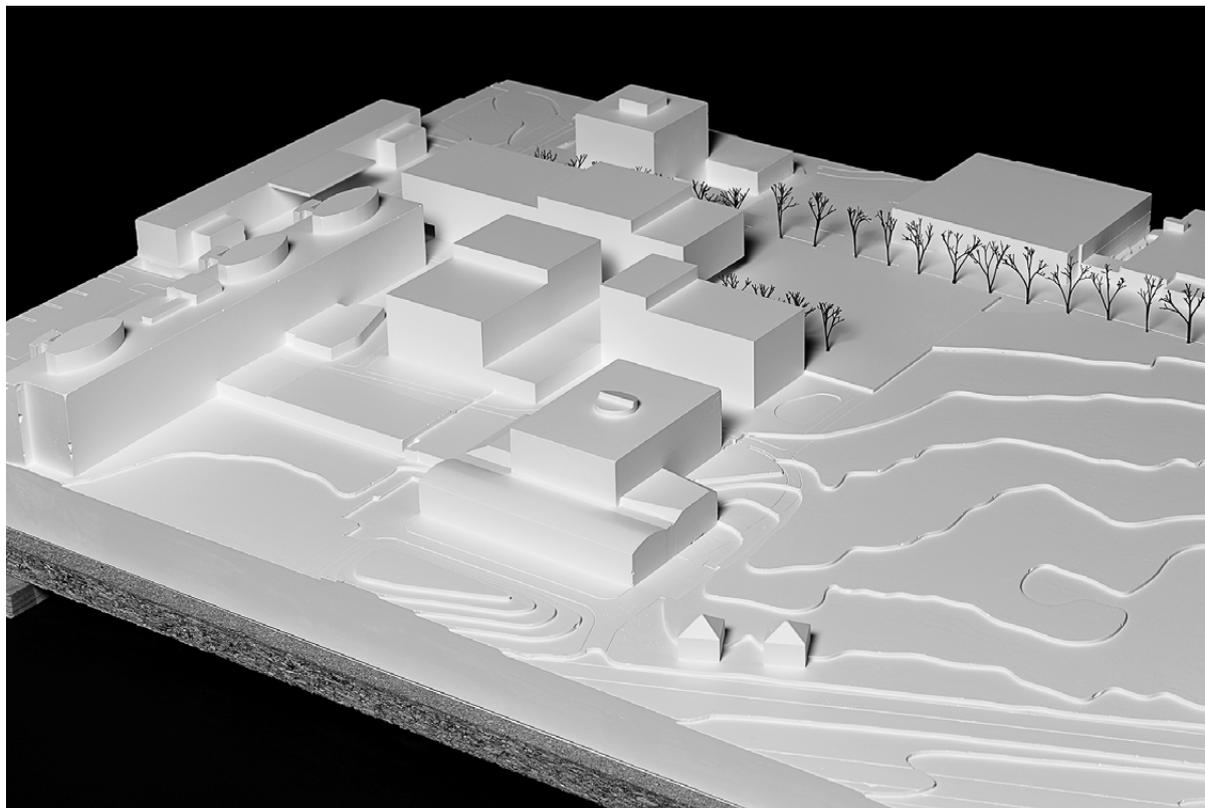
### ARCHITECTES

«GROUPE SCIENCE DE LA VIE SA»  
ANNETTE GIGON / STEFAN THOMMEN  
C/O ANNETTE GIGON / MIKE GUYER  
CARMENSTRASSE 28  
8032 ZÜRICH

### INGÉNIEUR CIVIL

WALT + GALMARINI AG  
DRAHTZUGSTRASSE 18  
8008 ZÜRICH

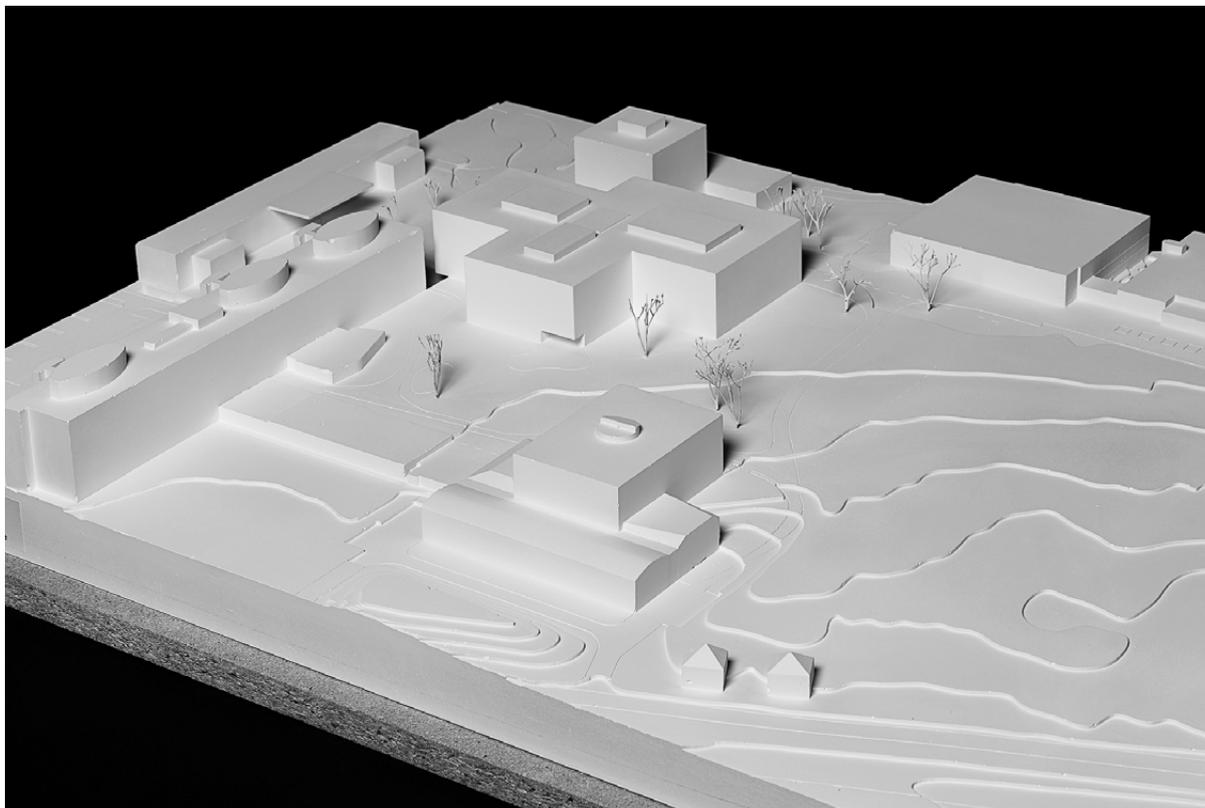
PROJETS NON PRIMÉS / 77

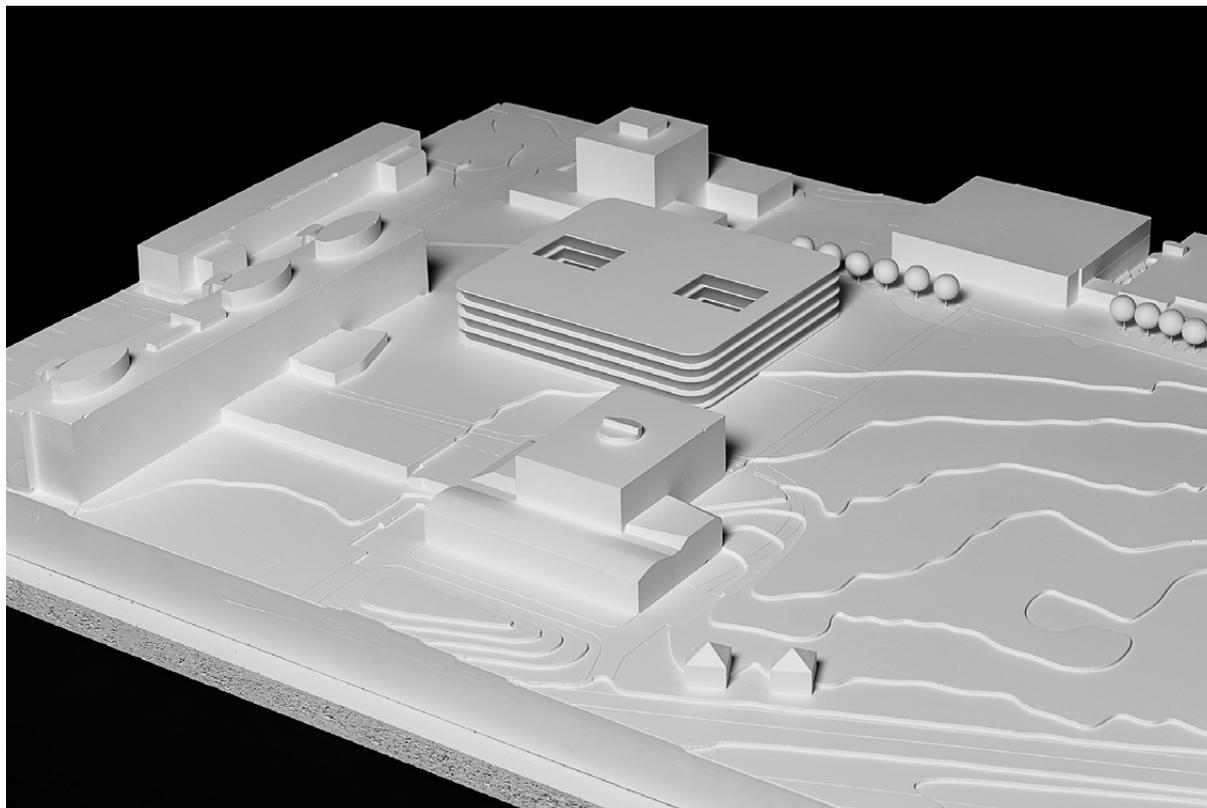


## 19. MATRIX

-----  
**ARCHITECTES**  
**BOEGLI KRAMP ARCHITECTES SA**  
ROUTE DE LA FONDERIE 8C  
1700 FRIBOURG

-----  
**INGÉNIEUR CIVIL**  
**WEBER + BRÖNNIMANN SA**  
MUNZINGERSTRASSE 15  
3007 BERNE





## 21. LE LABOTOP

---

### ARCHITECTES

DL-C DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA

RUE DU NANT 7

1207 GENÈVE

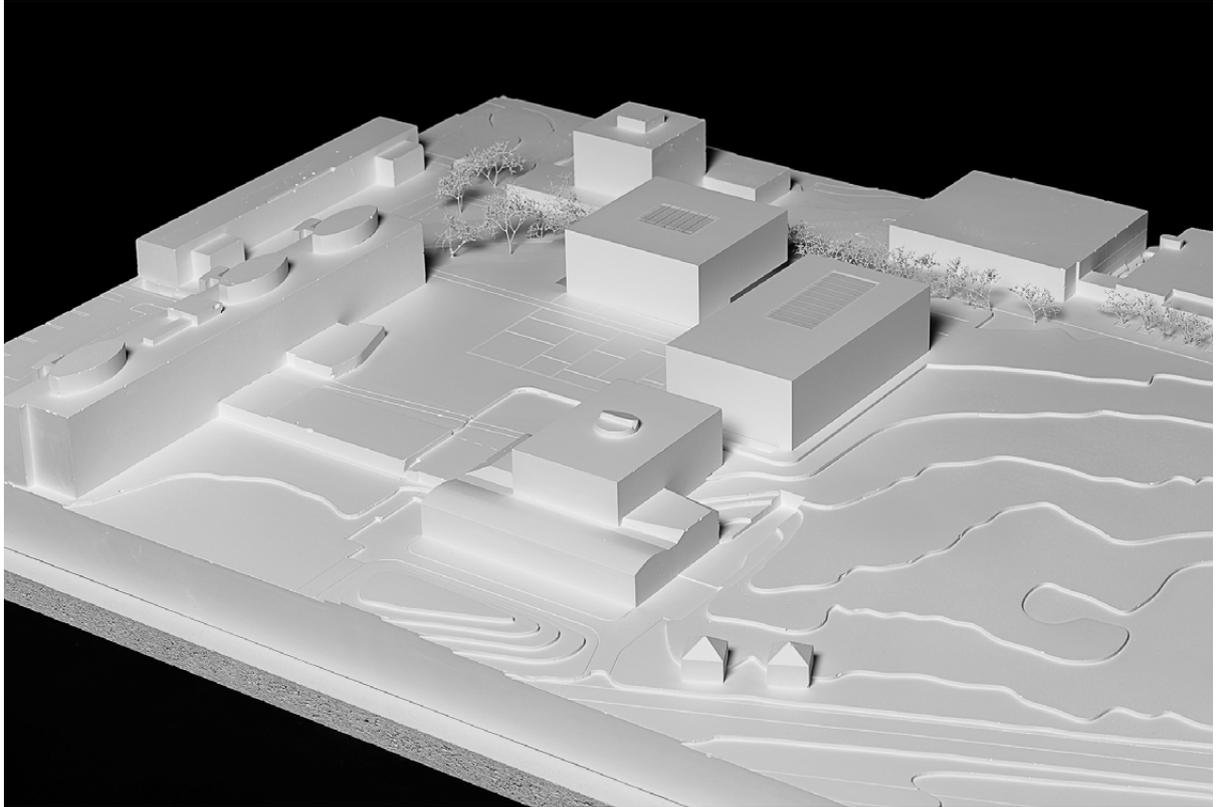
---

### INGÉNIEUR CIVIL

BARTHÉLÉMY - GRINO ARCHITECTES

RUE DE LA FOLIE MÉRICOURT 68

75011 PARIS /FR



## 22. GEMINI

### ARCHITECTES

XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS

XAVEER DE GEYTER

SAINTELETTE SQUARE 12

1000 BRUXELLES /BE

### INGÉNIEUR CIVIL

WERNER SOBEK STUTTGART AG

ROLAND BECHMANN

ALBSTRASSE 14

70597 STUTTGART /DE

PROJETS NON PRIMÉS /81



## 9. Liste des participants

---

<b>1. LA CHAMBRE</b>	p. 66	<b>6. GÉODE</b>	p. 71
KAAN ARCHITECTEN ROTTERDAM /NL SEBASTIAN VAN DAMME KOEN VAN VELSEN ARCHITECTEN HILVERSUM /NL STEVEN VAN DER HEIJDEN ZPF INGENIEURE AG BÂLE GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ ANDREAS WIRZ GRUNER AG BÂLE DR. MARKUS RINGGER TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART /DE THOMAS AUER		ESTUDIO ARQUITECTURA ALBERTO CAMPO BAEZA SLP ZURICH / MADRID /SP JUAN JOSE CASTELLON DR. SCHWARTZ CONSULTING AG ZUG DR. JOSEPH SCHWARTZ IPB INGENIEURGESELLSCHAFT FÜR ENERGIE- UND GEBÄUDETECHNIK MBH FRANCFORT AM MAIN /DE HIGINI ARAU BARCELONE /SP ENPLEO SÂRL LAUSANNE JULIEN JAKUBOWSKI XMADE GMBH BÂLE MIQUEL RODRIGUEZ	
<b>2. SYNAPSE</b>	p. 67	<b>7. MOLÉCULAIRE</b>	p. 72
MCCULLOUGH MULVIN ARCHITECTS DUBLIN /IRL VALÉRIE MULVIN ARUP CONSULTING ENGINEERS DUBLIN/CORK /IRL JOSEPH BURNS, DIRECTOR OONARGH REID, ASSOCIATE KENNETH WYNNE ARUP ACOUSTICS AMSTERDAM /NL RACHID ABU-HASSAN, ASSOCIATE TRANSSOLAR ENERGIETECHNIK GMBH STUTTGART /DE STEFI REUSS WILSON ARCHITECTS BOSTON /US JOSEPH MORGAN STEPHEN DIAMOND & ASSOCIATES DUBLIN /IRL DOROTHY CROSS DORAS RENVYLE /IRL		CHRIST & GANTENBEIN ARCHITEKTEN ETH SIA BSA BÂLE TABEA LACHENMANN SCHNETZER PUSKAS INGENIEURE AG BÂLE HEINRICH SCHNETZER EICHER + PAULI LIESTAL DANIEL GRAF BAKUS BAUPHYSIK & AKUSTIK GMBH ZURICH JEAN MARC PARIS LABORPLAN THERWIL TADDEO BORTOLETTO BG INGENIEURE UND BERATER AG ZURICH FATIMA LAISSOUB MAURUS SCHIFFERLI BERNE	
<b>3. TRAITS D'UNION - 3</b>	p. 68	<b>8. PETRI</b>	p. 52
ATELIER 4 ARCHITETTI AURELIO GOLFETTI ARCHITETTO LUGANO AURELIO GOLFETTI MESSI & ASSOCIATI SA BELLINZONE STUDIO DI INGEGNERIA ETH SIA OTIA ING. LEO GIRARDI ING. VISANI RUSCONI TALLERI SA TAVERNE ING. FRANCESCO VISANI ERISEL SA BELLINZONE SIMONE BASSETTI PROAP LDA LISBONNE /PT JOÃO NUNES		MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA GENÈVE ANA-INES PEPEMANS INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO ROBERTO GUIDOTTI GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ QUENTIN VISSOL SCHUMACHER INGÉNIERIES SA GENÈVE RAPHAËL RUMO DUMONT-SCHNEIDER SA (DSSA) VESSY ROGER DUMONT ORQUAL SA CAROUGE DOMINIQUE BOISSICAT GROUPE NOX PARIS /FR ERIC GIROUD UBERLAND VESSY DANKO LINDER	
<b>4. JULES ET JIM</b>	p. 69	<b>9. VISAVIE</b>	p. 46
ATELIER CUBE SA + BONNELL I GIL LAUSANNE MARC COLLOMB GIACOMINI & JOLLIET INGENIEUR SA LUTRY BRUNO GIACOMINI AZ INGÉNIEURS BULLE SA BULLE EZIO ANTONINI JEAN-JACQUES BORGEAUD LAUSANNE		BURCKHARDT + PARTNER SA LAUSANNE PHILIPPE BRUHLMEIER BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE GILLES PIRAT ROMAIN SARMEO MARC EMERY KOPITSIS BAUPHYSIK AG WOHLLEN TZOULIS ATHINODOROS PGMM SCHWEIZ SA WINTERTHUR VALENTIN SIMONETT HAGER PARTNER AG ZURICH PASCAL POSSET	
<b>5. LA CLAIRIÈRE</b>	p. 70		
KUMA & ASSOCIATES EUROPE PARIS /FR JAVIER VILLAR RUIZ NICOLA MANIERO INGPHI SA LAUSANNE PHILIPPE MENÉTREY SRG   ENGINEERING LE MONT-SUR-LAUSANNE PATRICE STEINER TRANSSOLAR SAS PARIS /FR HELMUT MEYER			

- 
- 10. TRAITS D'UNION - 10** p.73
- HARRY GUGGER STUDIO LTD** BÂLE  
HARRY GUGGER  
**GRUNER AG** BÂLE  
SANDRO BRUNELLA  
MARKUS RINGGER  
MICHAEL FÂS  
JOHANNES KRETZSCHMAR  
**GRUNER GRUNEO AG** BÂLE  
PETER WÜNSCH  
**HHM** BÂLE  
HUBERT GIEGELMANN  
**LABORPLANER TONELLI AG** GELTERKINDEN  
DARIO TONELLI  
**H+S CONSULENTEN** NÜRNBERG /DE  
KLAUS SCHMIDT  
**MOLLER ILLIEN LANDSCHAFTS ARCHITECKEN** ZURICH  
RITA ILLIEN
- 
- 11. CAMPAGNE** p.40
- NISSEN & WENTZLAFF ARCHITEKTEN BSA SIA AG** BÂLE  
DANIEL WENTZLAFF  
**WMM INGENIEURE AG** MÜNCHENSTEIN  
GIIBERT SANTINI  
**AMSTEIN + WALTHERT AG** DÜBENDORF  
MARIO KUVAC  
**CSD INGENIEURE AG** LIEBEFELD  
JENS SCHUSTER  
**LABORPLANER TONELLI AG** GELTERKINDEN  
DARIO TONELLI  
**BRYUM GMBH** BÂLE  
MICHAEL OSER
- 
- 12. LA MÉTABASE** p.74
- EM2N MATHIAS MÜLLER, DANIEL NIGGLI, ARCHITEKTEN AG ETH SIA BSA** ZURICH  
FABIAN HÖRMANN  
**OPAN CONCEPT NEUCHÂTEL SA** NEUCHÂTEL  
ERDJAN OPAN  
**AHOCHN AG** ROTKREUZ  
MARKUS BIGLER  
**GARTENMANN ENGINEERING AG** ZURICH  
JAN DE VOS  
**B+P BAUREALISATION AG** ZURICH  
TIMO PHILIPPEN  
**PGMM SCHWEIZ AG** WINTERTHUR  
BOJAN STEVANOVIĆ  
**IE LIFE SCIENCE ENGINEERING NYON** NYON  
STEPHAN GUBY  
**BALLIANA SCHUBERT**  
**LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** ZURICH  
CHRISTOPH SCHUBERT
- 
- 13. NATURE MORTE - NATURE VIVANTE** p.75
- BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN AG** BÂLE  
ANDREAS BRÜNDLER  
DANIEL BUCHNER  
**DR. LÜCHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG** ZURICH  
ANDREAS GIANOLI  
PHILIPPE WILARETH  
**HANS ABICHT AG ING. FÜR GEBÄUDETECHNIK** Zoug  
CLEMENS BOHNENBLUST  
**DR. HEINEKAMP**  
**LABOR UND INSTITUTSPLANUNG GMBH** BÂLE  
INA MARIA MÜLLER-STAHN  
**BLOOMIMAGES** HAMBURG /DE  
CLAAS RODEIKE
- 
- 14. AURA** p.28
- BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA** MONTHÉY  
GENEVIÈVE BONNARD  
DENIS WOEFFRAY  
**KURMANN & CRETTON SA** MONTHÉY  
ROBERTO PERUZZI  
**TECNOSERVICE ENGINEERING SA** MARTIGNY  
MICHEL ANSTETT  
**LAMI SA** MARTIGNY  
MASSIMO MIGLIASCIÒ  
**ARCHITECTURE ET ACOUSTIQUE SA** GENÈVE
- 
- 15. 23071933** p.22
- BAUKUNST** BRUXELLES /BE  
ADRIEN VERSCHUERE  
**BRUTHER** PARIS /FR  
ALEXANDRE THÉRIOT  
**MUTTONI & FERNANDEZ, INGÉNIEURS CONSEILS SA** ECUBLENS  
MIGUEL FERNANDEZ RUIZ  
**PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEIL SA** LE MONT-SUR-LAUSANNE  
**ECOACOUSTIQUE SA** LAUSANNE  
**SORANE SA** ECUBLENS  
**CHEVALIER MASSON** BRUXELLES /BE  
ANNE MASSON
- 
- 16. BIPÔLE** p.76
- BURKARD MEYER ARCHITEKTEN BSA** BADEN  
ANDREAS SIGNER  
**SYNAXIS SA** LAUSANNE LAUSANNE  
**KALT + HALBEISEN INGENIEURBÜRO AG** ZURICH  
**ENERPEAK AG** DÜBENDORF  
ANDREAS KRIEG  
**BRAUNE ROTH AG** BINZ  
**VOGT LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** ZURICH  
LARS RUGE
- 
- 17. TRIFOLIUM** p.77
- «**GROUPE SCIENCE DE LA VIE SA**»  
**C/O ANNETTE GIGON / MIKE GUYER** ZURICH  
STEFAN THOMMEN  
ANNETTE GIGON  
**WALT + GALMARINI AG** ZURICH  
GREGORIJ MELESHKO  
**PB P. BERCHTOLD DIPL. ING. HTL/HLK** SARNEN  
PETER BERCHTOLD  
**GARTENMANN ENGINEERING AG** ZURICH  
**PROFESSIONAL SERVICES AG** BÂLE  
ANDREAS KAMMANN
- 
- 18. NEXUS** p.58
- BERREL BERREL KRÄUTLER AG** ZURICH  
MAURICE BERREL  
**DR. LUECHINGER + MEYER BAUINGENIEURE AG** ZURICH  
DANIEL MEYER  
**AMSTEIN + WALTHERT AG** DÜBENDORF  
**PROFESSIONAL SERVICES AG** BÂLE  
ANDREAS KAMMANN  
**ASP LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG** ZURICH  
FLORIAN SEIBOLD
- 
- 19. MATRIX** p.78
- BOEGLI KRAMP ARCHITECTES SA** FRIBOURG  
ADRIAN KRAMP  
**WEBER + BRÖNNIMANN SA** BERNE  
DOMINIQUE WEBER  
**GRUNER ROSCHI AG** KÖNIZ  
MARC WÜTRICH  
**MBJ BAUPHYSIK + AKUSTIK AG** KIRCHBERG  
**SAVIDA AG BY OFFICEVOITH** BÂLE  
**L'ATELIER DU PAYSAGE**  
**JEAN-YVES LE BARON SÂRL** LAUSANNE
- 
- 20. STAMP** p.79
- DL-A DESIGNLAB-ARCHITECTURE SA** GENÈVE  
INÈS LAMUNIÈRE  
VINCENT MAS DURBEC  
FIONA PIÀ  
**EDMS SA** PETIT-LANCY  
YVES BACH  
**SB TECHNIQUE SA** GENÈVE
- 
- 21. LE LABOTOP** p.80
- DL-C DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA** GENÈVE  
PATRICK DÉVANTHÉRY  
**BARTHÉLÉMY - GRINO ARCHITECTES** PARIS /FR  
SYLVIA GRINO  
**PASSERA & ASSOCIATI SA** LUGANO  
STEFANO CAMPANA  
**PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEILS** LE MONT-SUR-LAUSANNE  
ANDRÉ DA CUNHA  
**MAB-INGENIERIE SA** MORGES  
JEAN-CLAUDE GHIDELLI  
**AUDERGON VIONNET & PERAKIS SA** LAUSANNE
- 
- 22. GEMINI** p.81
- XDGA - XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS** BRUXELLES /BE  
XAVEER DE GEYTER  
**WERNER SOBEK STUTTGART AG** STUTTGART /DE  
ROLAND BECHMANN  
**WERNER SOBEK LONDON LTD** LONDON /UK  
**LABORPLANER TONELLI AG** GELTERKINDEN  
DARIO TONEILI  
**H+S CONSULENTEN SCHWEIZ GMBH** ZURICH
- 
- 23. JOHAN AUWERX** p.34
- E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT ARCHITEKTEN**  
**ETH BSA SLA AG** ZURICH  
PIET ECKERT  
**ERNST BASLER + PARTNER AG** ZURICH  
CHRISTOPH HAAS  
MARTIN MEIER  
**LABORPLANER TONELLI AG** GELTERKINDEN  
DARIO TONEILI  
**COCKPIT PROJEKT MANAGEMENT AG** ZURICH  
NILS DÖRING  
**NEULAND ARCHITEKTUR LANDSCHAFT GMBH** ZURICH  
MARIA VINÉ  
**HANS-PETER KISTLER** BEINWILL AM SEE





**COMPOSITION DU JURY**

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.

**PRÉSIDENT****M. EMMANUEL VENTURA**

ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, ARCHITECTE CANTONAL

**MEMBRES NON PROFESSIONNELS****MME CHANTAL OSTORERO**

ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES, DIRECTRICE GÉNÉRALE

**MME NOURIA HERNANDEZ**

UNIL, RECTRICE

**M. BENOÎT FRUND**

UNIL, VICE-RECTEUR DURABILITÉ ET CAMPUS

**M. ETIENNE MARCLAY**

EPFL, VICE-PRÉSIDENT POUR LES RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES

**M. ALEXANDRE ROULIN**

UNIL-FBM, PRÉSIDENT SECTION DES SCIENCES FONDAMENTALES

**MME LILIANE MICHALIK**

UNIL-FBM, ÉCOLE DE BIOLOGIE, VICE-DIRECTRICE

**MEMBRES PROFESSIONNELS****M. PHILIPPE PONT**

ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, CHEF DE SERVICE

**M. JEAN-PIERRE DÜRIG**

ARCHITECTE, DÜRIG AG, ZÜRICH

**M. MARC ANGÉLIL**

PROFESSOR FOR ARCHITECTURE AND DESIGN, ETH DARCH, ZÜRICH

**MME JEANNETTE KUO**

ARCHITECTE, KARAMUK KUO, ZÜRICH

**M. GUILLAUME HENRY**

ARCHITECTE, FRUEHAUF, HENRY & VILADOMS, LAUSANNE

**M. OLAF HUNGER**

ARCHITECTE, MPH ARCHITECTES, LAUSANNE

**SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS****MME ARIANE BAECHLER**

ÉTAT DE VAUD, DFJC-DGES, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
**M. YANN JEANNIN**  
UNIL-UNIBAT, DIRECTEUR

**M. PIERRE GERSTER**

EPFL, DII-MANAGEMENT, DÉLÉGUÉ DOMAINE IMMOBILIER ET INFRASTRUCTURES

**M. JOVAN MIRKOVITCH**

UNIL-FBM, DÉPARTEMENT FORMATION ET RECHERCHE, DIRECTEUR ADMINISTRATIF

**M. PASCAL VUILLIOMENET**

EPFL-VPIV, PROJETS STRATÉGIQUES

**SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS****M. OLIVIER ANDREOTTI**

ARCHITECTE, ÉTAT DE VAUD, DFIRE-SIPAL, RESPONSABLE DOMAINE PROJET

**M. JEAN-GILLES DÉCOSTERD**

ARCHITECTE, JEAN-GILLES DÉCOSTERD ARCHITECTES, LAUSANNE

**MME CHRISTINA ZOUMBOULAKIS**

ARCHITECTE, FARRA & ZOUMBOULAKIS ARCHITECTES, LAUSANNE

**M. ENRIQUE ZURITA**

INGÉNIEUR, WEIMANN-ÉNERGIES SA, ECHALLENS

**PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE**

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme : hersperger.bolliger – photographies maquettes : Ariel Huber – impression : Genoud SA

**CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE EN PROCÉDURE SÉLECTIVE**

UN NOUVEAU BÂTIMENT DES SCIENCES DE LA VIE SUR LE SITE DE DORIGNY DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

UNIL QUARTIER SORGE – ECUBLENS

**1<sup>ER</sup> RANG**

**15. 23071933**

BAUKUNST BRUXELLES /BE

BRUTHER PARIS /FR

MUTTONI & FERNANDEZ,

INGÉNIEURS CONSEILS SA ECUBLENS

PIERRE CHUARD INGÉNIEURS-CONSEIL SA LE MONT

ECOACOUSTIQUE SA LAUSANNE

SORANE SA ECUBLENS

CHEVALIER MASSON BRUXELLES /BE

**2<sup>È</sup> RANG**

**14. AURA**

BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES FAS SIA MONTHEY

KURMANN & CRETTON SA MONTHEY

TECNOSERVICE ENGINEERING SA MARTIGNY

LAMI SA MARTIGNY

ARCHITECTURE ET ACOUSTIQUE SA GENÈVE

**3<sup>È</sup> RANG**

**23. JOHAN AUWERX**

E2A PIET ECKERT UND WIM ECKERT

ARCHITEKTEN ETH BSA SLA AG ZÜRICH

ERNST BASLER + PARTNER AG ZÜRICH

LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN

COCKPIT PROJEKT MANAGEMENT AG ZÜRICH

NEULAND ARCHITEKTUR LANDSCHAFT GMBH ZÜRICH

HANS-PETER KISTLER BEINWILL AM SEE

**4<sup>È</sup> RANG**

**11. CAMPAGNE**

NISSSEN & WENTZLAFF ARCHITEKTEN BSA SIA AG BÂLE

WMM INGENIEURE AG MÜNCHENSTEIN

AMSTEIN + WALTHERT AG DÜBENDORF

CSD INGENIEURE AG LIEBEFELD

LABORPLANER TONELLI AG GELTERKINDEN

BRYUM GMBHS BÂLE

**5<sup>È</sup> RANG**

**9. VISAVIE**

BURCKHARDT + PARTNER SA LAUSANNE

BG INGÉNIEURS CONSEILS SA LAUSANNE

KOPITSIS BAUPHYSIK AG WOHLLEN

PGMM SCHWEIZ SA WINTERTHUR

HAGER PARTNER AG ZÜRICH

**6<sup>È</sup> RANG**

**8. PETRI**

MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES SA GENÈVE

INGEGNERI PEDRAZZINI GUIDOTTI SAGL LUGANO

GRUNER ROSCHI AG KÖNIZ

SCHUMACHER INGÉNIERIES SA GENÈVE

DUMONT-SCHNEIDER SA (DSSA) VESSY

ORQUAL SA CAROUGE

GROUPE NOX PARIS /FR

UBERLAND VESSY

**7<sup>È</sup> RANG**

**18. NEXUS**

BERREL BERREL KRÄUTLER AG ZÜRICH

DR. LUECHINGER + MEYER BAUINGENIEUR AG ZÜRICH

AMSTEIN + WALTHERT AG DÜBENDORF

PROFESSIONAL SERVICES AG BÂLE

ASP LANDSCHAFTSARCHITEKTEN AG ZÜRICH

**BUREAUX INVITÉS**

(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

**51N4E BRUXELLES /BE**

ATELIER CUBE SA + BONNELL I GIL LAUSANNE

ATELIER 4 ARCHITETTI A. Galfetti ARCHITETTO LUGANO

BAUKUNST + BRUTHER BRUXELLES /BE

BERREL BERREL KRÄUTLER ZÜRICH

BOEGLI KRAMP ARCHITECTES FRIBOURG

BONNARD WOEFFRAY ARCHITECTES MONTHEY

BUCHNER BRÜNDLER ARCHITEKTEN BÂLE

BURKARD, MEYER ARCHITEKTEN BADEN

BURCKHARDT+PARTNER LAUSANNE

CHRIST & GANTENBEIN BÂLE

DL-A, INÈS LAMUNIÈRE, VINCENT MAS DURBEC,

+ FIONA PIÀ GENÈVE

DL-C, DESIGNLAB-CONSTRUCTION

+ BARTHÉLÉMY-GRIÑO GENÈVE

E2A, P. ECKERT UND W. ECKERT ARCHITEKTEN ZÜRICH

EM2N ARCHITEKTEN ZÜRICH

ESTUDIO ARQUITECTURA CAMPO BAEZA ZÜRICH

ANNETTE GIGON / MIKE GUYER ZÜRICH

HARRY GUGGER STUDIO BÂLE

KAAN ARCHITECTEN

+ KOEN VAN VELSEN ARCHITECTEN ROTTERDAM /NL

KUMA & ASSOCIATES EUROPE PARIS /FR

MC CULLOUGH MULVIN ARCHITECTS DUBLIN /IRL

MEIER & ASSOCIÉS ARCHITECTES GENÈVE

NISSSEN WENTZLAFF ARCHITEKTEN BÂLE

OMA STEDEBOUW BV ROTTERDAM /NL

XAVEER DE GEYTER ARCHITECTS BRUXELLES /BE